

1  
2  
3  
4

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2016

CE DOCUMENT D'ORDRE INTERIEUR NE PEUT ETRE NI DIFFUSE NI PUBLIE
---

5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35

RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE LA FRANCE EN 2016

« *CROIRE TOUJOURS EN LA FRANCE* »

**PROJET D'AVIS**

**présenté**

**au nom de la section de l'économie et des finances**

**par**

**M. Pierre-Antoine Gailly, rapporteur  
et M. Benedict Donnelly, co-rapporteur**



## SOMMAIRE

<b>CAHIER 1 .....</b>	<b>5</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>6</b>
I - LES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC .....	7
<b>A - La cohésion sociale .....</b>	<b>7</b>
1. Les inégalités de revenus .....	7
2. La pauvreté en conditions de vie .....	7
3. Le taux d'emploi .....	8
4. Le taux de sortie précoce du système scolaire .....	8
<b>B - La préparation de l'avenir .....</b>	<b>9</b>
1. L'effort de recherche .....	9
2. L'endettement .....	9
3. L'empreinte carbone .....	10
4. L'artificialisation des sols .....	10
<b>C - La qualité de vie .....</b>	<b>11</b>
1. L'espérance de vie en bonne santé .....	11
2. L'indicateur de satisfaction dans la vie .....	11
II - LES PRECONISATIONS SUR LA BASE DU DIAGNOSTIC .....	11
<b>A - Instiller la confiance .....</b>	<b>12</b>
1. Traiter les défaillances françaises .....	12
2. Revendiquer et préserver nos « bonnes » singularités .....	14
3. Réduire les incertitudes françaises .....	15
<b>B - Reconstruire une communauté de destin .....</b>	<b>15</b>
1. Investir massivement dans la préparation de l'avenir .....	16
2. Renforcer les politiques d'égalité des chances .....	17
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>18</b>



1

## **Cahier 1**

2

1

## Avant-propos

2 « Et si on aimait la France ». Cette injonction affectueuse qui sert de  
3 titre au livre posthume de Bernard Maris, assassiné en janvier 2015  
4 pendant la conférence de rédaction de Charlie Hebdo, le CESE a choisi  
5 de la faire sienne en ouverture de son rapport annuel sur l'état de la  
6 France.

7 Ce n'est pas seulement un diagnostic qu'ont voulu partager, à travers  
8 ce rapport, les membres du CESE, par-delà la diversité de leurs  
9 responsabilités et de leurs engagements. C'est aussi un regard sans  
10 complaisance et passionné sur la France.

11 Ce rapport part d'un constat et d'une exigence.

12 Le constat, c'est la nécessité de dépasser la seule analyse de  
13 l'évolution du PIB pour établir un diagnostic pertinent de l'état de la société  
14 française dans toutes ses dimensions : économiques, sociales et  
15 environnementales

16 La diversité et la rapidité des mutations auxquelles notre pays est  
17 aujourd'hui confronté complexifient l'analyse et imposent de démultiplier  
18 les angles de vue.

19 C'est le choix fait par le CESE en s'appuyant sur les dix « nouveaux  
20 indicateurs de richesse » retenus par le Gouvernement. Complémentaires  
21 au PIB, ces indicateurs, pour la plupart, ont été proposés par France  
22 Stratégie et le CESE à l'issue d'une large concertation dans le  
23 prolongement de l'avis rendu en 2009 par le CESE sur le développement  
24 durable.

25 Cohésion sociale, qualité de vie, préparation de l'avenir : ces  
26 indicateurs traitent d'enjeux essentiels pour notre pays et sont perçus  
27 comme tels par les français.

28 L'exigence, c'est celle de la rigueur de l'analyse, condition d'un  
29 diagnostic partagé. La mission confiée au CESE lui impose de restituer  
30 aussi fidèlement que possible la photographie qui s'esquisse à partir de  
31 chacun des indicateurs sur lesquels il a réglé sa focale.

32 Une photographie qui mérite d'être mise en perspective dans le  
33 contexte de la France d'aujourd'hui : un pays qui doute de son avenir et  
34 additionne les peurs (déclassement individuel, relégation collective) ; un  
35 pays où la défiance des acteurs économiques reste particulièrement  
36 élevée et dont la cohésion sociale apparaît de plus en plus fragile.

37 C'est aussi, et peut-être d'abord, à ces interrogations, à ces doutes,  
38 à ces peurs, que l'action publique doit aujourd'hui répondre.

39

## 1 I - LES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC

2 À l'heure de porter un diagnostic, se pose la question de l'horizon  
3 choisi pour l'analyse. La perspective à long terme sera privilégiée, la  
4 plupart des indices variant faiblement d'un an sur l'autre, à l'image des  
5 tendances de fond de la société ce qui n'empêche pas une action  
6 gouvernementale rapide.

7 Repère traditionnel pour évaluer la santé d'une économie, le PIB de  
8 la France a progressé de 1,3 % en 2015 en volume, en légère accélération  
9 par rapport à 2014 (+0,7 %). Le Gouvernement a établi le budget 2016 sur  
10 la base d'une prévision de croissance de 1,5 %, situant notre pays,  
11 légèrement en-dessous de la moyenne de l'Union européenne (1,9 %).

12 D'aucuns pourraient se satisfaire de ce résultat honorable. Si, dans  
13 le même temps, la société dans son ensemble en ressentait les effets et  
14 en partageait les fruits. Les dix indicateurs proposés par France-Stratégie  
15 et le CESE permettent une observation plus fine, autour de trois enjeux  
16 majeurs : **la cohésion sociale, la préparation de l'avenir, et la qualité**  
17 **de vie.**

### 18 A - LA COHESION SOCIALE

19 Elle est appréhendée au moyen de quatre indicateurs : inégalité de  
20 revenu, pauvreté en conditions de vie, taux d'emploi, et sortie précoce du  
21 système scolaire

#### 22 1. Les inégalités de revenus

23 Après une croissance continue de 1996 à 2012, les inégalités de  
24 revenus se réduisent depuis 2013, sous le triple effet de la baisse des  
25 revenus médians des ménages, de celle des taux de placement et de la  
26 hausse sensible de la fiscalité sur les hauts revenus. L'analyse par genre  
27 fait ressortir des écarts significatifs de revenus entre hommes et femmes,  
28 particulièrement importants dans les catégories intermédiaires (25 %).  
29 Dans les comparaisons internationales, la France (indice 4,2) ressort  
30 comme un pays ayant une distribution des revenus globalement moins  
31 inégalitaire que la moyenne européenne (5,3). Au final, la France est le  
32 pays qui réduit le plus les inégalités de revenu grâce aux politiques fiscales  
33 et sociales menées depuis 1945. L'accès gratuit à de nombreux services  
34 publics ou leur tarification sociale, contribue aussi à la réduction des  
35 inégalités.

#### 36 2. La pauvreté en conditions de vie

37 Le nombre de personnes qui se déclarent en situation de privation ou  
38 de difficulté matérielle est relativement stable depuis une dizaine d'années.  
39 Cet indice, mesuré à partir de données d'enquêtes, se distingue donc  
40 sensiblement du seuil de pauvreté monétaire défini au plan européen  
41 comme égal à 60 % du niveau de vie médian constaté dans chaque pays.  
42 La pauvreté en conditions de vie affecte particulièrement les jeunes

1 (18,6 % pour les 18-29 ans). Elle est actuellement plus faible pour les  
2 classes plus âgées (7,1 % pour les plus de 65 ans).

3 Avec un indice variant entre 12,2 % et 13,3 % selon les années  
4 depuis 2005, la France se situe favorablement par rapport à la moyenne  
5 européenne (19,6 %) même si ce taux demeure élevé en valeur absolue.  
6 Notons l'importance des écarts entre pays : Italie (24 %), Royaume-Uni  
7 (17,4 %) et Espagne (16,9 %) affichent les taux les plus élevés :  
8 Allemagne (11,7 %) et Belgique (11,6 %) nous sont proches alors que  
9 Suisse et Suède sont à 4 %.

### 10 **3. Le taux d'emploi**

11 Le taux d'emploi (15-64 ans) s'établit à 64,3 % en 2014, L'indice,  
12 globalement stable depuis 2009, se situe à la moyenne des pays  
13 européens (13<sup>ème</sup> rang sur les 28 pays de l'UE) mais ne rend pas compte  
14 de la « qualité » des emplois ni de leur précarité. De plus, le taux d'emploi  
15 ne peut être interprété indépendamment des taux d'activité et de chômage.  
16 Sur ce dernier point, la récente embellie printanière devra se confirmer  
17 dans les mois à venir pour que s'inverse durablement la pente de la courbe  
18 du chômage, en hausse régulière depuis 2009. Le taux d'emploi s'accroît  
19 pour les 50-64 ans, avec une augmentation de 6 points depuis 2009  
20 (59,2 % en 2014). Celui des 15-24 ans (28,3 %) se dégrade légèrement  
21 en lien avec la baisse du taux d'activité des jeunes à partir de 2009 et la  
22 progression du poids de ceux qui poursuivent leurs études.

### 23 **4. Le taux de sortie précoce du système scolaire**

24 Il se situe au croisement entre deux des axes du présent rapport :  
25 « améliorer la cohésion sociale » et « préparer l'avenir ». En France, le  
26 taux est de 9,5 % en 2013, pour une moyenne européenne de 12 %. Pour  
27 autant, cela signifie que près d'un Français sur dix de 18 à 24 ans ne  
28 poursuit ni études ni formation. La France se caractérise par un écart  
29 important et croissant entre les élèves qui réussissent et ceux en difficulté  
30 scolaire. Pour 20 à 25 % d'entre eux, l'échec scolaire est imputable aux  
31 origines socio-économiques des élèves contre 15 % en moyenne dans  
32 l'OCDE.

33

34

35 *Que nous disent ces quatre indicateurs détaillant certains aspects de*  
36 *cohésion sociale ? Nos scores sont dans la moyenne européenne, plutôt*  
37 *stables sur longue période.*

38 *Et pourtant, le sentiment de perte de cohésion existe dans notre pays.*  
39 *Villes et banlieues, mais aussi difficultés de l'hyper-ruralité l'illustrent au*  
40 *plan territorial.*

41 *L'évolution de l'emploi depuis 2009 est sans doute un facteur majeur*  
42 *de ce qui précède.*

1 *L'accès aux services publics se réduit alors que le numérique n'est*  
 2 *pas encore accessible à tous. Les extrémismes progressent, comme un*  
 3 *réflexe de repli sur soi : l'impact des récents attentats n'a pas, au-delà des*  
 4 *prises de parole politiques, entraîné une inversion de la tendance.*

## 5 B - LA PREPARATION DE L'AVENIR

6 Elle est également appréhendée au moyen de quatre indicateurs :  
 7 effort de recherche, endettement, empreinte carbone, et artificialisation  
 8 des sols.

### 9 **1. L'effort de recherche**

10 Il est un déterminant majeur pour l'avenir d'un pays. Gage de  
 11 confiance dans un avenir meilleur, reflet d'arbitrages en faveur des  
 12 générations futures, ce marqueur est significatif.

13 Avec un taux de 2,26 % du PIB en 2014, la France se situe  
 14 en deçà de l'objectif de 3 % de la Stratégie de Lisbonne de 2002, niveau  
 15 dépassé régulièrement par l'Allemagne, l'Autriche et les pays  
 16 scandinaves. Baisse de la part de la France dans les publications  
 17 scientifiques (-15,1% entre 1999 et 2013) ; chute dans les demandes de  
 18 brevets européens (8,3 % en 1994 pour 6,4 % en 2012), sont autant de  
 19 signes d'un décrochage certain.

20 L'effort financier consenti au titre des aides fiscales, à l'instar du crédit  
 21 d'impôt recherche (CIR), constitue un important levier d'incitation à  
 22 l'innovation (6,2 milliards d'€ en 2014). La question d'un meilleur fléchage  
 23 en relation notamment avec les emplois créés et d'un réel contrôle de ce  
 24 dispositif mériterait d'être posée pour en accroître l'efficacité.

### 25 **2. L'endettement**

26 Il constitue un des moyens de préparer l'avenir, sous réserve de  
 27 respecter trois conditions essentielles : faire le bon choix des projets et des  
 28 politiques publiques à financer, s'assurer de la soutenabilité durable de la  
 29 dette (niveau relatif de la charge annuelle en principal et intérêts), et enfin,  
 30 conserver de bonnes conditions de financement.

31 Cet indicateur est composite, additionnant dettes publiques et privées  
 32 (entreprises et ménages) dont les trajectoires sont assez largement  
 33 autonomes. Ainsi, le poids de la dette publique française est supérieur à la  
 34 moyenne européenne. La dette des sociétés non financières est proche  
 35 de cette moyenne. Le niveau d'endettement des ménages français,  
 36 comparable à celui des allemands, est inférieur de moitié à celui observé  
 37 au Danemark et aux Pays-Bas.

38 L'endettement du secteur financier n'est pas intégré dans ce constat.

39 Dans une période pourtant favorable de taux bas, les entreprises et,  
 40 dans une moindre mesure, les ménages recourent moins à l'emprunt que  
 41 dans nombre de pays voisins, reflétant ainsi des difficultés à investir  
 42 probablement liées à une absence de visibilité dans l'avenir. La question

1 du maintien d'un financement à taux bas est posée. Le contexte actuel,  
2 favorable aux emprunteurs, ne préjuge en rien d'une possible remontée :  
3 les conséquences sur la charge de la dette de l'Etat et l'impact sur le  
4 financement de l'économie mériteraient d'être mesurés et de faire l'objet  
5 d'une communication.

### 6 **3. L'empreinte carbone**

7 L'empreinte carbone est l'indicateur du thème Energie-Climat. Les  
8 débats de la COP 21 ont souligné le rôle critique de l'empreinte carbone  
9 pour le futur de la planète. Compte-tenu du développement des échanges  
10 internationaux et de la globalisation de la production, elle est délicate à  
11 mesurer au niveau d'un seul pays. En décalage avec la récente loi de  
12 transition énergétique, l'indicateur montre une empreinte carbone plutôt  
13 stable ou en légère baisse, alors que la délocalisation d'une partie de notre  
14 outil industriel se poursuit.

### 15 **4. L'artificialisation des sols**

16 L'artificialisation des sols est le critère retenu de biodiversité. Définie  
17 comme la transformation non réversible de terres agricoles, elle est due  
18 en particulier à l'urbanisation et au développement des infrastructures.  
19 Dans l'Union européenne elle a progressé deux fois plus vite que la  
20 population. Cette tendance n'est pas viable à long terme. En France, les  
21 sols spécialisés couvrent 5,1 millions d'hectares, soit 9,3 % du territoire  
22 métropolitain en 2014, en croissance de 490 000 hectares depuis 2006.  
23 La tendance est comparable dans les territoires ultra-marins. Les causes  
24 de cette artificialisation croissante sont stables : développement de  
25 l'habitat individuel, extension des réseaux routiers et plus généralement  
26 des infrastructures, augmentation des centres commerciaux en périphérie  
27 urbaine, etc.

28 La France se situe à un niveau d'artificialisation plus élevé (5,8 %  
29 selon la définition Eurostat) que la moyenne européenne (4 ,6 %).

30 Le taux est, logiquement, plus élevé dans les pays les plus peuplés,  
31 mais de taille plus exiguë : Italie 7,8 % ; Allemagne 7,7 % et Royaume-  
32 Uni 6,5 %.

33

34 *Les quatre indicateurs illustrant la manière dont notre pays prépare*  
35 *l'avenir, ne portent pas à l'enthousiasme. L'effort de recherche est*  
36 *insuffisant à l'aune de celui réalisé par nos concurrents. La problématique*  
37 *carbone est prise en compte mais des freins existent et les décisions de*  
38 *mise en œuvre tardent. Nous consommons notre « ressource sol » sans*  
39 *réflexion d'ensemble en matière d'aménagement du territoire et*  
40 *d'urbanisme. Enfin, l'importance de notre dette globale, et l'absence de*  
41 *confiance dans un avenir soutenable contribuent à freiner les volontés*  
42 *d'investissements indispensables.*

43 ***En résumé, la France ne prépare pas suffisamment bien son avenir !***

1 C - LA QUALITE DE VIE

2 Elle est, pour tous, une préoccupation première, cernée par deux  
3 indicateurs : l'espérance de vie en bonne santé et la satisfaction dans la  
4 vie.

5 **1. L'espérance de vie en bonne santé**

6 Elle mesure le nombre d'années pendant lesquelles une personne  
7 peut compter vivre en bonne santé, sans limitation d'activité dans les  
8 gestes de la vie quotidienne. Malgré les baisses récentes, elle est, en  
9 France métropolitaine, de 63,8 ans, en augmentation de deux ans sur les  
10 vingt dernières années. Ce résultat est comparable à la moyenne  
11 européenne, proche de celui constaté chez nos voisins (entre l'Allemagne  
12 et le Royaume-Uni), mais légèrement inférieur à celui des pays  
13 scandinaves.

14 Les différences sont fortes entre catégories sociales même si les  
15 progrès de l'espérance de vie en bonne santé profitent à tous ; ces écarts  
16 sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes.

17 **2. L'indicateur de satisfaction dans la vie**

18 Il vient clôturer cette analyse. Résultat d'une large enquête, il vise à  
19 agréger nos subjectivités individuelles pour tenter de capter objectivement  
20 l'humeur de notre pays ; l'exercice est réalisé dans l'ensemble des pays  
21 européens. En 2013, la France (7,0) se situe juste en dessous de la  
22 moyenne européenne (7,1), devancée par le Royaume-Uni et l'Allemagne  
23 (7,3), précédant l'Espagne (6,9) et l'Italie (6,7).

24 Sans surprise, les critères de difficultés matérielles, niveau de vie,  
25 chômage et santé sont discriminants dans l'impression de satisfaction  
26 déclarée. La faiblesse de la qualité des liens sociaux est relevée par 14 %  
27 des Français. L'analyse par genre est peu différenciante, toute comme  
28 celle par lieu de résidence.

29 **II - LES PRECONISATIONS SUR LA BASE DU DIAGNOSTIC**

30 Ce diagnostic s'inscrit dans un contexte marqué par un pessimisme  
31 ambiant et une certaine défiance envers l'action publique.

32 Cette situation est aujourd'hui, en Europe, selon différentes études,  
33 une spécificité française. Si la confiance remonte, l'écart se creuse entre  
34 la France et l'ensemble de la zone euro.

35 Ce pessimisme ne doit pas être pris à la légère. Sous-consommation,  
36 sous-investissement, les impacts économiques d'un déficit de confiance  
37 font largement consensus, de même que ses effets délétères sur l'action  
38 collective, sur le dialogue social et sociétal et sur le débat public.

39 Ce pessimisme n'est pas seulement une spécificité culturelle  
40 française parmi d'autres. Les enquêtes convergent : la défiance des  
41 français est d'abord l'expression d'une inquiétude sur le présent et l'avenir  
42 de leur pays, sur leur destin collectif.

- 1 Plus qu'un sentiment de résignation, c'est un appel à l'action.  
 2 C'est bien ainsi que l'avait perçu Bernard Maris :  
 3 « *J'ai vu (un peu) le monde. J'ai négligé mon pays. Je l'ai négligé*  
 4 *comme une évidence... Non seulement la France n'étais plus un sujet pour*  
 5 *moi, pire, ce n'était plus un sujet* » (*Et si on aimait la France*)  
 6 Le rapport 2016 du CESE sur l'état de la France témoigne du même  
 7 état d'esprit.  
 8 Oui, la France est toujours un vrai sujet. Et, même dans une  
 9 économie mondialisée, même dans le cadre de l'intégration européenne,  
 10 c'est aussi, et peut-être d'abord, au niveau français que se situent les  
 11 réponses au pessimisme français.  
 12 L'analyse croisée des dix indicateurs mesurés par le CESE apporte  
 13 des repères utiles. Elle énonce aussi des priorités pour l'action publique ici  
 14 et maintenant.  
 15 Ces pistes s'inscrivent dans deux directions :  
 16 – instiller la confiance ;  
 17 – reconstruire une communauté de destin.
- 18 A - INSTILLER LA CONFIANCE  
 19 La mise en perspective européenne des indicateurs retenus par le  
 20 CESE met en exergue les défaillances françaises : le chômage de masse,  
 21 la marginalisation précoce d'une partie de sa jeunesse.  
 22 Ces défaillances ne sont pas nouvelles mais leur persistance nourrit  
 23 le pessimisme français et leur traitement est, plus que jamais, une priorité  
 24 absolue pour l'action publique.  
 25 Le diagnostic invite aussi à revendiquer et à préserver les « bonnes »  
 26 singularités françaises  
 27 Il appelle enfin à réduire les incertitudes françaises qui pénalisent la  
 28 consommation et l'investissement.
- 29 **1. Traiter les défaillances françaises**
- 30 *1.1. Réduire le chômage de masse et ses impacts*  
 31 Le taux d'emploi fait partie des quatre indicateurs pour lesquels notre  
 32 pays ne fait pas mieux que la moyenne européenne.  
 33 D'autres indicateurs - sur la pauvreté en conditions de vie, sur la  
 34 satisfaction dans la vie, sur l'endettement public... - montrent par ailleurs  
 35 l'impact du chômage de masse sur les équilibres économiques et sociaux  
 36 de la France. La gravité de la situation interpelle l'ensemble de la société  
 37 française et questionne la responsabilité sociale des entreprises et des  
 38 autres acteurs économiques et financiers.  
 39 Si les mesures à prendre par les pouvoirs publics pour réduire  
 40 drastiquement et durablement ce chômage de masse et la précarité de

- 1 l'emploi font toujours débat, certains éléments du diagnostic sont  
 2 aujourd'hui largement partagés :
- 3 – Le nécessaire ciblage des politiques publiques adaptées aux  
 4 populations les plus exposées au risque de chômage :
  - 5 • sur les jeunes, de 16 à 25 ans, qui ne poursuivent pas  
 6 d'études au-delà de la scolarité obligatoire et sont aujourd'hui  
 7 les plus exposés au risque du chômage et à la pauvreté ;
  - 8 • sur les plus de 50 ans, de plus en plus nombreux à continuer  
 9 à travailler ou à rechercher un travail, plus souvent menacés  
 10 par le chômage de longue durée.
  - 11 – Un investissement à renforcer dans la formation des  
 12 demandeurs d'emploi, et tout particulièrement des jeunes  
 13 n'ayant jamais travaillé : ce qui implique un suivi personnalisé  
 14 mobilisant au plus près du terrain l'ensemble des acteurs. La  
 15 persistance année après année de l'éloignement de l'emploi  
 16 d'une fraction significative de la jeunesse impose aujourd'hui un  
 17 investissement massif, à la hauteur de l'importance de la  
 18 population concernée (2 millions de jeunes sans diplôme, sans  
 19 qualification et sans emploi).
  - 20 – La réorientation du dispositif français de formation  
 21 professionnelle.

22 C'est un impératif pour anticiper les effets sur l'emploi des mutations  
 23 accélérées que connaissent aujourd'hui de très nombreux métiers.

#### 24 *1.2. Réduire le décrochage scolaire*

25 Même si le taux de sorties précoces du système scolaire a  
 26 légèrement diminué ces dernières années, il reste à un niveau  
 27 particulièrement élevé et alarmant.

28 Par ailleurs, le pourcentage d'élèves en difficulté scolaire s'est  
 29 fortement accru sur la dernière décennie.

30 Il s'agit là, selon l'OCDE, d'une défaillance majeure;

31 Pour le CESE, la prévention du décrochage scolaire passe par la  
 32 mise en œuvre d'un accompagnement adapté et d'un parcours  
 33 d'orientation choisi et progressif, notamment lors des césures entre école  
 34 maternelle et primaire, primaire et collège, collège et lycée, et lycée et  
 35 enseignement supérieur. Une attention particulière devra être apportée à  
 36 un meilleur accompagnement des jeunes du collège à la terminale dans la  
 37 construction de leur parcours d'orientation. Il s'agit de permettre de  
 38 détecter, très tôt en cours de scolarité, les risques de décrochage afin de  
 39 les traiter au mieux, en s'appuyant sur les moyens supplémentaires qui  
 40 doivent être dédiés à l'enseignement primaire, la scolarisation des enfants  
 41 en maternelle dès deux ans si nécessaire et la prise en charge des classes  
 42 hétérogènes.

1           **2. Revendiquer et préserver nos « bonnes » singularités**

2            *2.1. Lutter contre l'accroissement des inégalités*

3            Dans les comparaisons internationales, la France ressort comme un  
4            pays ayant une distribution des revenus globalement moins inégalitaire  
5            que la moyenne, après effet des politiques redistributives sociales et  
6            fiscales.

7            Cette singularité française doit être préservée. Elle est l'expression  
8            d'un choix collectif en faveur d'un haut niveau de mutualisation de  
9            dépenses essentielles (éducation, protection sociale, services publics...).  
10           Ce qui ne dispense pas, bien au contraire, de s'interroger sur l'efficacité  
11           des politiques de redistribution mises en œuvre.

12           Cela justifie aussi de lutter efficacement au plan national comme au  
13           niveau européen ainsi qu'au niveau mondial contre le dumping social et  
14           fiscal.

15           *2.2. Lutter contre les disparités de conditions de vie*

16           Si le taux de pauvreté en conditions de vie est très inférieur en France  
17           à la moyenne européenne, la population concernée est néanmoins  
18           significative et les risques associés, notamment en matière de santé et  
19           d'éducation, nécessitent des réponses adaptées.

20           Le CESE préconise notamment de mieux cibler les publics les plus  
21           fragiles, dont les jeunes et les familles monoparentales et de renforcer la  
22           lutte contre l'isolement et la solitude subie.

23           L'importance des contrats temporaires et de l'intérim dans le marché  
24           de l'emploi implique aussi de réduire cette précarité et son impact sur  
25           l'accès au crédit et au logement, notamment pour les jeunes.

26           La préservation de la qualité, de l'accessibilité et de l'efficacité des  
27           services publics constitue également un facteur important d'harmonisation  
28           des conditions de vie.

29           *2.3. Lutter contre l'artificialisation des sols*

30           En 50 ans, les surfaces artificialisées sont passées en France de  
31           2,5 à 5 millions d'hectares et elles continuent de s'étendre de 60 000 ha  
32           par an en moyenne.

33           Pour le CESE, il s'agit d'un véritable enjeu de société qui impacte nos  
34           équilibres économiques, la place et le rôle de notre agriculture. Cela  
35           concerne aussi nos équilibres naturels (ruissellement des eaux, érosion  
36           des sols, perte de capacité de stockage de carbone, fragmentation des  
37           habitats naturels) et des écosystèmes affectant la biodiversité. Cela affecte  
38           enfin nos équilibres culturels la qualité de nos paysages<sup>1</sup>.

39           La première cause de cette tendance continue à l'artificialisation des  
40           sols est l'extension de l'habitat individuel : près de la moitié du demi-million

---

<sup>1</sup> « Qu'est-ce que la France sans sa beauté ? », Bernard Maris « Et si on aimait la France », Grasset, 2015.

1 d'hectare de terres artificialisées entre 2006 et 2014 en métropole ont été  
2 consommées par les maisons individuelles

3 Pour le CESE, la lutte contre l'artificialisation des sols impose de lutter  
4 contre le mitage du territoire par une politique très volontariste en matière  
5 d'habitat et d'urbanisme commercial.

6 Cela implique, notamment, de rénover, de revitaliser et de densifier  
7 les centres villes et les centre-bourgs, qui tendent dans nombre de  
8 communes rurales à se vider, alors que leur périphérie s'étend sous forme  
9 d'habitat diffus.

10 Cela exige aussi de rééquilibrer l'offre commerciale en encadrant  
11 davantage la création des grandes et moyennes surfaces et de privilégier  
12 la rénovation de l'habitat ancien et la reconversion des bâtiments  
13 industriels et commerciaux existants.

### 14 **3. Réduire les incertitudes françaises**

15 La France se singularise aujourd'hui en Europe par un déficit de  
16 confiance des acteurs économiques qui handicape durablement, depuis la  
17 crise de 2008, la croissance française.

18 La confiance ne se décrète pas. Elle implique à minima de tenter de  
19 réduire les incertitudes françaises qui pénalisent la consommation et  
20 l'investissement.

21 Ces incertitudes portent notamment, du côté des entreprises, sur  
22 l'évolution de l'environnement réglementaire, fiscal et social et s'ajoutent  
23 aux interrogations sur la conjoncture internationale, sur la faiblesse de  
24 leurs carnets de commandes, sur leur compétitivité et sur leurs  
25 perspectives d'emploi. Du côté des ménages, les incertitudes portent sur  
26 leurs dépenses ou revenus futurs, (salaires, impôts, retraite, santé) ainsi  
27 que sur leurs perspectives d'emploi et la crainte de déclassement social.

28 Par ailleurs, notre assemblée recommande de limiter l'instabilité des  
29 dispositifs législatifs et réglementaires source d'incompréhension, en  
30 matière de fiscalité particulièrement.

### 31 **B - RECONSTRUIRE UNE COMMUNAUTE DE DESTIN**

32 Le pessimisme français est l'expression d'une inquiétude face à  
33 l'avenir et d'un doute sur les atouts de la France dans un monde plus  
34 ouvert, plus complexe et plus incertain et sur sa capacité à proposer à tous  
35 une même communauté de destin.

36 Les indicateurs analysés par le CESE suggèrent deux axes de  
37 réponse :

- 38 – investir massivement dans la préparation de l'avenir ;
- 39 – renforcer les politiques d'égalité des chances.

1           **1. Investir massivement dans la préparation de l'avenir**

2            1.1. *Intensifier l'effort de recherche.*

3            La France n'investit pas assez dans la préparation de l'avenir, L'effort  
4 de recherche doit atteindre 3 % du PIB en progressant à la fois dans la  
5 recherche publique et en recherche développement dans les entreprises.  
6 Pour le CESE, cette augmentation des dépenses privées doit se réaliser  
7 en évaluant, en utilisant et en améliorant les leviers d'incitation comme le  
8 CIR. Cet effort est d'autant plus indispensable que les défis à relever  
9 (révolution numérique, transition énergétique, rapport entre science et  
10 société...) et les enjeux (compétitivité de notre économie, ré-  
11 industrialisation de la France, préservation de son tissu d'entreprises) sont  
12 considérables. Cela nécessiterait dès à présent un effort supplémentaire  
13 de 16 milliards d'euros par an.

14            1.2. *Soutenir et mieux orienter les stratégies d'investissement*  
15            *privées et publiques*

16            La compétitivité à long terme des entreprises et la lutte contre le  
17 chômage de masse nécessitent de favoriser les investissements qui  
18 développent l'emploi et la valeur ajoutée ainsi que la montée en  
19 compétences et qualification. Le renforcement des fonds propres et la  
20 préservation de la capacité d'investissement des entreprises doivent donc  
21 rester une priorité, tout en assurant une visibilité accrue sur l'orientation de  
22 l'effort d'investissement.

23            Une attention particulière est à porter à cet égard à l'accès aux  
24 financements bancaires des PME – ce qui implique d'analyser l'efficacité  
25 du secteur bancaire français – et au ciblage des incitations (fiscalité,  
26 bonification...) sur les investissements de développement de ces  
27 entreprises.

28            Le CESE préconise, par ailleurs, un meilleur fléchage de l'épargne  
29 des français vers des investissements de long terme, en particulier dans  
30 les infrastructures, l'éducation, la santé et la transition énergétique.

31            1.3. *Cultiver nos atouts*

32            Dans le monde qui vient, ce sont ses valeurs qui constituent pour la  
33 France quelques-uns de ses meilleurs atouts.

34            Education, esprit d'entreprendre, créativité, inventivité, universalisme  
35 et progrès social... Autant d'atouts sur lesquels la France peut et doit  
36 s'appuyer pour répondre aux défis de la mondialisation, du numérique et  
37 du changement climatique.

1           **2. Renforcer les politiques d'égalité des chances**

2            2.1. *Au sein du système éducatif*

3            Toutes les études le montrent : les inégalités socio-économiques  
4            impactent fortement les chances de réussite scolaire, un impact négatif  
5            accentué pour les enfants issus de l'immigration.

6            Face à cette situation, il est essentiel, pour le CESE, d'agir  
7            prioritairement au niveau de l'enseignement primaire pour lutter contre les  
8            discriminations dans le cadre scolaire, de renforcer la politique de mixité  
9            sociale et de mieux former les équipes éducatives à l'approche des publics  
10           concernés.

11           Il est également important d'apporter une réponse rapide et  
12           personnalisée à chaque jeune de plus de 16 ans sorti du système éducatif  
13           sans diplôme ni certification, à travers une solution de formation et un  
14           accompagnement renforcé.

15           L'inégalité face au chômage entre diplômés et non diplômés impose  
16           aussi d'agir de manière préventive dans les autres cycles d'enseignement,  
17           notamment pour lutter contre l'échec en premier cycle universitaire et  
18           faciliter l'accès des bacheliers professionnels aux filières technologiques  
19           et professionnelles.

20           2.2. *Dans le monde du travail*

21           Les ruptures technologiques, les transitions numériques et  
22           écologiques doivent être davantage anticipées et accompagnées pour  
23           mettre à niveau les compétences professionnelles et prévenir les risques  
24           de déclassement et d'exclusion du marché du travail.

25           La réponse passe notamment par une montée en qualification de  
26           l'appareil de formation professionnelle. Le passage d'une obligation de  
27           financement de la formation à une obligation de former et de développer  
28           les compétences des salariés répond à cet objectif, comme l'obligation  
29           d'un bilan régulier des parcours professionnels au sein des entreprises.

30

## CONCLUSION

1

2 Que nous dit ce large bilan sur l'état de la France ?

3 Un pays qui montre des signes de résistance et d'amélioration, mais  
4 aussi un pays qui doute, hésitant entre ses nombreux potentiels et ses  
5 multiples contradictions.

6 Un pays qui confirme la nécessité et l'urgence d'appliquer un  
7 traitement de fond pour la réduction de ses fractures, autant que le besoin  
8 d'un plan d'investissement massif, privé et public, afin de mieux préparer  
9 l'avenir.

10 **Les signes de résistance et d'amélioration** sont perceptibles, mais  
11 leur fragilité ne peut être occultée.

12 Ainsi, la croissance a modérément repris, sans atteindre les taux  
13 moyens européens et mondiaux. Parallèlement, la démographie française  
14 est forte, mais ce n'est qu'en 2015 que le PIB par habitant retrouve son  
15 niveau de 2007.

16 Le taux d'emploi progresse légèrement et le nombre d'inscrits à Pole  
17 Emploi a reculé en mars dernier pour l'ensemble des catégories.

18 La situation économique du pays cesse de se dégrader, sans pour  
19 autant devenir bonne. Les déficits publics se stabilisent. Les comptes des  
20 entreprises se sont globalement améliorés au cours des douze derniers  
21 mois grâce, notamment, aux effets du CICE et du pacte de responsabilité.  
22 L'effet combiné de la baisse des taux, de la chute des prix des matières  
23 premières et de l'énergie, et du niveau des changes participent à cette  
24 éclaircie.

25 **Des interrogations sur la réalité et le caractère durable de**  
26 **l'amélioration doivent trouver des** réponses susceptibles de se  
27 transformer en décisions rapides et efficaces à long terme.

28 Ainsi, et à titre d'exemple :

- 29 – Quel est le niveau d'endettement public soutenable et  
30 comment orienter les investissements matériels ou non que  
31 la dette finance, particulièrement en cas de remontée des  
32 taux ?
- 33 – Comment pouvoir maintenir le niveau de protection sociale à  
34 l'heure du numérique et de l'évolution du marché du travail  
35 qu'il entraîne ?
- 36 – Comment maintenir un accès et un niveau satisfaisant aux  
37 services publics ?
- 38 – Que signifie l'inversion de tendance en trompe l'œil de  
39 l'empreinte carbone ?

1           – Et enfin, le pays peut-il durablement continuer à vivre et à se  
2 développer dans le climat de pessimisme et de défiance  
3 généralisés qui règne aujourd’hui ?

4           De très longue date, **les politiques menées en France** ont mis en  
5 place un système social de redistribution parmi les plus importants en  
6 Europe. Certains pays voisins, de taille comparable (Allemagne, et  
7 Royaume-Uni par exemple), ont fait d’autres choix politiques et sont  
8 parfois mieux classés sur certains indices, au risque, pour eux, d’un  
9 accroissement de la précarité et de la montée des inégalités.

10          Pour confirmer les signes d’embellie et lever les interrogations sur  
11 son caractère durable, le pays doit assumer ses contradictions, développer  
12 ses atouts pour les transformer en richesses futures.

13          Il faut aller vite, et résolument s’engager dans les réformes proposées  
14 dans ce RAEF 2016, au risque, sinon, de décrocher.

15          Les échéances électorales à venir en 2017 doivent permettre de  
16 répondre à l’attente des citoyens. Des propositions d’actions concrètes et  
17 rapide à mettre en œuvre, en contribuant au retour de la confiance doivent  
18 être l’occasion pour chacun de dire « **Croire toujours en la France...et**  
19 **l’aimer** ».

20

1

2

3

4

5

## **Cahier 2**

1	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>23</b>
2	<b>I - INDICATEUR N° 1 - LE TAUX D'EMPLOI SECTION</b>	
3	<b>DU TRAVAIL</b> .....	<b>25</b>
4	A - LA FRANCE ET SES PARTENAIRES EUROPEENS.....	25
5	1. Un positionnement moyen dans l'ensemble de l'Union	
6	européenne.....	25
7	2. Le taux d'emploi des femmes : une contribution relativement	
8	positive à l'indicateur global pour la France .....	27
9	3. La faiblesse des taux d'emplois aux deux extrémités de la vie	
10	active caractérise encore la situation française. ....	29
11	4. Le taux d'emploi varie considérablement en fonction du niveau	
12	d'étude.....	30
13	B - TAUX D'EMPLOI, CHOMAGE ET SOUS-EMPLOI EN FRANCE.....	31
14	1. Une légère progression du taux d'emploi en 2014.....	31
15	2. ...qui repose sur une augmentation de la participation des 50-	
16	64 ans.....	31
17	3. Le taux de chômage a poursuivi son augmentation en 2014 .....	32
18	C - CONCLUSION : ACTIVER DES LEVIERS FAVORABLES À L'EMPLOI .....	38
19	<b>II - INDICATEUR N° 2 - EFFORT DE L'EFFORT DE RECHERCHE :</b>	
20	<b>L'URGENCE D'UN SURSAUT ET D'UN ENGAGEMENT</b>	
21	<b>DANS LA DUREE</b> .....	<b>41</b>
22	1. L'état de la recherche en France : un décrochage critique .....	41
23	2. Un indicateur de recherche qui doit être dépassé .....	42
24	3. Une nécessaire prise en compte des réalités de terrain .....	43
25	4. Les défis de la recherche .....	44
26	5. Préconisations .....	45
27	<b>III - INDICATEUR N° 3 - ENDETTEMENT</b> .....	<b>46</b>
28	1. Niveau et dynamique des dettes publiques et privées en	
29	France .....	47w
30	2. Que nous disent les indicateurs disponibles ?.....	48
31	3. Quelle est la situation de la France par rapport à ses	
32	partenaires européens ? .....	50
33	4. Des critères d'appréciation hétérogènes selon les agents .....	50
34	<b>IV - INDICATEUR N° 4 - ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE</b> .....	<b>53</b>
35	1. L'opportunité de se saisir de cet indicateur .....	53
36	2. L'état des lieux de l'espérance de vie en bonne santé .....	53
37	3. Les modalités de suivi de cet indicateur.....	55
38	4. Les préconisations du CESE au regard de cet indicateur .....	56
39		
40		

1	<b>V - INDICATEUR N° 5 – SATISFACTION DANS LA VIE.....</b>	<b>59</b>
2	1. Ce qui est mesuré .....	59
3	2. Ce que disent les indicateurs de la satisfaction dans la vie des	
4	Français .....	60
5	3. Un mal-être français ? .....	64
6	4. Pistes d'action : .....	65
7	<b>VI - INDICATEUR N° 6 – INEGALITES DES REVENUS .....</b>	<b>67</b>
8	1. La mesure des inégalités de revenus .....	67
9	2. La situation en France et chez ses partenaires européens.....	68
10	3. Des préconisations .....	70
11	<b>VII - INDICATEUR N° 7 – PAUVRETE EN CONDITIONS DE VIE .....</b>	<b>73</b>
12	1. Deux grandes familles d'indice existent, qui décrivent	
13	respectivement la « pauvreté monétaire » et la « pauvreté en	
14	conditions de vie » .....	74
15	2. L'indice de pauvreté en conditions de vie en France	
16	métropolitaine varie assez peu depuis 2005, entre 12,2 % et	
17	13,3 %, selon les années. Rappelons que certains items de	
18	l'enquête reposent sur la « privation » d'objet ou de services,	
19	d'autres interrogent sur des notions de « difficultés »,	
20	susceptibles de réponses moins factuelles et objectives .....	75
21	3. Les principes à l'origine des politiques de réduction de la	
22	pauvreté depuis 1950 doivent être réinterrogées.....	76
23	<b>VIII - INDICATEUR N° 8 : SORTIE SYSTÈME SCOLAIRE .....</b>	<b>80</b>
24	1. Un taux de sortant.e.s précoces qui révèle de fortes inégalités	
25	socio-économiques .....	80
26	2. Diplômé.e.s et non diplômé.e.s : des inégalités face au	
27	chômage : .....	83
28	<b>IX - INDICATEUR 9 : EMPREINTE CARBONE.....</b>	<b>86</b>
29	<b>X - INDICATEUR 10 : ARTIFICIALISATION DES SOLS.....</b>	<b>89</b>
30	<b>XI - ANNEXE N° 1 - COMPOSITION DE LA SECTION ECONOMIE</b>	
31	<b>ET FINANCES A LA DATE DU VOTE .....</b>	<b>94</b>
32	<b>XII - ANNEXE N° 2 - LISTE DES PERSONNALITES AUDITIONNEES</b>	
33	<b>PAR LA SECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.....</b>	<b>96</b>
34	<b>XIII - ANNEXE N° 3 : LISTE DES SIGLES .....</b>	<b>97</b>
35	<b>XIV - ANNEXE N 4 : BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>98</b>
36	<b>XV - ANNEXE N° 5 LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>99</b>
37		

## Introduction

1

2 L'analyse détaillée de chacun des dix nouveaux indicateurs de richesse  
3 établis par le Gouvernement constitue le deuxième cahier du Rapport  
4 annuel sur l'état de la France établi par le CESE.

5 Jusqu'à présent, une seule formation de travail était chargée de réaliser le  
6 RAEF ; cette année, le pilotage et la coordination en ont été confiés à la  
7 section de l'Economie et des Finances, tout en faisant appel à la  
8 participation de plusieurs autres sections (1) pour analyser un ou plusieurs  
9 des dix indicateurs et formuler les préconisations qui leur sont attachées.

10 Avec cette volonté de transversalité accrue, ce RAEF 2016 est l'illustration  
11 de la diversité des qualités, compétences et expériences des membres du  
12 CESE, exprimées au travers de la majorité de ses sections.

13 Le RAEF est désormais publié au mois de juin, de façon à mieux s'intégrer  
14 dans le calendrier gouvernemental et parlementaire, et à permettre la prise  
15 en compte de ses préconisations dans les arbitrages budgétaires de l'année  
16 suivante.

17 Ainsi, le CESE confirme sa volonté de contribuer efficacement au  
18 diagnostic sur l'état de notre pays, et plus encore de participer avec  
19 exigence et passion à la définition de politiques plus efficaces.

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

(1) Indicateur	Section
Taux d'emploi	Travail et Emploi
Effort de recherche	Activités Economiques
Endettement	Economie et Finances
Espérance de vie en bonne santé	Affaires sociales et Santé
Satisfaction dans la vie	Economie et Finances
Inégalités de revenus	Economie et Finances
Pauvreté en condition de vie	Economie et Finances
Sorties précoces du système scolaire	Education, Culture et Communication
Empreinte carbone	Environnement
Artificialisation des sols	Aménagement du territoire

1• **INDICATEUR N° 1 - LE TAUX D'EMPLOI**

2 *SECTION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI*

3 Le taux d'emploi, défini comme le rapport entre le nombre de personnes en  
4 emploi et l'ensemble de la population en âge de travailler est l'un des dix nouveaux  
5 indicateurs retenus par le Gouvernement. Il fait partie, pour 2014, des quatre  
6 indicateurs pour lesquels notre pays ne fait pas mieux que la moyenne européenne.  
7 La situation de l'emploi reste, en effet, pour la France une des principales  
8 difficultés de la période.

9 Au sens du Bureau international du travail (BIT), est considérée en emploi  
10 toute personne déclarant avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une  
11 semaine de référence.

12 ○ **LA FRANCE ET SES PARTENAIRES EUROPEENS**

13 ■ **Un positionnement moyen dans l'ensemble de l'Union européenne**

14 Pour l'année 2014, le taux d'emploi des 15-64 ans en France s'établit à  
15 64,3 %. Il se situe donc à un niveau très légèrement supérieur à celui de la zone  
16 euro (63,9 %) et légèrement inférieur au taux moyen dans l'Union européenne  
17 (UE) à 28 (64,9 %). Il est pratiquement stable depuis 2009.

18 Parmi les principaux pays de l'UE par leur population et la taille de leur  
19 économie, l'Allemagne (73,8 %) et le Royaume-Uni (71,9 %) affichent des taux  
20 d'emploi nettement supérieur à celui de la France, contrairement à l'Italie  
21 (55,7 %), l'Espagne (56 %), la Pologne (61,7 %). Sur cet indicateur, notre pays est  
22 positionné au treizième rang des 28 pays de l'UE.

23  
24

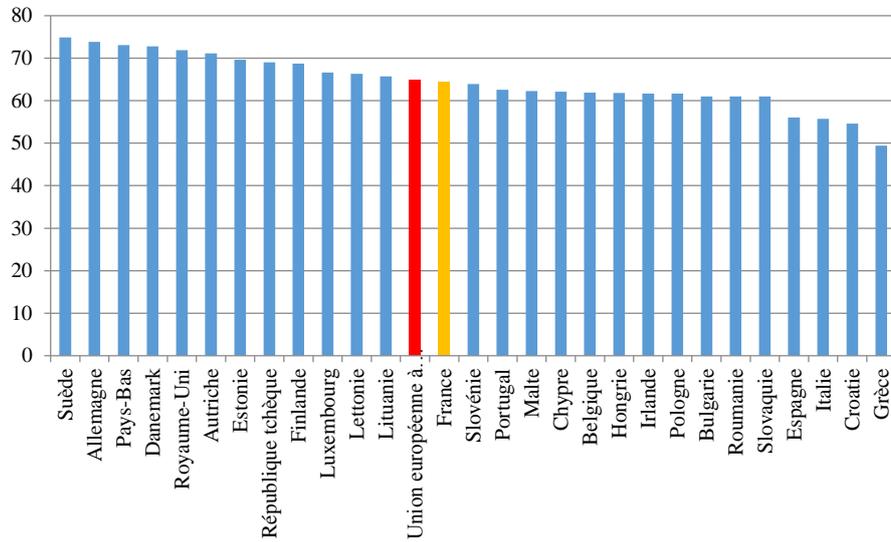
1

2

3

4

GRAPHIQUE 1 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2014



5

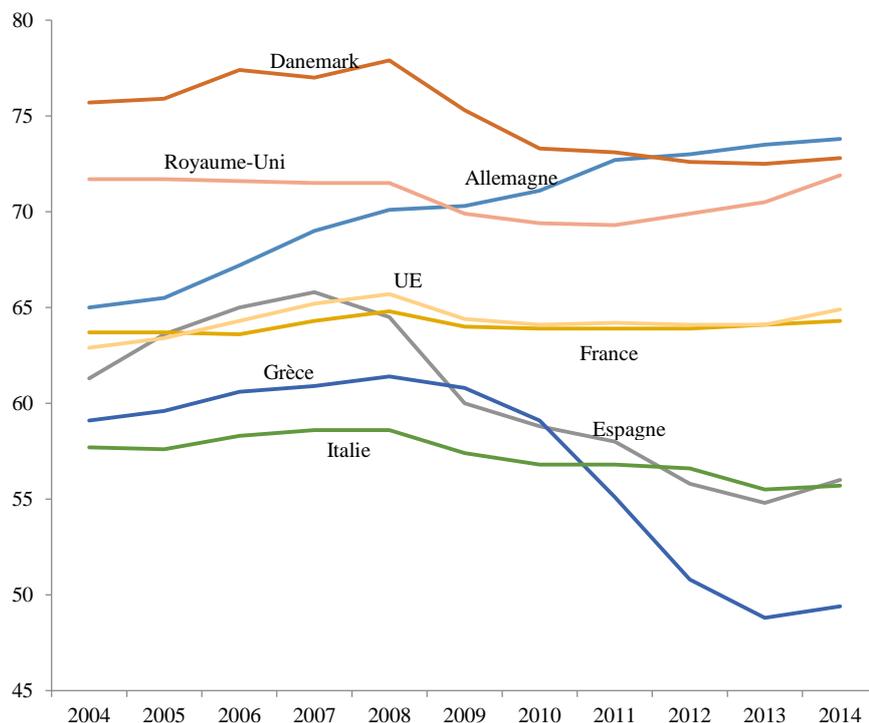
6 Source : Eurostat.

7 Graphique : CESE.

8

9 Les divergences dans l'évolution des taux d'emploi des pays de l'Union  
10 européenne entre 2004 et 2014 reflètent celles des économies nationales après le  
11 déclenchement de la crise financière de 2008.

1 GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DES TAUX D'EMPLOI DE 7 PAYS DE  
2 L'UE



3  
4 Champ : population des 15 à 64 ans.  
5 Source : Eurostat ; graphique CESE.

6 La courbe française suit de très près celle de la moyenne des 28 pays de  
7 l'Union européenne. Elle enregistre une baisse sensible mais limitée entre 2008 et  
8 2010 et est ensuite pratiquement étale, sans mouvement de récupération  
9 contrairement, par exemple à celle du Royaume-Uni qui dépasse légèrement en  
10 2014 son niveau d'avant 2008. L'Allemagne est dans une situation assez singulière  
11 avec une croissance très forte et régulière de son taux d'emploi depuis 2004. La  
12 Grèce et l'Espagne ont enregistré de manière très forte et durable les effets de la  
13 crise sur leur taux d'emploi tandis que l'Italie subit une baisse plus limitée.

14 ■ **Le taux d'emploi des femmes : une contribution relativement positive à**  
15 **l'indicateur global pour la France**

16 Considéré indépendamment de celui des hommes, le taux d'emploi des  
17 femmes est en France assez modeste : à 60,9 %, il ne dépasse que d'un peu plus  
18 d'un point la moyenne de l'Union européenne et se situe plus de 12 points en  
19 dessous du taux d'emploi des femmes suédoises. Mais en rapportant le taux

1 d'emploi des femmes à celui des hommes, la situation apparait sous un jour moins  
2 défavorable. La France se place alors juste derrière les pays nordiques.

3 L'implication des femmes dans le monde du travail rémunéré s'est  
4 construite, en France, sur un renforcement, à chaque génération depuis l'après-  
5 guerre, de la continuité de leur activité professionnelle dans un contexte de  
6 fécondité relativement élevée. Les pays nordiques et la France ont en commun  
7 d'avoir fait le choix de politiques actives en faveur des familles notamment fondé  
8 sur le financement de systèmes de garde d'enfants<sup>2</sup>.

9 Actuellement, dans notre pays, un tiers des enfants de moins de trois ans ont  
10 pour mode de garde principal une assistante maternelle (20 %) ou un établissement  
11 d'accueil pour enfant (13 %), mais il faut aussi compter avec le caractère massif  
12 de la scolarisation pré-élémentaire dont l'effet sur les taux d'activité et d'emploi  
13 des femmes est particulièrement sensible<sup>3</sup>.

14 TABLEAU 1 : TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE DANS LES 10 PAYS  
15 DE L'UE EN 2014 (en %)

	Femmes	Hommes	Rapport Tx.eF/Tx.eH
Finlande	68	69,5	0,98
Suède	73,1	76,5	0,96
Danemark	69,8	75,8	0,92
<b>France</b>	<b>60,9</b>	<b>67,7</b>	<b>0,90</b>
Allemagne	69,5	78,1	0,89
Royaume-Uni	67,1	76,8	0,87
Pays-Bas	68,1	78,1	0,87
Espagne	51,2	60,7	0,84
Pologne	55,2	68,2	0,80
Italie	46,8	64,7	0,72
<b>UE à 28</b>	<b>59,6</b>	<b>70,1</b>	<b>0,85</b>

16 *Champ : population des 15-64 ans.*

17 *Source : Eurostat/Insee (extraction du 24 juillet 2015).*

18 *Calcul CESE pour rapport taux d'emploi F/H. Rapport = 1 signifie l'égalité parfaite des taux*  
19 *d'emploi F/H.*

20 La participation des femmes au marché du travail à l'égal des hommes est  
21 en France un peu plus marquée que dans la plupart des pays de l'Union. La crise  
22 postérieure à 2008, n'a pas remis en cause le mouvement de convergence entre les  
23 taux d'emploi des deux sexes dans notre pays. Entre 2004 et 2014, celui des  
24 hommes a baissé de 1,7 point alors que celui des femmes a augmenté de 2,7 points.  
25 Cette tendance au rapprochement des taux d'emploi est cependant à l'œuvre dans  
26 toute l'Union européenne. Sur le territoire des 28 Etats membres, le taux d'emploi  
27 des hommes a stagné au cours des dix dernières années alors que celui des femmes  
28 augmentait de plus de 4 points.

<sup>2</sup> Avis adopté par le CESE le 20 décembre 2000 sur *Femmes dans les lieux de décision*, rapport présenté par Michèle Cotta au nom de la section du travail, II pp. 30-45 et 55-68.

<sup>3</sup> *Insee Références*, édition 2015 – Fiches – Couples, familles et vie active, pp. 128-129.

1 Indépendamment du taux d'emploi, le faible degré de mixité professionnelle  
 2 est une réalité à laquelle restent confrontés tous les pays de l'Union. Le  
 3 déséquilibre est globalement plus marqué pour les professions considérées comme  
 4 les moins qualifiées. En France, près de la moitié de l'emploi féminin est concentré  
 5 sur dix métiers dont la plupart comportent une dimension d'aide ou de soin aux  
 6 personnes. Les compétences et les qualifications correspondantes apparaissent  
 7 insuffisamment valorisées<sup>4</sup>.

8 ■ **La faiblesse des taux d'emplois aux deux extrémités de la vie active**  
 9 **caractérise encore la situation française.**

10 Avec un taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans à 28,4 % en 2014, notre  
 11 pays est très éloigné d'un groupe formé des pays nordiques, des Pays-Bas, de  
 12 l'Allemagne et du Royaume-Uni où ce taux dépasse toujours 40 %. Quant au taux  
 13 d'emploi des seniors de 55 à 64 ans, il est en France de 47 %. Là encore, le fossé  
 14 est marqué vis-à-vis des pays nordiques, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni qui  
 15 frôlent ou dépassent les 60 %.

16 En revanche, lorsque l'on considère le taux d'emploi des 25-54 ans, la  
 17 France dépasse assez nettement (de près de trois points) la moyenne européenne.

18  
 19  
 20

21 **TABLEAU 2 : TAUX D'EMPLOI PAR AGE DANS LES 10 PAYS DE L'UE**  
 22 **en 2015 (%)**

	<b>15 à 24 ans</b>	<b>25 à 54 ans</b>	<b>55 à 64 ans</b>	<b>Ensemble</b>
Suède	42,8	85,4	74,0	74,9
Allemagne	46,1	83,5	65,6	73,8
Pays-Bas	58,8	81,7	59,9	73,1
Danemark	53,7	82	63,2	72,8
Royaume-Uni	48,1	82,1	61,0	71,9
Finlande	41,4	80,5	59,1	68,7
<b>France</b>	<b>28,4</b>	<b>80,4</b>	<b>47</b>	<b>64,3</b>
Pologne	25,8	78,4	42,5	61,7
Espagne	16,7	67,4	44,3	56,0
Italie	15,6	67,9	46,2	55,7
<b>UE à 28</b>	<b>32,5</b>	<b>77,5</b>	<b>51,8</b>	<b>64,9</b>

23 *Source : Eurostat/Insee (extraction du 15/07/2015).*  
 24 *Champ : population des 15-64 ans.*

25 Ces quelques points de repère font ressortir la très forte concentration sur les  
 26 âges médians de la période passée en emploi comme une caractéristique de notre  
 27 marché du travail. L'intégration dans l'emploi a lieu en moyenne tardivement et  
 28 se fait souvent difficilement. La sortie de l'emploi est quant à elle

<sup>4</sup> Avis adopté par le CESE le 25 novembre 2014 sur *Agir pour la mixité des métiers*, rapport présenté par Patrick Liébus au nom de la section du travail et de l'emploi, pp. 14-19.

1 traditionnellement précoce, même si l'abandon des dispositifs de cessation  
2 anticipée d'activité, les réformes des retraites et l'action publique en faveur de  
3 l'emploi des seniors tendent depuis une quinzaine d'années à faire évoluer cette  
4 situation. Ainsi, en dépit de circonstances économiques difficiles, le taux d'emploi  
5 des plus de 55 ans a augmenté en France de plus de 9 points entre 2004 et 2014.

6 Dans une tentative d'explication de la faible participation à l'emploi des  
7 moins de 25 ans et des plus de 55 ans, il est nécessaire de faire la part entre la  
8 difficulté de trouver ou de conserver un emploi et ce qui relève d'arbitrages plus  
9 personnels comme, par exemple, la prolongation d'études et le report de l'âge  
10 d'entrée dans la vie active pour les jeunes ou la décision de poursuivre une activité  
11 professionnelle lorsque des droits à retraites sont ouverts pour les seniors, sachant  
12 que ces choix peuvent être eux-mêmes contraints par l'état du marché du travail,  
13 l'orientation de politiques publiques mais aussi par le caractère plus ou moins  
14 astreignants des conditions et de l'organisation du travail.

15 ■ **Le taux d'emploi varie considérablement en fonction du niveau d'étude**

16 Cette disparité est observée dans tous les pays avec des variations  
17 relativement faibles entre les Etats membres de l'UE. Pour le groupe d'âge 25-  
18 64 ans, le taux d'emploi des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement  
19 supérieur était de 83,8 % dans l'UE à 28 en 2014, bien plus élevé que celui des  
20 personnes ayant achevé seulement l'enseignement primaire ou secondaire  
21 inférieur (52,6 %). Le taux d'emploi des personnes ayant achevé, au plus,  
22 l'enseignement secondaire atteignait 73,4 %.

23 La France se situe très près de cette moyenne européenne, un peu au-dessus  
24 pour le niveau primaire et collège (53,3 %) et pour l'enseignement supérieur  
25 (83,8 %), un peu en dessous pour la fin du secondaire (72,5 %).  
26

1 ○ TAUX D'EMPLOI, CHOMAGE ET SOUS-EMPLOI EN FRANCE

2 Le taux d'emploi ne peut être interprété indépendamment des taux d'activité  
3 et de chômage. Un questionnement sur ce que recouvre ce taux au regard de la  
4 nature des emplois, en particulier de leur durée et de leur stabilité est également  
5 nécessaire.

6 ■ **Une légère progression du taux d'emploi en 2014...**

7 Après une baisse de 0,9 point entre 2009 et 2011, le taux d'emploi en France  
8 est légèrement remonté en 2013 et 2014 (+0,4 point en deux ans). Cette  
9 progression limitée s'est traduite par 53 000 personnes supplémentaires en emploi  
10 en 2013 et 41 000 en 2014. Ce solde légèrement positif résulte en 2014 d'une  
11 progression modeste de l'emploi salarié y compris l'intérim (+26 000) et d'une  
12 contribution, en hausse modérée, de l'emploi non salarié (+15 000 après +9 000  
13 en 2013)

14 Le nombre d'emplois a augmenté de 67 000 dans le tertiaire non marchand  
15 et a diminué de 45 000 dans les secteurs marchands non agricoles, en particulier  
16 dans le BTP qui perd continuellement des emplois depuis 2008. Des emplois  
17 industriels ont continué à être détruits y compris dans des secteurs réputés  
18 d'excellence (santé-pharmacie, automobile, équipements électroniques...). A  
19 l'opposé, le développement du numérique et des activités de conseils s'est traduit  
20 par une forte croissance des créations d'entreprises et des emplois dans les TIC et  
21 les *start-up*<sup>5</sup>.

22 La contribution des emplois aidés est assez significative avec 30 000 emplois  
23 supplémentaires en 2014. Elle est notamment due à la montée en charge du  
24 dispositif d'exonération de cotisation d'assurance chômage pour l'embauche d'un  
25 jeune en CDI créé en juillet 2013<sup>6</sup>.

26 Après les attentes déçues de 2014, le bilan de l'année 2015 en matière  
27 d'emploi, sur la base des chiffres publiés récemment par l'Insee, esquisse  
28 cependant une tendance à l'amélioration, avec une augmentation totale de 158 000  
29 emplois dont 82 000 créations nettes dans le secteur marchand malgré une  
30 croissance économique qui reste faible (+1,1 %). Une très légère baisse du taux de  
31 chômage (-0,1 %) est observée sur l'ensemble de l'année. Selon l'Insee, la baisse  
32 du coût du travail peu qualifié sous l'effet du CICE et de l'aide à l'emploi dans les  
33 PME, le relèvement des taux de marges des entreprises qui accroissent leur  
34 capacité à investir et la bonne tenue des exportations sont à l'origine de cette  
35 augmentation de l'emploi marchand.<sup>7</sup>

36 ■ **...qui repose sur une augmentation de la participation des 50-64 ans**

37 Le taux d'emploi des 15-24 ans, 28,3% à la fin 2014, a diminué de 0,3 points  
38 en un an principalement du fait des jeunes hommes (-0,9 point contre +0,4 point  
39 pour les jeunes femmes). Le taux d'emploi des 25-49 ans, à 80,2 %, est également  
40 en repli sur un an, avec -0,5 point.

<sup>5</sup> Etude F/I/E, « Créations et destructions d'emplois en France » (2014).

<sup>6</sup> Emploi, Chômage, population active. *Dares Analyses*, n° 50 (juillet 2015).

<sup>7</sup> Note sur la conjoncture économique française et internationale. Insee, mars 2016.

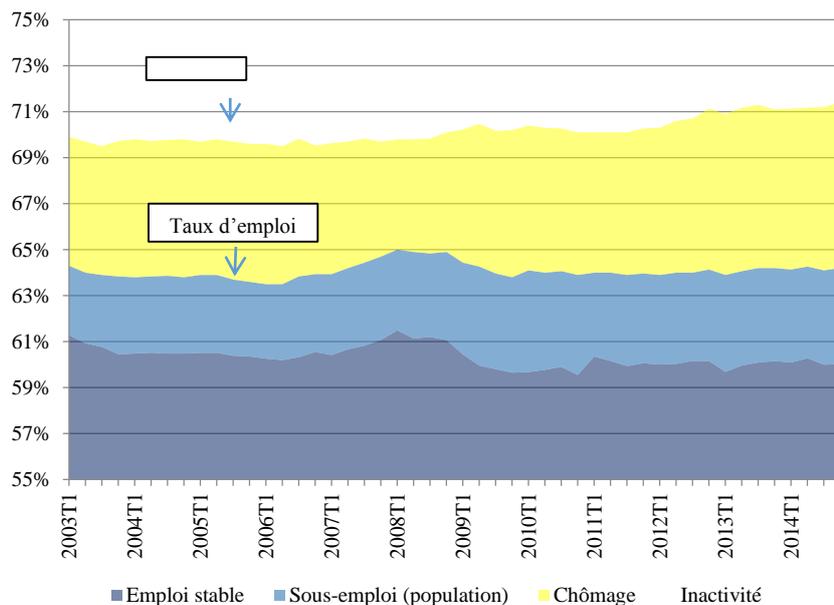
1 A l'inverse le taux d'emploi des personnes âgées de 50 à 64 ans (à 59,2 %)  
 2 a enregistré une augmentation d'un point et demi sur l'année et totalise une  
 3 augmentation de six points par rapport à la fin de 2009.

#### 4 ■ Le taux de chômage a poursuivi son augmentation en 2014

5 3.1 Depuis 2009, l'écart entre le taux d'activité et le taux d'emploi  
 6 s'accroît lentement et de manière continue

7 Le taux d'emploi stagne alors que le taux d'activité poursuit une hausse assez  
 8 régulière. Le chômage remplit cet écart entre taux d'activité et taux d'emploi.

#### 9 GRAPHIQUE N°3 : EMPLOI ET CHOMAGE EN FRANCE 2003-2013



10

11

12

Source : Insee.

Graphique : CESE

13

14

#### 3.2 Le taux d'activité des seniors est actuellement le principal facteur de l'augmentation de la population active

15

16

17

18

19

20

21

22

23

Le taux d'activité des 15 à 64 ans s'élevait à la fin de 2014 à 71,6 %. Il a gagné deux points sur dix ans mais un demi-point au cours de la seule année 2014. Les catégories d'âge les plus élevées ont littéralement porté cette hausse. Le taux d'activité des 50-54 ans a augmenté de plus de 3 points et celui des 55-64 de plus de 9 points entre 2004 et 2013. A l'inverse, la contribution des 25-49 ans a été faible (+0,9 point) et celle des 15-24 ans négative (-1,8) en raison de prolongation d'études plus fréquentes dans un contexte de recherche d'emploi difficile. L'année 2014 a encore accentué cette tendance. Alors que la population active augmentait de 180 000 personnes, les actifs de 50 à 64 ans ont vu leur nombre croître de

1 259 000, l'effet démographique ne comptant que pour moins de 20 % dans cette  
2 augmentation.

3 La fin des cessations anticipées d'activité puis l'allongement progressif de  
4 l'âge de départ en retraite sont à l'origine d'une profonde transformation des  
5 comportements d'activité des seniors. La France se rapproche ainsi  
6 progressivement de la norme d'activité des seniors dans les pays d'Europe du  
7 nord.

### 8 3.3 La relative faiblesse du taux d'emploi en France est associée à un 9 taux de chômage élevé en particulier pour les jeunes et les seniors

10 Au dernier trimestre 2014, le taux de chômage s'établissait à 10,4 % de la  
11 population active « France entière » et atteignait 10,1 % en France métropolitaine.  
12 La courbe du chômage des personnes de 15 ans et plus a décollé à partir de 2009  
13 passant d'un point bas à 7,1 % pour atteindre 10 % en 2013.

14 Un autre fait majeur de la période récente a été le passage du taux de  
15 chômage des femmes à un niveau inférieur à celui des hommes. A partir du milieu  
16 des années 2000, l'écart entre les deux taux a commencé à se résorber  
17 significativement ; la convergence s'est renforcée après 2008 et les deux courbes  
18 se sont croisées après 2012 pour diverger fortement en 2013 et 2014.

19

20 GRAPHIQUE 4 : TAUX DE CHÔMAGE ENTRE 2000 ET 2014



21

22

23

24

Données en moyenne annuelle.  
Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus.  
Source : Insee Enquête emploi.

1  
2 L'inflexion récente du taux de chômage des femmes ne s'explique pas par  
3 des retraits d'activité, bien au contraire, puisque le taux d'activité des femmes a  
4 connu une augmentation significative depuis 2007 (+2,5 points) alors que celui  
5 des hommes s'accroissait beaucoup plus modérément (+0,8). La principale  
6 d'explication est d'ordre sectoriel : nous avons mentionné plus haut le fort repli  
7 de l'emploi dans des domaines d'activité très majoritairement masculins, à savoir  
8 l'industrie et surtout le BTP.

9 La structure familiale continue d'influencer les taux d'emploi et de chômage  
10 des femmes. En effet, le taux d'emploi des mères diminue avec le nombre  
11 d'enfants mineurs vivant au domicile, ce d'autant plus si l'un des enfants a moins  
12 de trois ans. En 2014, 75 % des mères de famille vivant en couple avec un seul  
13 enfant âgé de moins de trois ans étaient en emploi, mais celles ayant trois enfants  
14 ou plus dont un en bas âge n'étaient que 40 % dans cette situation. Le taux  
15 d'emploi des mères de famille monoparentale est plus faible ; seulement la moitié  
16 de celles ayant un enfant unique de moins de trois ans ont un emploi. Leur taux de  
17 chômage est aussi beaucoup plus élevé : l'écart est à son maximum (16 points)  
18 pour les femmes ayant un enfant de moins de trois ans, selon qu'elles vivent seules  
19 ou en couple.<sup>8</sup>

20 Envisagé par catégories d'âge, le taux de chômage appelle deux  
21 commentaires principaux.

22 **TABLEAU 3 : TAUX DE CHOMAGE SELON L'AGE**

	<b>15 à 24 ans</b>	<b>25 à 49 ans</b>	<b>50 à 64 ans</b>	<b>15 à 64 ans</b>
2014	23,4	9,3	6,9	10,0
2013	24,0	9,2	6,7	9,9
2008	18,3	6,3	4,3	7,1

23  
24 *Chômage au sens du BIT (Enquête emploi, Insee). Moyenne annuelle. France métropolitaine.*  
25 *Source Insee, enquêtes emplois.*

26 Le taux de chômage des 50-64 ans augmente depuis 2007 pour des raisons  
27 conjoncturelles mais aussi en fonction de la hausse de l'activité pour cette  
28 catégorie d'âge. Un certain nombre de jeunes seniors qui auraient, il y a quelques  
29 années, rejoint les inactifs en prenant leur retraite ou en bénéficiant d'une dispense  
30 de recherche d'emploi se maintiennent désormais sur le marché du travail.  
31 Cependant, les seniors ont connu une augmentation très sensible de leur taux  
32 d'emploi (voir ci-dessus), si bien que depuis 2008, leur taux de chômage ne s'est  
33 pas accru plus fortement que celui des autres catégories d'âge. Ils sont en revanche  
34 largement surreprésentés parmi les chômeurs de longue durée.

35 À cet égard, une récente analyse du Conseil d'orientation des retraites (COR)  
36 mérite d'être citée : « *Si des progrès ont été réalisés ces dernières années en*  
37 *matière d'emploi des seniors, la question des transitions vers la retraite reste*  
38 *posée, une proportion sensible des assurés passant par des périodes de chômage*  
39 *ou d'inactivité entre leur sortie définitive du marché du travail et leur départ en*

<sup>8</sup> *Insee références*. Edition 2015. Fiches : Couples, familles, vie active.

1 *retraite. En moyenne sur les années 2013 et 2014, à l'âge de 59 ans - âge où la*  
 2 *proportion de personnes qui ne sont ni en emploi ni retraités est la plus grande –*  
 3 *7 % des personnes sont au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage*  
 4 *au sens de l'Insee, 12 % sont inactives et passées en inactivité après leur 50 ans*  
 5 *et, enfin 10 % sont inactives mais sorties du marché du travail avant 50 ans ou*  
 6 *n'ayant jamais travaillé. »*

7 La crise économique et financière de 2008 a ouvert une nouvelle période de  
 8 hausse du chômage de longue durée qui affecte plus particulièrement les seniors  
 9 et les personnes faiblement qualifiées même si la durée dans le chômage tend à  
 10 augmenter pour l'ensemble des demandeurs d'emploi<sup>9</sup>.

11 Le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que celui de leurs  
 12 aînés. Cela tient en partie à la situation particulière des jeunes actifs. Les moins  
 13 diplômés qui arrivent tôt sur le marché du travail sont en effet surreprésentés parmi  
 14 les actifs de 15-24 ans. Ils sont aussi les plus exposés au risque de chômage. A  
 15 l'inverse, un grand nombre de jeunes poursuivent des études sans travailler et sont,  
 16 de ce fait, encore inactifs. La part des chômeurs dans la population des 15-24 ans  
 17 est très inférieure au taux de chômage des jeunes actifs : 8,9 % contre 23,4 % en  
 18 2014. Concernant les diplômés, il convient de souligner que les caractéristiques et  
 19 les modalités de préparation du diplôme influent sur les résultats d'insertion. A  
 20 niveau équivalent, le caractère professionnel du diplôme constitue souvent un  
 21 atout important en particulier lorsqu'il est préparé en alternance<sup>10</sup>.

22 Le faible taux d'emploi des jeunes qui distingue la France de ses principaux  
 23 partenaires (Allemagne et Royaume-Uni notamment) résulte, en définitive, d'un  
 24 double phénomène : d'une part, une propension qui reste faible à associer le travail  
 25 à la poursuite d'études et d'autre part, un taux de chômage élevé des jeunes actifs  
 26 précocement sortis du système éducatif.

27 • *L'indicateur « taux d'emploi » ne prend pas en compte la qualité des*  
 28 *emplois*

29 Cette limite est importante au regard de la réalité nationale de l'emploi mais  
 30 également quand il s'agit de réaliser des comparaisons entre les pays alors que les  
 31 contrats zéro heures et les « mini jobs » sont largement commentés. Le taux  
 32 d'emploi amalgame toutes sortes de situations d'emploi. Il est donc intéressant de  
 33 le compléter à partir de la notion de sous-emploi mais également en prenant en  
 34 compte la situation de personnes qui alternent, dans la durée, de courtes périodes  
 35 d'emploi et de chômage.

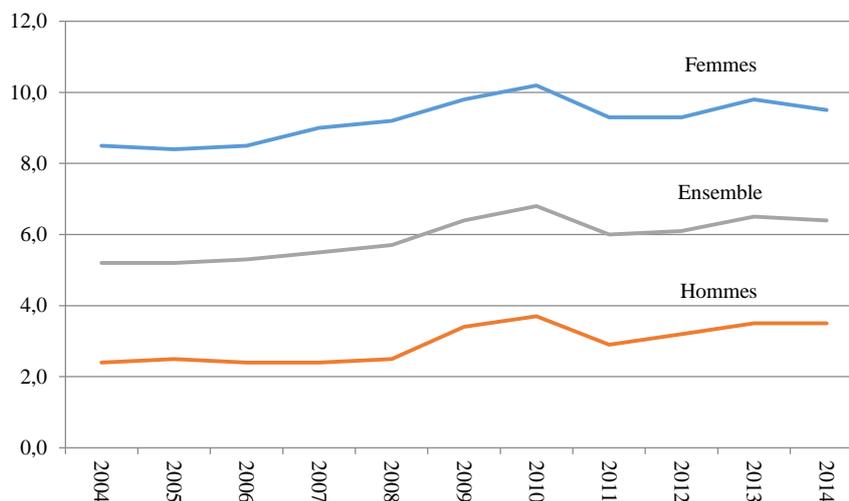
36 Dans la définition qu'en donne le BIT, le sous-emploi correspond, pour  
 37 l'essentiel à des situations de temps partiel subi (6,2 % en 2014) et de façon plus  
 38 marginale à des situations de chômage technique ou partiel (0,3 % en 2014).

<sup>9</sup> Avis adopté par le CESE le 10 novembre 2015 sur *Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée »*, rapport présenté par Patrick Lenancker au nom de la section du travail et de l'emploi, pp.17-18.

<sup>10</sup> Avis adopté par le CESE le 25 septembre 2012 sur *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*, rapport présenté par Gérard Aschieri au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, partie rapport pp. 29-31.

1 En 2014, le taux de sous-emploi est resté stable pour les hommes à 3,5 % et  
 2 a diminué de 0,3 points pour les femmes pour s'établir à 9,5 %. La disparité des  
 3 taux de sous-emploi selon le sexe s'explique par le fait que les femmes sont quatre  
 4 fois plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes et que près du  
 5 tiers des personnes travaillant à temps partiel souhaitent travailler plus<sup>11</sup>.

7 GRAPHIQUE 5 : TAUX DE SOUS-EMPLOI 2004-2014



8 Source : Insee.  
 9 Graphique : CESE.

10 Il n'y a pas de relation simple entre la conjoncture économique et l'évolution  
 11 du sous-emploi. Lorsque la situation économique s'est fortement détériorée après  
 12 2009, le taux de sous-emploi a baissé. Une explication possible de ce phénomène  
 13 tient à l'influence de la conjoncture sur les comportements d'activité. Une forte  
 14 dégradation du marché du travail découragerait, parmi les salarié(e)s à temps  
 15 partiel, l'expression du souhait de travailler plus longtemps, une telle perspective  
 16 paraissant alors peu réaliste.

17 À l'échelle de l'Union européenne, les données collectées et publiées sur le  
 18 sous-emploi se limitent à la part du temps partiel « subi » dans le temps partiel  
 19 total et ne permettent pas de comparer des taux de sous-emploi entre les pays.

20 Un nombre croissant d'actifs, en particulier des jeunes, ont des parcours  
 21 professionnels fractionnés et discontinus. Cette alternance entre des périodes  
 22 d'emploi et de chômage est actuellement favorisée par la diminution de la durée  
 23 des contrats temporaires (CDD, missions d'intérim). La durée moyenne des CDD  
 24 est tombée à 26 jours en 2011 et la part de ceux de moins d'un mois dans les  
 25 intentions d'embauche a atteint 39 % en 2012. La durée des missions d'intérim a  
 26

<sup>11</sup> Emploi, Chômage, population active, *Dares Analyses*, n° 50 (juillet 2015).

1 également connu une très forte baisse, elle est aujourd'hui inférieure à deux  
2 semaines. Bien que les jeunes restent les plus touchés par cette instabilité, la  
3 situation relative des seniors s'est dégradée dans la période récente<sup>12</sup>.

4 Ce phénomène de récurrence du chômage s'est traduit par un accroissement  
5 du nombre de demandeurs d'emploi (inscrits à Pôle emploi) qui travaillent et par  
6 un développement important du dispositif d'activité réduite dans le système  
7 d'indemnisation du chômage<sup>13</sup>.

8 Une analyse complémentaire des taux d'emploi par qualification permettrait  
9 d'évaluer :

- 10 • les phénomènes éventuels de déclassement professionnel ;  
11 • l'efficacité des politiques d'emploi ciblées sur les emplois moins  
12 qualifiés.

13  
14  
15  
16

\*  
\* \*

---

<sup>12</sup> Claude Picart, Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage. INSEE, *Emploi et salaires*, édition 2014, pp. 29-46.

<sup>13</sup> Cf. Murielle Matus et Anne Stehlin, *Le chômage de longue durée. Vers une mesure de l'éloignement de l'emploi » de longue durée*, Direction des statistiques, des études et de l'évaluation de Pôle emploi (janvier 2014).

1○ CONCLUSION : ACTIVER DES LEVIERS FAVORABLES À L'EMPLOI

2 La médiocrité relative du taux d'emploi en France est étroitement associée à  
 3 la faible participation à l'emploi des catégories d'âge actif les plus jeunes et les  
 4 plus âgées. Concernant les seniors, la situation évolue cependant très rapidement  
 5 tant pour les taux d'activité que les taux d'emploi et il est vraisemblable que le  
 6 rattrapage par rapport à la norme d'activité de cette tranche d'âge dans les pays  
 7 d'Europe du nord soit en cours. Concernant les plus jeunes, la situation est plus  
 8 complexe dans la mesure où il est moins fréquent en France qu'au Royaume-Uni  
 9 ou en Allemagne que les jeunes soient en situation d'emploi pendant leurs études.  
 10 Il reste que ceux qui ne poursuivent pas d'études au-delà de la scolarité obligatoire  
 11 sont très exposés au risque du chômage, ce qui contribue aussi à la faiblesse du  
 12 taux d'emploi des 15-24 ans dans notre pays.

13 Le taux de chômage, à plus de 10 % en 2014, continue d'ailleurs de peser  
 14 fortement sur le taux d'emploi de toutes les catégories d'âge. Les 25-54 ans, qui  
 15 constituent la catégorie la plus active et la plus souvent en emploi, ne sont pas  
 16 épargnés. Si leur taux d'emploi est actuellement de quelques points inférieurs à  
 17 celui de leurs homologues britanniques ou allemands, c'est bien parce qu'ils sont  
 18 en proportion plus nombreux à être privés d'emploi.

19 Bien que le taux d'emploi puisse être pris comme un indicateur global de la  
 20 vitalité du marché du travail et de l'équilibre social d'un pays, notamment au  
 21 regard du financement de sa protection sociale, il doit lui-même être éclairé par  
 22 d'autres indicateurs sur la qualité des emplois d'une part, et sur la qualité du travail  
 23 d'autre part. Les situations de sous-emploi associées au développement des temps  
 24 partiel et la rotation sur des contrats de plus en plus courts qui finit par brouiller la  
 25 frontière entre emploi et chômage concernent massivement les actifs les plus  
 26 vulnérables : les femmes travaillant dans les services sans qualification reconnue  
 27 et les catégories ouvrières les moins qualifiées.

28 Quant aux perspectives d'évolution du taux d'emploi, la restauration des  
 29 marges des entreprises sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et du CICE-  
 30 pacte de responsabilité devrait leur permettre d'investir et, sous réserve de leur  
 31 carnet de commande, rendre des embauches nécessaires. La compétitivité à long  
 32 terme des entreprises nécessite d'investir dans des activités à plus forte valeur  
 33 ajoutée et donc dans des emplois qualifiés. C'est le sens de la compétitivité hors  
 34 coût telle qu'envisagée par le CESE dans son avis à ce sujet en 2013  
 35 (investissements physiques, innovation, recherche et développement, montée en  
 36 compétences et qualification, formation et éducation)<sup>14</sup>. Il s'agit notamment  
 37 d'accompagner les transitions numérique et écologique<sup>15</sup>. En outre, l'emploi de

<sup>14</sup> Avis adopté par le CESE le 12 octobre 2011 sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, rapport présenté par Isabelle de Kerviler au nom de la section des activités économiques.

<sup>15</sup> Avis adopté par le CESE le 26 mai 2015 sur *L'emploi dans la transition écologique*, rapport présenté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty au nom de la section du travail et de l'emploi.

1 qualité nécessite de lutter contre le dumping social comme l'illustre le récent avis  
2 sur les travailleurs détachés<sup>16</sup>.

3 Par ailleurs, le CESE considère que l'appareil de formation professionnelle  
4 doit être orienté vers la montée en qualification. La dernière réforme de la  
5 formation professionnelle organise, s'agissant des entreprises, le passage d'une  
6 obligation de financement de la formation à une obligation de former et de  
7 développer les compétences des salariés, renforcée par le bilan du parcours  
8 professionnel du salarié (tous les six ans) qui doit révéler des éléments tangibles  
9 en matière d'action de formation ou de certification ou de progression  
10 professionnelle. Le CPF et le conseil en évolution professionnelle, répondent à  
11 cette forte ambition de montée en qualification, différente d'une simple adaptation  
12 au poste de travail. Les ressources financières qui lui sont dédiées sont toutefois  
13 limitées : environ 900 M€ au titre du prélèvement de 0,2 % de la masse salariale  
14 des entreprises de plus de 10 salariés, 300 M€ réservés pour les chômeurs sur le  
15 Fonds de sécurisation des parcours professionnels ; l'accumulation de droits au  
16 CPF sur 9 ans atteint 150 heures. Ce qui ne suffit généralement pas pour viser une  
17 certification. Le CESE observe ainsi que dans la plupart des cas, le CPF, pour  
18 répondre à son objet, devra s'inscrire dans un projet de formation adaptée (par  
19 exemple modularisée et/ou ouverte en ligne et à distance), et/ou concerté avec  
20 l'entreprise, qui aura la possibilité de l'abonder, ou, lorsqu'il s'agit d'un  
21 demandeur d'emploi, accompagné par Pôle emploi ou dans le cadre d'un  
22 programme régional de formation.

23 Concernant les 500 000 actions de formations supplémentaires en faveur des  
24 demandeurs d'emploi, annoncées en début d'année 2016, par le Président de la  
25 République, le CESE salue une initiative qui va dans le sens de l'élévation et de  
26 l'adaptation des compétences des personnes en recherche d'emploi. Il  
27 recommande toutefois que le caractère rapide et massif de l'effort entrepris ne se  
28 traduise pas par un relâchement de l'exigence de qualité de ces formations qui  
29 devraient être qualifiantes.

30 Afin d'assurer la stabilité relative du taux d'emploi, en l'absence  
31 d'amélioration sensible de la conjoncture, les politiques d'aide à l'emploi, dans les  
32 secteurs marchand et non marchand, devront être poursuivies et l'investissement  
33 annoncé dans la formation des demandeurs d'emploi réalisé avec une forte  
34 détermination.

35 Le CESE considère qu'il est nécessaire, dans un contexte de très faible  
36 croissance et de chômage élevé, que l'assurance chômage puisse jouer un rôle  
37 contra-cyclique et que l'investissement dans la formation des demandeurs  
38 d'emploi constitue une priorité. Ainsi, concernant les dispositifs innovants dont  
39 l'objet est de favoriser le retour en emploi des chômeurs de longue durée, le CESE  
40 souhaite que le déploiement de l'expérimentation territoriale décidée par la loi du  
41 29 février 2016, soit accompagné par l'État dans les meilleures conditions.  
42

---

<sup>16</sup> Avis adopté par le CESE le 22 septembre 2015 sur *Les travailleurs détachés*, rapport présenté par Jean Grosset et Bernard Cieutat au nom de la section du travail et de l'emploi.

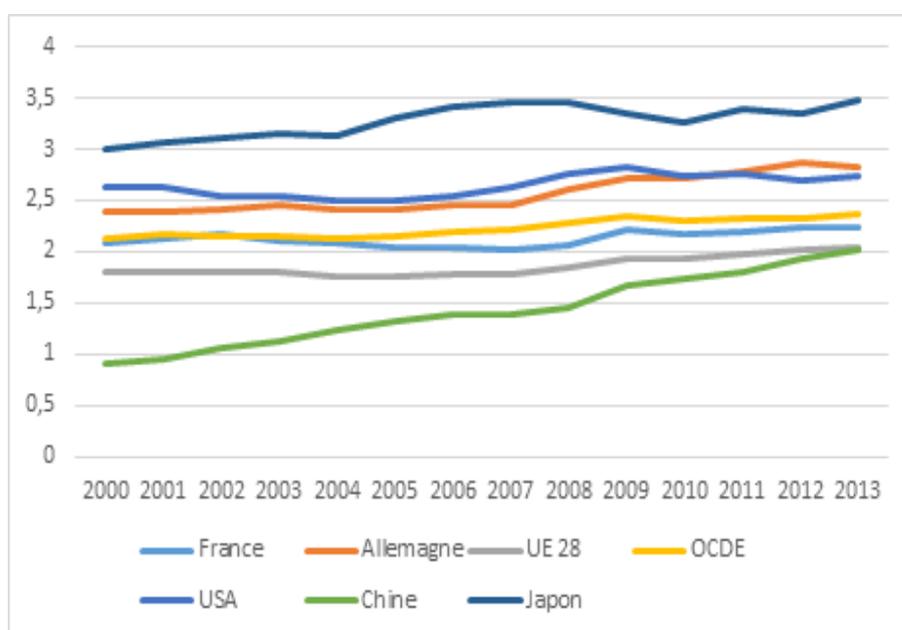
1  
2

1• **INDICATEUR N° 2 – EFFORT DE L’EFFORT DE RECHERCHE :**  
 2 **L’URGENCE D’UN SURSAUT ET D’UN ENGAGEMENT DANS LA**  
 3 **DUREE**  
 4 **SECTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

5 L’indicateur de l’effort de recherche représente la part dans le PIB des  
 6 dépenses de recherche engagées sur le territoire, par les acteurs publics ou privés,  
 7 dans le domaine de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la  
 8 recherche-développement.

9 Cet effort est mesuré par l’agrégat de la dépense intérieure de recherche et  
 10 développement (DIRD) suivi par l’INSEE et le service statistique du ministère de  
 11 l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)  
 12 à partir d’enquêtes menées auprès des administrations publiques et d’un  
 13 échantillon de 11 000 entreprises de toute taille.

14 **GRAPHIQUE N° 6 : EFFORT DE RECHERCHE (DIRD/PIB) D’UNE**  
 15 **SÉLECTION DE PAYS DÉVELOPPÉS OU D’AIRES GÉOGRAPHIQUES**  
 16 **(2000-2013)**



17

18 **▪ L’état de la recherche en France : un décrochage critique**

19 D’après les premières estimations (source : MENESR et INSEE), la DIRD  
 20 de la France a atteint **48,1 milliards d’euros en 2014**, soit **2,26 % du PIB**. Ce  
 21 chiffre est sensiblement inférieur à l’objectif de 3 % fixé depuis 2002 dans le cadre  
 22 de la stratégie de Lisbonne, puis dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ». Il  
 23 situe la France loin du groupe des pays européens « leaders » dont l’effort de  
 24 recherche avoisine ou dépasse l’objectif des 3 % du PIB (Allemagne, Autriche,  
 25 Danemark, Finlande, Suède). À cet égard, le satisfecit exprimé dans le rapport du

1 gouvernement sur « Les dix indicateurs de richesse » en raison du positionnement  
 2 de la France au-dessus de la moyenne européenne (qui se situe à 1,9 %) n'est pas  
 3 de mise : son ambition en matière de recherche ne doit pas se référer à la moyenne  
 4 européenne, mais aux pays « leaders » plus performants que nous. En tout état de  
 5 cause, **atteindre l'objectif de 3 % à l'horizon 2020 suppose une augmentation**  
 6 **annuelle de l'effort de recherche dix fois plus rapide** qu'aujourd'hui (à savoir  
 7 un rythme de 0,12 point par an contre un rythme actuel d'environ 0,01 point).

8 Par ailleurs, si la France tient toujours une place scientifique reconnue,  
 9 héritage d'un engagement antérieur de la Nation dans une politique scientifique et  
 10 industrielle de grands programmes, cette position est aujourd'hui menacée. De  
 11 multiples facteurs y contribuent : paysage institutionnel plus complexe, stratégies  
 12 industrielles souvent axées sur le court-terme, émergence de nouvelles puissances  
 13 scientifiques. La part de la France dans les publications scientifiques  
 14 internationales a ainsi baissé de 15,1 % entre 1999 et 2013. La part de la France  
 15 dans les demandes mondiales de brevets européens est passée de 8,3 % en 1994 à  
 16 6,4 % en 2012 (source : MENESR). Ce décrochage se vérifie également dans le  
 17 secteur privé : les investissements de R&D des entreprises françaises figurant dans  
 18 le classement « Global innovation 1000 » (rapport 2015 de l'étude « global  
 19 innovation 1000 » de *PwC Strategy*) n'ont crû que de 28 % depuis 2005 contre  
 20 66 % pour l'ensemble des entreprises européennes.

21 Ces constats mettent en évidence l'urgence d'un sursaut en faveur de notre  
 22 potentiel scientifique et technologique. Sa préservation et son développement sont  
 23 des enjeux majeurs pour notre société et pour toutes les filières de notre économie,  
 24 de l'industrie aux services, au commerce ou à l'agriculture.

#### 25 ■ Un indicateur de recherche qui doit être dépassé

26 L'analyse de l'état de la recherche en France ne peut se résumer à une  
 27 approche statistique globale. L'indicateur d'effort de recherche présente en effet  
 28 des limites, comme la non prise en compte des données relevant du ministère de  
 29 la Défense ou la difficulté à quantifier l'activité de recherche des enseignants-  
 30 chercheurs des universités et des professeurs des centres hospitalo-universitaires.  
 31 Le champ restreint des enquêtes, dont les sources d'informations proviennent  
 32 essentiellement des directions ou des avis individuels de chercheurs sans  
 33 consultation des partenaires sociaux des entreprises, permet difficilement  
 34 d'apprécier la stratégie de recherche affichée par les entreprises.

35 En outre, cet indicateur ne rend pas compte de l'effort financier consenti au  
 36 titre des aides fiscales, à l'instar du **crédit d'impôt recherche**. Ce dernier devrait  
 37 constituer un important levier d'incitation à l'innovation. Toutefois, l'importance  
 38 des masses financières en jeu (estimées à 6,2 milliards d'euros en 2014) suscite  
 39 des interrogations sur son efficacité au regard de la très lente progression du niveau  
 40 global de dépenses R&D. La stratégie de certains groupes internationaux en  
 41 France soulève des questions légitimes en rapport avec des pratiques  
 42 d'optimisation fiscale, alors que l'Allemagne parvient à atteindre l'objectif de 3 %  
 43 sans recourir à un dispositif de ce type, une des explications possibles étant que  
 44 les écosystèmes diffèrent selon les pays. La discussion au sein de la commission  
 45 sénatoriale sur le budget de la mission interministérielle Recherche et

1 Enseignement supérieur (MIREs) dans le cadre du projet de loi de finances pour  
 2 2016 témoigne de la nécessité d'une évaluation que le CESE a lui-même appelé  
 3 de ses vœux dans son avis sur *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de*  
 4 *développement* (rapporteure : Isabelle de Kerviler, 2011, p. 36). La question d'un  
 5 meilleur fléchage en relation notamment avec les emplois créés dans la recherche  
 6 et d'un réel contrôle de ce dispositif mérite d'être posée pour en accroître  
 7 l'effectivité et s'assurer qu'il bénéficie à l'ensemble des entreprises, notamment  
 8 aux PME et ETI.

9       ▪ **Une nécessaire prise en compte des réalités de terrain**

10       Au-delà de l'approche quantitative, la qualité de la recherche dépend des  
 11 conditions dans lesquelles celle-ci est menée.

12       Une attention particulière doit être portée aux perspectives de carrière  
 13 offertes aux chercheurs et aux futurs docteurs (en termes de stabilité, de  
 14 reconnaissance de leurs qualifications et de conditions de rémunération). Ceux-ci  
 15 font également face à une dégradation de leurs conditions de travail sous l'effet de  
 16 contraintes financières, organisationnelles et temporelles accrues. Ils sont  
 17 confrontés à un alourdissement de leurs tâches administratives (temps consacré  
 18 aux évaluations multiples, à la recherche de financements dans le montage de  
 19 projets, sans certitude aucune d'être éligible, affaiblissement des fonctions  
 20 supports).

21       Ce contexte contribue à la perte d'attractivité des métiers de la recherche  
 22 auprès des jeunes, à la fuite des talents à l'étranger ou vers d'autres horizons  
 23 professionnels. Le CESE avait déjà souligné l'importance de cet enjeu dans son  
 24 avis sur la compétitivité (cf. *supra*), alors que la question du renouvellement des  
 25 générations de chercheurs proches de la retraite - et de la transmission de leur  
 26 savoir - se pose aujourd'hui avec une acuité particulière. Cette réflexion doit être  
 27 étendue aux perspectives de carrière offertes aux doctorants et post-doctorants au  
 28 sein du secteur privé.

29       En outre, le système de recherche public est l'objet de transformations qui  
 30 menacent son efficacité. Ainsi faut-il craindre les complications issues du  
 31 processus de regroupement des universités, la réduction des crédits de base des  
 32 laboratoires et le fléchage des crédits de l'Agence nationale de recherche vers les  
 33 projets de court terme ou étroitement finalisés, au détriment du soutien à la  
 34 recherche fondamentale. L'un des risques est l'apparition d'un système à plusieurs  
 35 vitesses laissant de nombreuses équipes de haut niveau à l'écart de tout  
 36 financement significatif, comme l'Académie des sciences l'a récemment souligné  
 37 (*Le financement de la recherche : un chantier urgent*, communiqué du 16 juin  
 38 2015). Outre les emplois de recherche, la valorisation des doctorants et post-  
 39 doctorants doit être améliorée au sein du secteur privé afin notamment de  
 40 constituer des compétences sur l'anticipation et la prospective.

41       Le même problème de qualité et d'efficacité de la recherche se pose dans la  
 42 recherche appliquée en aval : l'articulation entre le Conseil national de l'industrie  
 43 (et ses Comités stratégiques de filière), les plans de la Nouvelle France Industrielle  
 44 et les divers rapports commandés par les pouvoirs publics pose la question de leur

1 stratégie en matière d'innovation. Par ailleurs, une réflexion mériterait d'être  
 2 engagée sur les **pôles de compétitivité**, qui, malgré certaines réussites, ne  
 3 représentent encore que 1,5 % des brevets déposés et 5 % des créations  
 4 d'entreprises innovantes (Erdyn et al., étude portant sur l'évaluation des pôles de  
 5 compétitivité - rapport global, 2012). Leur développement pâtit notamment d'une  
 6 réduction importante et d'un saupoudrage des financements publics, d'une  
 7 insuffisante cohérence entre les stratégies de développement des pôles et la  
 8 stratégie nationale de recherche et d'innovation, mais aussi de la très faible  
 9 intégration des TPE à ces pôles. Un bilan plus approfondi en termes d'impact sur  
 10 les territoires et de gouvernance mériterait d'être conduit en y intégrant toutes les  
 11 parties prenantes. Le CESE pourrait y prendre toute sa part.

## 12     ▪   **Les défis de la recherche**

13       La crise que nous traversons traduit les difficultés de notre société à s'adapter  
 14 aux profondes mutations dans lesquelles elle est engagée. La recherche constitue  
 15 un facteur d'amélioration de la compétitivité et de la richesse nationale mais peut  
 16 également contribuer à relever les défis sociétaux auxquels notre pays est  
 17 confronté. Trois d'entre eux sont représentatifs des enjeux avec la recherche.

18       Dans le cadre des actions gouvernementales favorisant l'investissement en  
 19 R&D et l'amélioration de la compétitivité de notre économie, le projet « Industrie  
 20 du futur » a pour objectif d'amener chaque entreprise à transformer son modèle  
 21 économique par **le numérique**. Cette transformation génère des opportunités qu'il  
 22 convient de saisir et de nombreux risques, en particulier de disparitions  
 23 d'entreprises et de destructions d'emplois qui ne seront pas nécessairement  
 24 compensées par des créations nouvelles. Cette rupture numérique entraîne un  
 25 risque d'aggravation de la fracture sociale qu'il convient de prendre en compte. Il  
 26 s'agit donc d'anticiper et de repenser les formations actuelles et futures pour que  
 27 les compétences professionnelles correspondent aux besoins des entreprises, aux  
 28 attentes des salariés et aux nouvelles formes d'économie.

29       Par ailleurs, la puissance publique s'est engagée à mettre en œuvre **une**  
 30 **transition énergétique**. Elle doit réduire les émissions de gaz à effet de serre en  
 31 minimisant le recours aux ressources fossiles tout en répondant aux besoins  
 32 sociaux, en résorbant les inégalités et en permettant la réindustrialisation de la  
 33 France. La réussite de cette transition doit s'appuyer sur une recherche ambitieuse  
 34 à large spectre thématique, prenant en compte le court et le long terme, afin de  
 35 lever les verrous scientifiques, techniques et technologiques de ce défi planétaire.  
 36 Elle doit rester compatible avec l'obligation de réduire les inégalités sociales.

37       Le rôle central de la recherche dans le succès de ces deux transitions soulève  
 38 la question du **rapport entre science-technologies et société** : dans un contexte  
 39 de crise sociale persistante, le progrès scientifique et technique peut susciter la  
 40 défiance des citoyens. Il serait souhaitable que ce progrès soit mis au service d'une  
 41 plus grande efficacité économique qui valoriserait la créativité, l'imagination et le  
 42 sens des responsabilités des femmes et des hommes qui participent à l'ensemble  
 43 du système productif. Ceci passe par une meilleure appropriation sociale des  
 44 enjeux de la recherche : l'association des salariés et de la société civile à la co-  
 45 construction de notre stratégie d'innovation doit être recherchée. Elle doit

1 s'accompagner d'un renforcement de la culture scientifique et technique de  
 2 l'ensemble des citoyens, y compris dans le champ des sciences humaines et  
 3 sociales.

#### 4 ■ **Préconisations**

5 Le CESE constate qu'un indicateur global ne permet pas de rendre compte à  
 6 lui seul de l'état de notre recherche. Il propose de le compléter par des sous-  
 7 indicateurs permettant d'apprécier de manière plus qualitative l'évolution du  
 8 progrès des connaissances, leurs transferts vers l'innovation industrielle, le  
 9 développement de l'emploi qualifié qui en découle.

10 **✎ Il convient d'accompagner l'indicateur d'effort de recherche de**  
 11 **sous-indicateurs précisant la ventilation de cet effort par secteur d'activité,**  
 12 **par type de recherche et par source de financement, son impact au regard des**  
 13 **domaines jugés stratégiques et prioritaires par la Nation ou encore du retour**  
 14 **attendu en termes d'emplois sur le territoire. Des sous-indicateurs devraient**  
 15 **permettre d'évaluer la politique publique en matière de recherche.**

16 En outre, le CESE estime indispensable d'atteindre l'objectif de 3 % inscrit  
 17 dans la stratégie « Europe 2020 ». **Cette remise à niveau nécessiterait dès**  
 18 **aujourd'hui un effort supplémentaire de 16 milliards d'euros par an,** public  
 19 et privé confondu.

20 Cela implique, d'une part, une augmentation notable des moyens dédiés aux  
 21 organismes publics de recherche, en priorisant des financements récurrents,  
 22 compatibles avec le temps de la science, et un emploi scientifique pérenne. Elle  
 23 suppose, d'autre part, une politique efficace pour inciter la sphère privée à un  
 24 investissement bien plus conséquent dans la recherche. L'évaluation du crédit  
 25 d'impôt recherche devrait être menée dans ce cadre.

26 **✎ Le CESE estime indispensable d'intensifier l'effort de recherche de**  
 27 **la Nation, tant par l'accroissement des moyens de la recherche publique que**  
 28 **par l'amélioration de l'efficacité des leviers d'incitation à l'investissement**  
 29 **privé. L'ensemble des dépenses publiques doit faire l'objet d'une évaluation**  
 30 **régulière quant à leur efficacité. Le CESE pourrait ouvrir une réflexion sur**  
 31 **la méthode et ses attendus.**

32

33

34

1• **INDICATEUR N° 3 - ENDETTEMENT**  
 2 **SECTION DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

3 Huit ans après l'éclatement de la crise des sub-primes américains et six ans  
 4 après la crise des dettes souveraines européennes, les problématiques de  
 5 l'endettement, qu'il soit public ou privé, restent prégnantes dans les pays  
 6 occidentaux, voire connaissent une nouvelle actualité. Le contexte de taux  
 7 d'intérêt très bas, voir négatifs, qui tend à devenir la norme de certaines banques  
 8 centrales, a contribué au soutien de l'économie et a permis de ne pas alourdir la  
 9 charge de la dette. Dans le même temps, il pourrait constituer un puissant  
 10 encouragement à s'endetter, alors qu'au même moment les tendances  
 11 déflationnistes à l'œuvre menacent de devenir un risque sérieux pour les agents  
 12 endettés à taux fixes.

13 La dette est nécessaire au financement de l'économie. Le recours à la dette  
 14 doit permettre de financer tous types d'investissements et de développements,  
 15 matériels ou immatériels. (Recherche, innovation, formation...). Mais elle doit  
 16 aussi être soutenable, tant en coûts récurrents (intérêts) qu'en capacité de  
 17 remboursement.

18 Si la plupart des réformes internationales mises en œuvre après la crise de  
 19 2008, ont contribué à sécuriser les marchés financiers notamment en cherchant à  
 20 réduire les effets de levier, force est de constater que la poursuite de politiques  
 21 monétaires très accommodantes dans les pays de l'OCDE contribue aux conditions  
 22 d'un redémarrage économique mais au prix d'une possible reprise du cycle  
 23 d'endettement, d'autant plus qu'elles ne donnent pas les moyens d'une sélectivité.

24 Or, comme le rappelle une récente note de France Stratégie<sup>17</sup>, « *des niveaux*  
 25 *élevés d'endettement, public comme privé, constituent un frein parfois substantiel*  
 26 *à la croissance, notamment lorsque l'endettement est simultanément important*  
 27 *dans différents secteurs (ménages, entreprises, banques, sphère publique)* ».

28 Pour évaluer la situation de la France, il importe donc :

29 1°) d'avoir une vision claire de la situation d'endettement des  
 30 différents agents économiques et de l'usage fait de la dette,

31 2°) de pouvoir porter une appréciation qualitative sur le niveau et la  
 32 dynamique de cette dette au regard des perspectives de croissance potentielle de  
 33 l'économie française et du stock d'actifs de ses agents. Une dernière partie  
 34 s'attachera à faire des préconisations tant sur les indicateurs souhaitables que sur  
 35 les orientations de politiques publiques.

36

37

38

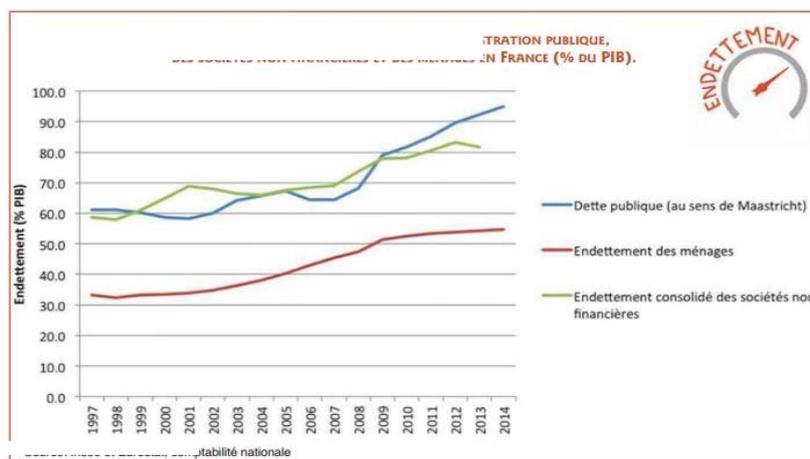
39

40

---

<sup>17</sup> France Stratégie, « La croissance mondiale d'une décennie à l'autre », mars 2016

1 GRAPHIQUE N°7 : EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE  
 2 L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES  
 3 ET DES MÉNAGES EN FRANCE (% du PIB)  
 4



5  
6

Source : INSEE et EUROSTAT, comptabilité nationale

7 ■ Niveau et dynamique des dettes publiques et privées en France

8

1. De quoi parle-t-on ?

9

Pour comptabiliser l'endettement total, il faut distinguer trois entités<sup>18</sup>:

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- La dette publique brute au sens de Maastricht couvre les passifs de l'État, des organismes divers d'administration centrale (ODAC), des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale. Brute par définition, elle ne prend pas en compte les actifs constitués pour faire face à certaines dettes futures (FRR, ARRCO-ARGIC par exemple).
- La dette brute consolidée des sociétés non financières mesure la dette de ces sociétés vis-à-vis des autres secteurs institutionnels. Cet indicateur est consolidé pour éliminer les « doubles comptes » : lorsqu'une entreprise française emprunte auprès d'une autre (sa maison mère par exemple) et que cette dernière a elle-même emprunté les dettes auprès d'une banque ou d'un marché financier, cette dernière dette est déjà comptabilisée au passif d'une entreprise française (la maison mère). La

<sup>18</sup> La dette du système financier, et plus particulièrement celle des banques, est d'une nature différente de celle des autres agents économiques. Suivant l'adage classique « les crédits font les dépôts » : la dette des banques (les dépôts des agents économiques inscrits à leurs passifs) est ainsi la contrepartie des crédits accordés à l'économie (inscrits à l'actif du système bancaire) et non l'inverse. Pour le reste du système financier, le capital est la « matière première » de l'activité qui va être transformé pour servir aux besoins des agents économiques.

- 1 consolidation étant faite sur le champ national, la dette brute  
 2 consolidée inclut cependant les dettes contractées par les  
 3 entreprises françaises auprès d'entreprises étrangères, y compris  
 4 les dettes contractées auprès de filiales étrangères de groupes  
 5 français ;
- 6 • L'endettement des ménages comprend les crédits de court terme  
 7 et long terme accordées par les institutions financières ; Pour des  
 8 raisons de comparaison internationale et d'évaluation du poids  
 9 relatif de la dette, les indicateurs d'endettement établissent le  
 10 rapport entre la dette des différents agents économiques et le  
 11 PIB.
  - 12 • L'évolution d'une dette doit être analysée à l'aune de celle des  
 13 actifs, matériels ou non, qu'elle a permis de constituer et  
 14 d'accumuler. Cette étude devra être menée pour chaque  
 15 catégorie d'agents, et pourra s'enrichir de comparaisons  
 16 internationales.

#### 17 ■ **Que nous disent les indicateurs disponibles ?**

18 La **dette publique française**, au sens du Traité de Maastricht, a connu une  
 19 forte hausse durant les années 1990. Après un premier repli de 1998 à 2001, elle  
 20 dépasse la barre des 60 % du PIB à partir de 2002 et continue d'augmenter ensuite  
 21 très sensiblement. Après un nouveau repli passager en 2006-2007, le poids de  
 22 l'endettement s'est à nouveau fortement accru avec la récession de 2009 et se  
 23 situait à 95,7 % du PIB fin 2015 (soit 2 097 milliards €). Ces évolutions sont  
 24 directement liées au niveau du déficit des administrations publiques et plus  
 25 particulièrement du solde budgétaire primaire (solde hors paiements d'intérêt de  
 26 la dette). L'OCDE estime que pour stabiliser la dette publique française, il faudrait  
 27 un solde primaire d'environ -0,7 % du PIB alors qu'il a atteint -1,4% en 2015.  
 28 Les administrations publiques françaises, compte tenu de leur niveau de déficit,  
 29 doivent donc emprunter chaque année pour payer les intérêts de leur dette.

30 **L'endettement consolidé des sociétés non financières** françaises a  
 31 augmenté continûment de 2005 à 2012, passant de 68 % à 83 % du PIB. Il a entamé  
 32 une légère décline à 81 % du PIB en 2013 (dernière année disponible). Cette  
 33 évolution est à mettre en regard de l'évolution du taux de marge des entreprises  
 34 qui a globalement diminué de 32,7% à 29,7 % de la valeur ajoutée en 2014, avant  
 35 de remonter à 31,0 % en 2015 suite, notamment, aux premiers effets du CICE. En  
 36 progrès à 85,5 % en 2015, le taux d'autofinancement des entreprises non  
 37 financières (Épargne brute/ FBCF) implique que, pour réaliser leurs  
 38 investissements, elles continuent de recourir à des financements externes, dont  
 39 l'endettement.  
 40

1                   TABLEAU 4 : RATIOS DES COMPTES DES SOCIETES NON  
2                   FINANCIERES

	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2014	2015
Taux de marge	30,9	30,8	31,1	31,4	29,5	31,0
Taux d'investissement	22,9	23,0	23,0	23,0	23,1	23,0
Taux d'épargne	19,1	19,4	20,2	19,9	17,4	19,6
Taux d'autofinancement	83,4	84,2	87,8	86,6	75,2	85,5

3  
4                   Source : INSEE

5  
6                   **L'endettement des ménages** a crû fortement depuis 2000 : il atteint 57,2 %  
7 du PIB fin 2014 contre 33 % en 2000. Dans un contexte de hausse très marquée  
8 des prix de l'immobilier sur la période 2002-2006, les ménages se sont fortement  
9 endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. Depuis 2010,  
10 l'endettement des ménages continue à croître à un rythme plus modéré, du fait du  
11 ralentissement de la progression des encours de crédits à l'habitat en lien avec la  
12 baisse des transactions et des prix de l'immobilier jusqu'à une date récente.

14                   TABLEAU 5 : ENDETTEMENT DES AGENTS NON FINANCIERS  
15                   EN 2014

	Encours brut		Taux de croissance	
	2013 (r)	2014	2013/2012 (en %) (r)	2014/2013 (en %)
Endettement des agents non financiers	4 455,1	4 641,6	2,8	4,2
Ménages et ISBLSM (1)	1 159,4	1 179,8	2,0	1,8
Sociétés non financières	1 342,3	1 424,0	1,2	6,1
Administrations publiques (2)	1 953,4	2 037,8	4,5	4,3
Crédits auprès des institutions financières (3)	2 326,1	2 379,0	1,6	2,3
Ménages et assimilés	1 159,4	1 179,8	2,0	1,8
Sociétés non financières	883,8	905,1	0,0	2,4
Administrations publiques	282,9	294,1	5,1	4,0
Dépôts au passif du Trésor (4)	41,1	40,0	-2,1	-2,7
Financements de marché	2 087,9	2 222,6	4,3	6,5
Sociétés non financières	458,5	519,0	3,4	13,2
Titres de créance à court terme	22,9	28,1	-9,1	22,7
Titres de créance à long terme	435,6	490,9	4,2	12,7
Administrations publiques	1 629,4	1 703,6	4,6	4,6
Titres de créance à court terme	199,6	193,2	3,6	-3,2
Titres de créance à long terme	1 429,8	1 510,4	4,7	5,6

16  
17                   r : données révisées

18                   (1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

19                   (2) Dette publique au sens de Maastricht.

20                   (3) Institutions financières monétaires et autre intermédiaires financiers (CNA, CNT, Comité  
21 interprofessionnel du logement, OPCVM non monétaires, fonds communs de titrisation, etc).

22                   (4) Dépôt auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques

23                   (5) Champ : France

24                   (6) Sources : Banque de France, INSEE, comptes nationaux – base 2010

1 **3. Quelle est la situation de la France par rapport à ses partenaires**  
 2 **européens ?**

3 Le niveau moyen de la dette publique (au sens de Maastricht) dans l'Union  
 4 Européenne est plus faible qu'en France (87 % en 2014) ; celui de la zone euro est  
 5 en revanche relativement proche (92 %). Les niveaux d'endettement sont toutefois  
 6 très hétérogènes : il est de 11% du PIB en Estonie mais dépasse 130% pour le  
 7 Portugal, l'Italie et la Grèce.

8 L'endettement consolidé des sociétés non financières est proche, en France,  
 9 de la moyenne européenne située à environ 81 % du PIB en 2013. Il est plus élevé  
 10 qu'en Allemagne (48 %) ou qu'en Italie (77 %), mais moins important qu'en  
 11 Espagne (98 %), Finlande (84 %) ou Suède (107 %).

12 L'endettement des ménages figure quant à lui à un niveau modéré en  
 13 comparaison des autres pays européens. Il est notamment loin derrière celui du  
 14 Danemark (133 % en 2014) ou des Pays-Bas (116 % en 2013). L'Allemagne se  
 15 situe à un niveau comparable (54 % en 2014).

16 La comparaison consolidée de l'ensemble des dettes entre pays est difficile.  
 17 Elle permet de souligner certaines fragilités par catégorie d'agents : exemple du  
 18 Danemark et du Pays Bas où les ménages sont plus endettés qu'en France, mais  
 19 où la dette publique est inférieure. Ceci s'explique par le fait que chacune des  
 20 composantes de la dette globale d'un pays a une trajectoire autonome.

21 **4. Des critères d'appréciation hétérogènes selon les agents**

22 L'appréciation qui peut être portée sur un niveau d'endettement dépend de  
 23 la contrepartie à cette dette :

- 24 • a-t-elle permis une accumulation de capital qui produira d'éventuels  
 25 revenus futurs permettant de faire face à son remboursement ?
- 26 • a-t-elle servi à financer un déficit public à des fins contra-cycliques ?  
 27 ou a-t-elle permis de simplement échapper à une contrainte de  
 28 revenus ?
- 29 • au regard de ces critères, les appréciations suivantes peuvent être  
 30 portées sur les niveaux d'endettement des différentes catégories  
 31 d'agents :

32 Concernant les administrations publiques, si les objectifs contra-cycliques  
 33 ont pu jouer un rôle important dans le passé (en 2009, par exemple), ce  
 34 n'est plus le cas aujourd'hui. L'augmentation (modérée) de la dette en  
 35 2015 est le résultat de déficits publics qui ont eu un effet limité sur  
 36 l'activité économique. Par ailleurs, une part importante des nouvelles  
 37 dettes n'a pas eu pour contrepartie l'accumulation de nouveaux actifs  
 38 matériels, les déficits publics (77,4 milliards en 2015) excédant le niveau  
 39 des investissements publics (75.3 milliards) et finançant des dépenses de  
 40 fonctionnement dont le développement d'actifs immatériels plus  
 41 difficiles à cerner.

42 Concernant la soutenabilité de la dette, elle est dépendante du taux de  
 43 croissance potentiel de l'économie française (qui conditionne l'évolution

1 des futures recettes publiques), des taux d'intérêt de long terme et de la  
 2 capacité des administrations publiques d'augmenter les taux de  
 3 prélèvements obligatoires<sup>19</sup>.

4 À contrario, la faiblesse des taux d'intérêt à long terme réduit la charge de la  
 5 dette tandis que le quasi équilibre de la balance des paiements courants  
 6 en 2015 indique que la France n'a pas eu besoin, en net, de recourir à des  
 7 capitaux étrangers pour faire face à ses besoins de financements internes ;

8 Concernant les entreprises, l'endettement à long terme a servi à financer une  
 9 augmentation du stock de capital en France ou à l'étranger. En outre,  
 10 dans un contexte de faible taux d'intérêt, le financement par la dette a pu  
 11 apparaître moins coûteux qu'un financement sur fonds propres.

12 Sur la base des données de comptabilité nationale, les intérêts nets versés par  
 13 les sociétés non financières sont passés de 35 milliards en 2007 à 18 milliards en  
 14 2014, soit en moyenne de 10,5 % de l'excédent brut d'exploitation en 2007 à 5,7 %  
 15 en 2014. Globalement, la charge de la dette s'est nettement réduite grâce à la  
 16 faiblesse des taux d'intérêt.

17 Concernant les ménages, le fonctionnement du marché du crédit en France,  
 18 avec des conditions strictes sur les ratios d'endettement (au maximum,  
 19 un tiers des revenus du ménage) et l'absence de mécanismes de type  
 20 créances hypothécaires rechargeables continuent de limiter les risques de  
 21 surendettement. Par ailleurs, le niveau encore élevé du prix de  
 22 l'immobilier, malgré un recul relatif en 2015, limite les risques de perte  
 23 en capital, au moins dans les zones en tension, en cas de nécessité de  
 24 vente. Il se confirme que les ménages français conservent, malgré la  
 25 faiblesse des rendements, une forte appétence pour l'épargne, avec un  
 26 taux d'épargne en hausse à 15,4 % de leurs revenus en 2015. En période  
 27 de manque de confiance, le réflexe de précaution prévaut.

28 Concernant l'endettement à court terme, essentiellement les crédits à la  
 29 consommation, la reprise de la production de crédit en 2015, en partie en  
 30 liaison avec le redémarrage du marché automobile, s'est traduite par une  
 31 hausse de 3,6 % des encours selon les données Banque de France. Après  
 32 un net recul jusqu'en 2014, le niveau de ces crédits retrouve ainsi celui  
 33 qu'il avait au début 2011.

34 Le nombre de dossier de surendettement examiné par les Commissions a  
 35 reculé de 231.000 l'année précédente à 217 000 en 2015. Depuis la crise  
 36 de 2008, le nombre de ces dossiers oscille autour de 225 000 par an contre  
 37 185 000 en moyenne les cinq années précédant la crise.

### 38 *5. Des pistes de préconisations*

39 L'éclatement de la crise des sub-primes, comme la crise des dettes  
 40 souveraines européennes, ont rappelé les risques attachés à un excès  
 41 d'endettement, surtout lorsque celui sert à échapper à une contrainte de revenus et  
 42 non à financer l'accumulation d'actifs.

<sup>19</sup> Le rapport sur l'état de la France 2014 du CESE proposait un élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et de sa progressivité.

1            **a) Au plan statistique, il importe d'améliorer la connaissance et la**  
 2            **mesure de l'actif net des agents, en particulier des administrations**  
 3            **publiques**

4            Il conviendrait, aussi, que soit publié chaque année la part du déficit public  
 5 (par catégories d'administration) ayant servi à financer des investissements  
 6 **(matériels et immatériels) et celle ayant couvert des dépenses de**  
 7 **fonctionnement**

8            On peut rappeler que les engagements de l'État en matière de retraite de ses  
 9 agents sont évalués entre 700 et 1.000 milliards € (selon le taux d'actualisation  
 10 retenu<sup>20</sup>) et ne sont pas inclus dans la dette publique au sens de Maastricht. Plus  
 11 globalement, l'important sujet des dettes sociales du pays n'est pas traité ici.

12            ○ **Pour avoir une vision plus claire des risques attachés à des niveaux**  
 13            **élevés d'endettement, il conviendrait de disposer d'évaluations sur**  
 14            **les conséquences, pour les comptes publics, d'une remontée des**  
 15            **taux d'intérêt à long terme**

16            La faiblesse des taux d'intérêt nominaux soulage la charge des agents  
 17 endettés mais peut aussi conduire à relâcher les disciplines financières ou  
 18 encourager à développer des effets de levier plus importants. Il importe que les  
 19 citoyens aient une information claire sur les risques attachés à ce relâchement des  
 20 disciplines. Cet exercice constituerait l'équivalent des stress tests menés pour  
 21 évaluer la solidité des bilans bancaires.

22            ○ **Le renforcement des fonds propres et la préservation de la capacité**  
 23            **d'investissement des entreprises doivent rester une priorité**

24            Le recours à la dette par les entreprises pourrait être supérieur si leur  
 25 profitabilité s'améliorait et si, par le réinvestissement de leurs bénéfices en  
 26 particulier pour les PME, elles accroissaient leurs fonds propres. Des incitations  
 27 fiscales, pourraient être renforcées ou créées afin d'accélérer leurs investissements  
 28 de croissance<sup>21</sup>. Par ailleurs, les politiques de distribution aux actionnaires ne  
 29 devront pas obérer la capacité des entreprises à se développer.

30            ○ **Un meilleur fléchage de l'abondante épargne des ménages français**  
 31            **vers des investissements de long terme est nécessaire**

32            Les besoins d'investissements à long terme sont considérables, en particulier  
 33 en infrastructures, dans l'éducation et la santé, ou pour accélérer la transition  
 34 énergétique. La fiscalité de l'épargne doit être revue pour favoriser un allongement  
 35 des durées de placement de l'épargne des ménages. Cette fiscalité devrait aussi  
 36 mieux prendre en compte le risque attaché à la détention d'actions d'entreprises,  
 37 mode de placement nécessaire au renforcement des fonds propres des entreprises  
 38 et au maintien d'un actionnariat national fort dans les grandes entreprises  
 39 mondialisées françaises.  
 40

<sup>20</sup> Source rapport du COR

<sup>21</sup> Le rapport sur l'état de la France 2014 recommandait déjà l'exonération de l'IS ou l'IR pour une partie des bénéfices réinvestis dans l'entreprise.

1 • **INDICATEUR N° 4 – ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE**

2 **SECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE**

3

4 ■ **L'opportunité de se saisir de cet indicateur**

5 La question de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé est  
6 centrale dans les travaux de la section des affaires sociales et de la santé. Pour  
7 notre assemblée, l'inscription d'un indicateur relatif à l'espérance de vie en bonne  
8 santé, à la naissance, dans les dix « nouveaux indicateurs de richesse » constitue  
9 une réelle avancée.

10 Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'années qu'une personne peut  
11 compter vivre en bonne santé ; état défini par l'absence de limitation d'activité  
12 dans les gestes de la vie quotidienne et par l'absence d'incapacité. Il introduit donc  
13 la notion de « qualité de vie », en se fondant sur le nombre d'années qu'une  
14 personne peut vivre sans limitation d'activité. Il s'agit d'un indicateur essentiel  
15 pour construire, déployer et évaluer des politiques publiques qui permettront de  
16 répondre, notamment, à l'enjeu majeur du vieillissement de la population, à la  
17 forte émergence des maladies chroniques et au financement de la protection  
18 sociale.

19 ■ **L'état des lieux de l'espérance de vie en bonne santé**

20 *Au sein de l'Union européenne, après avoir augmenté sur longue période,*  
21 *l'espérance de vie en bonne santé a tendance à stagner depuis une dizaine*  
22 *d'années*

23 Depuis 2004, l'espérance de vie sans limitation d'activité a été ajoutée aux  
24 indicateurs structurels de l'Union européenne. Calculée annuellement par  
25 Eurostat, elle a permis de fixer un objectif à la stratégie européenne sur le  
26 vieillissement actif, qui vise un gain de deux années de vie en bonne santé d'ici à  
27 2020.

28 L'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter dans les pays  
29 européens, principalement sous l'effet de la baisse de la mortalité aux âges élevés.  
30 On peut constater cependant que l'écart d'espérance de vie à la naissance entre  
31 hommes et femmes demeure important, les gains en espérance de vie ont toutefois  
32 été plus rapides pour les hommes ces dix dernières années que pour les femmes.  
33 Dans le même temps, il faut noter que les années de vie gagnées sans incapacités  
34 ont tendance à stagner. En 2013, le nombre d'années de vie en bonne santé à la  
35 naissance dans l'Union européenne était estimé à 61,4 ans pour les hommes et 61,5  
36 ans pour les femmes, ce qui représentait respectivement environ 79 % et 74 % de  
37 l'espérance de vie totale. Les différences d'espérance de vie sont ainsi nettement  
38 plus marquées entre les États membres sur la qualité de vie (du point de vue de  
39 l'espérance de vie en bonne santé) qu'au regard de la durée de vie totale.

40

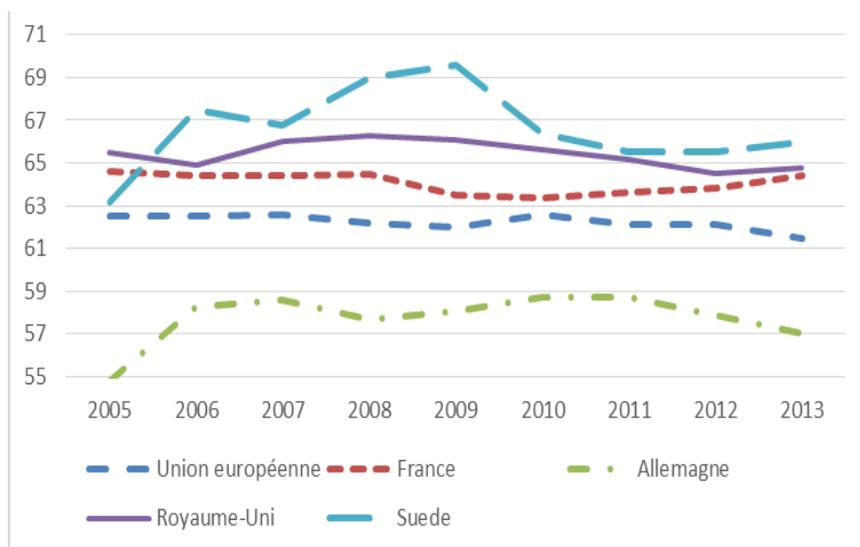
41

42

43

## 1 GRAPHIQUE N° 8 : ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE

2



3

4 Source : Eurostat, 2005-2013

5

6 **La France apparaît en position moyenne en Europe**

7

8 En France métropolitaine, en 2012, l'espérance de vie en bonne santé est  
 9 estimée à 63,8 ans pour les femmes (+ 2 années en 20 ans) et à 62,6 ans pour les  
 10 hommes (+ 3 années en 20 ans). C'est un résultat comparable à la moyenne  
 11 européenne, proche de celui de pays voisins (entre le Royaume-Uni et  
 12 l'Allemagne), mais un peu inférieur aux pays nordiques. Les femmes gardent un  
 13 léger avantage sur les hommes en termes d'années de bonne santé perçue et sans  
 14 limitation d'activité, mais l'écart s'est réduit (*Espérance de vie en bonne santé :  
 15 dernières tendances*, Inserm 2013).

16

17 La France, pour les femmes, se démarque par une espérance de vie en bonne  
 18 santé perçue d'un niveau relativement élevé par rapport aux autres pays européens.  
 19 Pour les hommes, l'espérance de vie à la naissance est comparable à celle de la  
 20 moyenne européenne. Ainsi, les années de vie gagnées pour les Françaises et les  
 21 Français ne se sont pas systématiquement accompagnées de maladies déclarées, ni  
 22 même de limitations d'activité, ce qui est le cas pour la moyenne européenne.  
 23 L'espérance de vie sans maladie chronique a plutôt augmenté en France, alors  
 24 qu'elle stagne en Europe.

25

26 La France se caractérise par des différences persistantes selon la catégorie  
 27 sociale témoignant d'inégalités à prendre en compte dans ce domaine. Si toutes les  
 28 catégories sociales ont profité des progrès de l'espérance de vie en bonne santé,  
 29 les écarts liés aux catégories socio-professionnelles se sont maintenus. Les

1 inégalités sociales sont aussi plus fortes chez les hommes que chez les femmes.  
 2 Au milieu des années 2000, un homme cadre de 35 ans peut espérer vivre encore  
 3 47 années et les ouvriers 41 années. L'écart était deux fois moindre entre les  
 4 femmes cadres et les ouvrières (respectivement 52 et 49 ans, INSEE, février 2015).

5 Au-delà des catégories sociales et socio-professionnelles, les écarts sont  
 6 également liés au lieu de résidence (rural, villes moyennes ou grandes villes) mais  
 7 aussi liés au statut : salariés/non salariés. Selon le Rapport du Haut Conseil du  
 8 Financement de la Protection Sociale (avril 2016), le taux et l'intensité de la  
 9 pauvreté monétaire (en 2013) sont plus élevés chez les non-salariés que chez les  
 10 salariés (taux de pauvreté : 17,9% contre 6,3% / intensité de la pauvreté : 27,7%  
 11 contre 15,8%). Or l'on sait que l'espérance de vie en bonne santé est très liée à ces  
 12 paramètres.

13  
 14 *L'évolution et la mesure de la réduction de ces inégalités dans le temps et*  
 15 *dans l'espace européen doit, selon le CESE, constituer un critère de l'évaluation*  
 16 *des politiques publiques menées dans les différents secteurs des déterminants de*  
 17 *santé : politique de santé (prévention, accès aux soins), politique de la ville et du*  
 18 *logement, environnement, emploi et conditions de travail,... Pour notre assemblée,*  
 19 *il s'agit en effet d'un indicateur particulièrement pertinent pour conduire les*  
 20 *politiques publiques.*

#### 21 ■ **Les modalités de suivi de cet indicateur**

22  
 23 *Un indicateur intéressant dont la robustesse relative reste trop subjective*  
 24

25 Eurostat calcule le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance.  
 26 L'indicateur est calculé à l'aide des statistiques relatives à la mortalité (base  
 27 démographique Eurostat) et aux données sur les limitations d'activité perçues. La  
 28 question posée étant « êtes-vous limité.e depuis au moins six mois à cause d'un  
 29 problème de santé dans les activités que les gens font habituellement » (Enquête  
 30 Eurostat sur les conditions de vie -SILC) ; cette auto-déclaration peut donc être  
 31 affectée par la perception subjective des personnes interrogées, mais également  
 32 par leur origine sociale et culturelle.  
 33

34 *Un indicateur désormais inscrit dans les politiques publiques de santé*

35 L'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, répond à un enjeu de bien-  
 36 être, en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. À ce titre, il est  
 37 inscrit dans les grands axes de la Stratégie nationale de santé, du 23 septembre  
 38 2013, dont il constitue l'une des trois priorités (réduire les inégalités sociales et  
 39 géographiques de santé, diminuer la mortalité prématurée et améliorer l'espérance  
 40 de vie en bonne santé).

41  
 42 Ainsi, cet indicateur cité par la loi de santé devrait trouver une traduction  
 43 annuelle concrète dans la loi de financement de la Sécurité sociale, notamment  
 44 dans les moyens et l'action des Agences régionales de santé (ARS).

1 ■ **Les préconisations du CESE au regard de cet indicateur**

2

3 Pour le CESE, les enjeux du vieillissement de la population supposent d'engager  
4 rapidement une action ambitieuse qui dépasse le seul cadre de la santé. Il convient  
5 d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, l'environnement, le travail, le  
6 lien social, le niveau socioculturel..., afin d'agir sur la prévalence des incapacités.

7

8 Il convient d'agir prioritairement sur deux plans :

9

10 - *Avoir une approche plus fine à des étapes clés de la vie.* Il convient de  
11 compléter l'indicateur de l'espérance de vie en bonne santé à la naissance  
12 par des indicateurs tels que l'espérance de vie sans incapacité qui peut  
13 être mesurée à 50 et à 65 ans. En effet, l'indicateur d'espérance de vie en  
14 bonne santé, à la naissance, est un indicateur dont les effets sont  
15 mesurables à moyen et long terme. Or, l'amélioration de cet indicateur,  
16 mesurée non plus uniquement à la naissance mais à des étapes clefs de la  
17 vie, est fondamentale au regard de la protection sociale et de l'insertion  
18 professionnelle (maintien dans l'emploi,...). C'est d'autant plus urgent  
19 que l'espérance de vie sans incapacité se dégrade légèrement. Pour les  
20 hommes, elle est passée de 62,7 ans à 61,9 ans entre 2008 et 2010, et pour  
21 les femmes de 64,6 ans à 63,5 ans durant la même période.

22  
23 - *Impulser une approche interministérielle afin d'agir sur les déterminants*  
24 *de santé en prenant pleinement en compte la dimension multifactorielle*  
25 *de l'amélioration de l'espérance de vie en bonne santé.*

26

27 Les déterminants-clés de la santé comme les environnements physiques et sociaux  
28 ou les comportements, relèvent, dans une large part, d'acteur.trice.s situ.e.s hors  
29 du champ sanitaire. Or, les marges de progrès pour réduire la mortalité prématurée  
30 et la survenance des incapacités résident en grande partie dans une action résolue  
31 sur les déterminants de santé. Une telle politique aurait un impact sur  
32 l'amélioration de cet indicateur. Elle nécessite de prendre en compte, les  
33 déterminants sociaux, économiques et culturels dont l'influence sur l'état de santé  
34 des populations est plus forte que celle des comportements personnels ou les soins  
35 médicaux. Cette approche pluridisciplinaire commence à se mettre en place. Ainsi,  
36 les ARS et les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la  
37 consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont conclu des  
38 conventions afin d'engager des actions conjointes pour agir sur la santé au travail,  
39 considérée comme un déterminant incontournable de la qualité de vie. À ce titre,  
40 les deux organismes participent ensemble aux instances de concertation et de  
41 coordination comme la Commission de coordination des politiques publiques en  
42 matière de prévention et au Comité régional de prévention des risques  
43 professionnels. Enfin, les DIRECCTE jouent un rôle important dans l'animation  
44 et le pilotage des plans régionaux de santé au travail (PRST) qui ont pour objectif  
45 de promouvoir une politique de prévention primaire. Pour la mise en œuvre de ces  
46 PRST, les DIRECCTE s'appuient sur les membres des futurs Comités régionaux  
47 d'orientation des conditions de travail (CROCT), les partenaires sociaux et

1 institutionnels (ARS, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail -  
2 CARSAT.....).

3  
4 Il est donc nécessaire d'engager un ensemble d'actions susceptibles, par leur  
5 synergie, d'avoir un impact sur l'amélioration de l'indicateur de l'espérance de vie  
6 en bonne santé. Le Conseil économique, social et environnemental est depuis  
7 longtemps investi dans cette action.

8  
9 L'avis *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, Jean-claude Etienne  
10 et Christian Corne, février 2012, mettait en exergue la nécessité, pour une  
11 politique de prévention efficace, d'initier une gouvernance nationale impliquant  
12 une démarche interministérielle associant l'ensemble des acteur.trice.s (habitat,  
13 éducation, travail et emploi) et déclinée au plan local. Cette gouvernance ne saurait  
14 être efficace sans une meilleure coordination du sanitaire, du social et du médico-  
15 social afin de favoriser la continuité entre les soins et la prévention. Cette mission  
16 relève en grande partie des Agences régionales de santé (ARS). Le CESE  
17 préconise de mieux hiérarchiser des objectifs évaluables, en sélectionnant les  
18 stratégies les plus efficaces ciblant au plus près les populations à risque, de mettre  
19 en place un pilotage clair assorti des financements nécessaires, et de relayer ces  
20 objectifs par des campagnes d'information nationales et locales.

21  
22 L'espérance de vie en bonne santé est aussi un facteur essentiel à prendre en  
23 compte afin de pérenniser notre système de protection sociale, qui repose  
24 essentiellement sur la solidarité intergénérationnelle et entre actif.ve.s et  
25 inactif.ve.s. Les deux avis sur le vieillissement de la population : *La dépendance*  
26 *des personnes âgées*, Monique Weber et Yves Vérollet, juin 2011, et le projet de  
27 loi d'orientation et de programmation pour *L'adaptation de la société au*  
28 *vieillessement*, Monique Boutrand et Daniel Prada, mars 2014, ainsi que l'avis *La*  
29 *protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie*, Bernard Capdeville,  
30 juillet 2011, montraient combien l'enjeu d'une amélioration de l'espérance de vie  
31 en bonne santé était majeur pour concilier amélioration du confort de vie des  
32 personnes, le maintien durable en emploi et la soutenabilité financière pour nos  
33 régimes de protection sociale. L'avis de mars 2014 soulignait l'importance du lien  
34 entre santé et travail, le travail étant déterminant dans la possibilité du bien-être  
35 dans la société et du bien vieillir.

36  
37 Il invitait l'ensemble des acteurs : les salariés, leurs représentants, la  
38 médecine du travail, les employeurs... à se mobiliser en ce sens. Par ailleurs, au  
39 déficit structurel des comptes sociaux, fruit de l'écart entre la progression des  
40 dépenses et la diminution des recettes, s'ajoute la prise en charge de la dépendance  
41 qui est un défi majeur pour notre société. L'impact de la perte d'autonomie reste  
42 tardif (2,7 % des 60-79 ans et 11,2 % des plus de 82 ans), avec une durée stable  
43 de versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (4 ans en moyenne). Pour  
44 le CESE, le maintien d'une population active en bonne santé, par des actions de  
45 prévention ciblées sur les populations vulnérables et d'éducation thérapeutique des  
46 actif.ve.s, sont des investissements nécessaires pour maintenir la pérennité de  
47 notre pacte social à long terme.

1  
2 C'est sans doute dans l'étude *La stratégie d'investissement social*, Bruno  
3 Palier, février 2014, que le CESE a montré combien l'amélioration de cet  
4 indicateur supposait d'intervenir précocement afin de limiter les situations  
5 susceptibles de dégrader la santé, et de minimiser les risques sociaux (prévention  
6 sanitaire dès le plus jeune âge, accompagnement vers la reprise d'emploi...). Il  
7 s'agit d'accompagner les individus tout au long d'un parcours de prévention  
8 « citoyen » pour éviter l'émergence de certains problèmes et favoriser le  
9 vieillissement en bonne santé de la population. Il s'agit aussi de permettre à tout.e.s  
10 de travailler dans les meilleures conditions, donc d'augmenter les taux d'emploi  
11 et le niveau des ressources disponibles. Il s'agit d'instaurer un cercle vertueux  
12 permettant de limiter les dépenses sociales et d'accroître les recettes pour la  
13 protection sociale.  
14

15 L'avis portant sur *Les addictions*, Gisèle Ballaloud, juin 2015, rappelait  
16 l'impact de celles-ci sur l'espérance de vie en bonne santé des Français et appelait  
17 de ses vœux une mobilisation de l'ensemble de la société civile à travers  
18 l'organisation d'un débat public au sein du CESE. Les addictions sont un enjeu  
19 majeur de santé publique entraînant des conséquences délétères pour la santé :  
20 l'alcool tue chaque année 49 000 personnes et le tabac 73 000. En France, un décès  
21 sur six environ est dû à la consommation de substances psychoactives. Pour notre  
22 assemblée, l'addiction n'est pas une fatalité, c'est une maladie. L'une des  
23 conditions de la réussite de la lutte contre les conduites addictives est la prise de  
24 conscience par la société de la réalité de la consommation, de ses dangers et de la  
25 nécessité de s'impliquer auprès des personnes souffrantes d'addictions. Pour le  
26 CESE, la sensibilisation de la population aux conséquences des addictions par des  
27 messages de prévention, la mise en œuvre une véritable politique de réduction des  
28 risques, et la lutte contre le marketing et les lobbies, sont des moyens efficace qui  
29 permettront de faire reculer certaines pathologies qui peuvent être gravement  
30 invalidantes (maladies cardio-vasculaires, cancers,...) pour les personnes.  
31

32 L'avis portant sur *Les inégalités environnementales et sociales : identifier*  
33 *les urgences et créer des dynamiques*, Pierrette Crosemarie, janvier 2015, présenté  
34 par la section de l'environnement, mettait également l'accent sur la nécessité  
35 d'identifier et d'agir sur les inégalités environnementales notamment en réduisant  
36 les expositions et les sources d'exposition.  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44

1• **INDICATEUR N° 5 – SATISFACTION DANS LA VIE**

2 **SECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

3 Peut-on agréger des subjectivités individuelles pour capter objectivement  
4 l'humeur d'un pays?

5 C'est le défi lancé par l'intégration dans les dix indicateurs de richesse  
6 retenus par le gouvernement d'un indicateur subjectif sur « la satisfaction dans la  
7 vie ».

8 Cet « indicateur du bonheur » a-t-il vraiment sa place dans un tableau de la  
9 situation économique et sociale de la France ? Peut-on aller au-delà de constats  
10 attendus : « mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade » ?

11 Et pourtant... comment ne pas souscrire, tout particulièrement en ce  
12 printemps 2016, au commentaire gouvernemental qui accompagne la présentation  
13 de l'indicateur de satisfaction, retenu dans le prolongement du rapport Stiglitz-  
14 Sen-Fitoussi : « Le bien-être ne saurait être uniquement matériel. Il englobe des  
15 aspects liés aux relations sociales, à la participation à la vie publique, mais aussi à  
16 la sécurité et à la confiance dans les autres et dans les institutions ».

17 Autant d'aspects qui, aux dires de différentes études ou d'enquêtes d'opinion  
18 européennes et internationales renvoient à un malaise, à un pessimisme  
19 spécifiquement français.

20 L'intégration de cet indicateur dans le rapport annuel du CESE sur l'état de  
21 la France n'est donc, sous cet angle, ni fortuit ni incongru. D'autant moins que,  
22 depuis 2013, cet indicateur présent depuis 2010 dans la statistique publique  
23 française, peut être mis en perspective à l'échelle européenne.

24

- 25 1. Ce qui est mesuré,
- 26 2. Ce que disent les indicateurs
- 27 3. Un mal-être français ?
- 28 4. Pistes d'action

29 ■ **Ce qui est mesuré**

30

31 *La méthode d'enquête*

32 « Les indicateurs de qualité de vie dits subjectifs ont moins à voir avec les  
33 faits qu'avec le « ressenti » des personnes ; ils mesurent un sentiment personnel...  
34 Ils consistent à demander aux personnes d'évaluer leur satisfaction dans la vie en  
35 général ou bien dans certains domaines plus précis de l'existence, sur une échelle  
36 de 0 à 10.»

37 La mesure de cet indicateur intervient depuis 2010 dans le cadre de l'enquête  
38 statistique annuelle réalisée par l'INSEE sur les ressources et les conditions de vie.  
39 Elle s'appuie sur deux éléments distincts :

- 40 • un questionnaire administré en face à face à 27 000 personnes
- 41 auxquelles l'enquêteur demande d'indiquer sur une échelle allant de 0
- 42 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), leur satisfaction concernant
- 43 leur logement, leur travail (pour les actifs occupés), leurs loisirs, leurs

1 relations avec leurs proches, famille, amis et voisins, la vie qu'elles  
2 mènent actuellement,

- 3 • un questionnaire auto-administré (la personne enquêtée répond seule),  
4 intitulé « Sentiments, attitude et qualité de vie », est remis à toutes les  
5 personnes de 16 ans ou plus de ménages interrogés pour la 3ème fois  
6 (soit environ 1600 ménages). Ce questionnaire intègre des questions  
7 sur le bien-être subjectif, sur l'attitude par rapport au futur, sur le goût  
8 du risque, sur les comparaisons avec les autres.

#### 9 10 *Les limites de la méthode*

11 Elles sont mises en exergue par l'Insee :

12 « La science économique, dont la statistique s'inspire, privilégie les faits aux  
13 mots, partant du principe que les actions réelles des individus sont de nature à  
14 révéler (ou à permettre d'inférer) leurs véritables préférences. Le statisticien se  
15 doit donc d'être prudent au moment de la phase d'interprétation des résultats des  
16 indicateurs subjectifs.».

17 Comme le souligne néanmoins l'Insee, « un indicateur subjectif sur la  
18 satisfaction dans la vie en général a le mérite de laisser à chaque répondant, expert  
19 de sa propre vie, le soin de choisir et de pondérer les différentes dimensions de  
20 l'existence selon son appréciation individuelle, ce que le statisticien construisant  
21 un tableau de bord ne peut faire que de façon normative et systématique». Autrement dit, d'essayer de comprendre la vie plutôt que « d'en chasser le sel, l'amour, le désir, la violence, la peur, l'effroi au nom de la rationalité des comportements » (Bernard Maris « Houellebecq économiste »).

#### 26 ■ **Ce que disent les indicateurs de la satisfaction dans la vie des Français**

27 *Le niveau de satisfaction perçu* en moyenne par les français est légèrement  
28 supérieur à 7 sur une échelle de 0 à 10. Il a peu varié entre 2010 (7,2) et 2014  
29 (7,1). Une stabilité qui va pourtant de pair avec de fortes variations des perceptions  
30 individuelles d'une année sur l'autre.

31 *Des facteurs de différenciation « attendus » :*

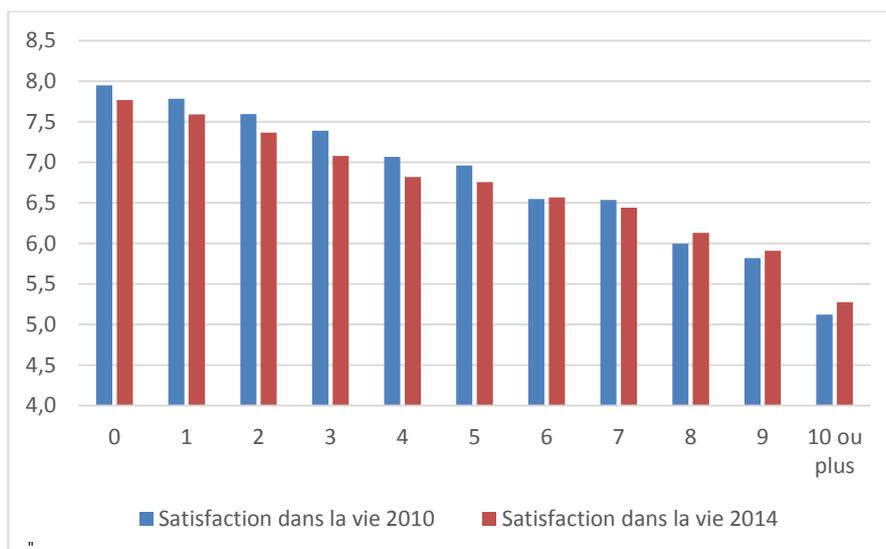
32 Les difficultés matérielles : « L'augmentation du nombre de difficultés  
33 matérielles supportées par les individus tend à diminuer leur satisfaction dans la  
34 vie » : de 7,9 à 5,1.

35 Le niveau de vie : la satisfaction moyenne chez les 21 % de personnes dont  
36 le niveau de vie est le plus haut est de 7,8 ; elle est de 5,9 chez les 7 % de personnes  
37 dont le niveau de vie est le plus bas. L'Insee souligne toutefois que la satisfaction  
38 globale est davantage reliée aux indicateurs de qualité de vie dans leur ensemble  
39 qu'au seul niveau de revenu qui impacte surtout, très négativement les personnes  
40 en situation de pauvreté monétaire et positivement, mais dans une moindre  
41 mesure, les plus aisés.

42

1  
2

GRAPHIQUE N° 9 : SATISFACTION DANS LA VIE -  
NOMBRE DE PRIVATIONS



3

4

Sources : INSEE - Enquête SRCV 2010 et 2014

5

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire

6

7

Le chômage :

8

Le chômage joue fortement à la baisse sur la satisfaction dans la vie : les personnes au chômage déclarent en moyenne un niveau de satisfaction de 6,3 celles qui sont en emploi de 7,4.

9

10

11

La santé :

12

Le niveau le plus élevé de satisfaction dans la vie se retrouve parmi la population se disant en très bonne santé (7, 9 sur 10).

13

14

15

*Des critères jusque-là moins bien cernés :*

16

L'âge :

17

Élevée dans la jeunesse, la satisfaction dans la vie baisse vers 45 ans pour remonter ensuite jusqu'à 65 ans et redescendre ensuite. Un résultat contre-intuitif : on aurait pu penser en effet que les jeunes de 16 à 24 ans feraient partie des moins satisfaits, alors que le chômage des jeunes est plus élevé que dans les autres classes d'âge, et que les perspectives d'avenir sont généralement considérées comme incertaines. C'est pourtant le contraire que montre l'enquête de l'Insee comme les enquêtes européennes.

18

19

20

21

22

23

24

Enfin, on peut noter que les plus de 55 ans (en particulier entre 55 et 79 ans) se déclarent moins satisfaits entre 2010 et 2014 (avec peu de changements entre 60

25

26

27

et 64 ans) sans que nous puissions en percevoir les causes : difficultés d'emplois des non-retraités, baisses de revenus ou problème de santé des plus âgés?

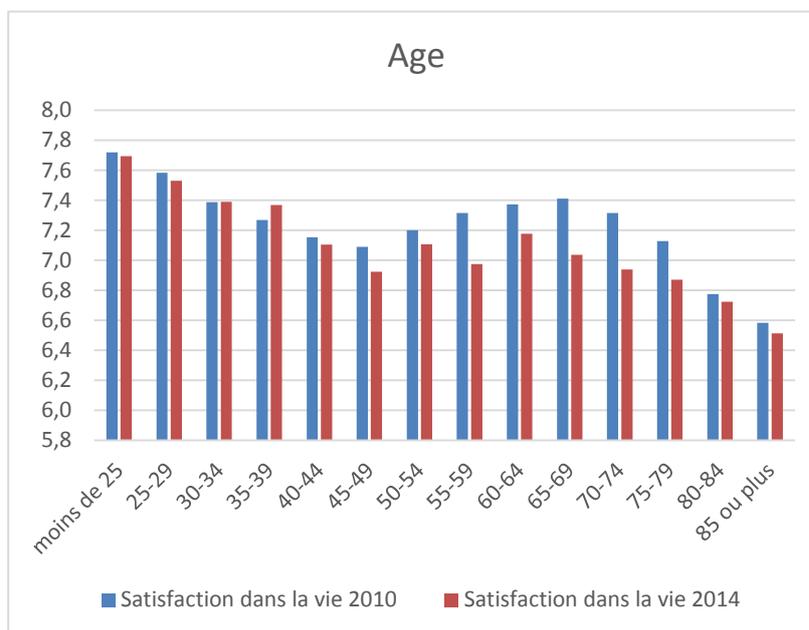
1

2

GRAPHIQUE N°10 : SATISFACTION DANS LA VIE SELON L'AGE  
2010 ET 2014

3

4



5

6

Sources : INSEE - Enquête SRCV 2010 et 2014

7

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire

8

9

La qualité des liens sociaux :

10

11

12

13

14

15

16

17

C'est un des enseignements majeurs de l'enquête de l'Insee : le fort impact négatif sur la satisfaction déclarée de la faiblesse de la qualité des liens sociaux. L'étude évalue à 14 % le pourcentage de français en difficulté sur cet indicateur (pour l'Insee, une personne est en difficulté si sa satisfaction concernant ses relations avec ses proches, amis, famille et voisins est comprise entre 0 et 6). Les liens sociaux sont de moins bonne qualité chez les hommes, les chômeurs et les inactifs. Ils sont meilleurs avant 25 ans, mais dégradés entre 35 et 54 ans.

1 *Des critères peu significatifs :*

2 Le sexe :

3 Les hommes et les femmes se différencient peu sur le critère de la  
4 satisfaction dans la vie (7,1 en moyenne versus 7 sur 10 Source Eurostat).  
5 L'enquête Eurostat met néanmoins en exergue un pourcentage nettement plus  
6 élevé de personnes très insatisfaites dans la vie dans la population féminine (14 %  
7 ayant un niveau de satisfaction inférieur à 3 versus 8% dans la population  
8 masculine).

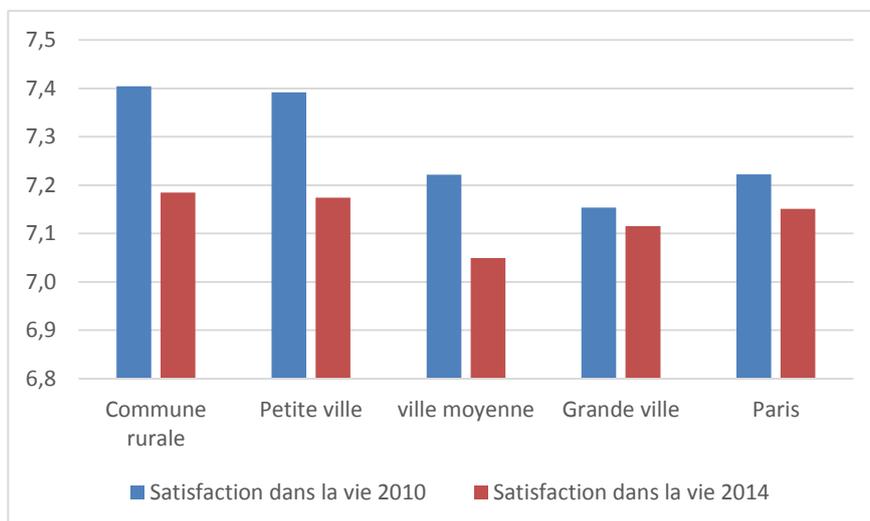
9 Le lieu de résidence :

10 Alors qu'en 2011, l'Insee se demandait si la campagne rendait plus heureux  
11 au vu d'un niveau de satisfaction légèrement plus élevé dans les communes rurales  
12 que dans les grandes agglomérations, l'évolution récente de l'indicateur de  
13 satisfaction tend à neutraliser l'impact du lieu de résidence, même si on peut  
14 remarquer un recul plus marqué dans les villes moyennes.

15

16 **GRAPHIQUE N° 11 : SATISFACTION DANS LA VIE SELON LE LIEU**  
17 **DE RESIDENCE, 2010 ET 2014**

18



19

20 Sources : INSEE - Enquête SRCV 2010 et 2014

21 Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire

22

1 Le diplôme :  
 2 Si des niveaux de diplôme plus élevés améliorent les niveaux de bien-être  
 3 subjectif, cette amélioration est faible.

4 ■ **Un mal-être français ?**

5 L'indicateur de satisfaction dans la vie est aujourd'hui mesuré dans les  
 6 mêmes conditions en France et dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

7 *La France légèrement en dessous de la moyenne européenne.* En 2013, seule  
 8 année de recueil des données comparées au niveau européen, la France se situait  
 9 juste en dessous de la moyenne européenne (7,0/7,1), derrière le Royaume Uni et  
 10 l'Allemagne (7,3) et devant l'Espagne (6,9) et l'Italie (6,7).

11 Le commentaire d'Eurostat-Insee ne publie pas de commentaire sur la  
 12 comparaison européenne, souligne la variation forte de l'indicateur de satisfaction  
 13 entre les États membres de l'Union Européenne : de 8 pour les habitants des pays  
 14 nordiques (Danemark, Finlande, Suède) à 4,8 pour les habitants de la Bulgarie et  
 15 6,2 pour la Grèce, la Hongrie et le Portugal. Il souligne aussi une spécificité  
 16 française : le pourcentage plus faible des très satisfaits (16 % contre 21,7 % en  
 17 moyenne en Europe).

18 - *Une donnée culturelle ?*

19 Le document gouvernemental « souligne l'importance des facteurs culturels  
 20 qui conduisent les Français à se déclarer plus volontiers insatisfaits : même  
 21 lorsqu'ils sont installés à l'étranger, les Français ont tendance à se dire plus  
 22 insatisfaits que leurs voisins. ».

23 Un commentaire à mettre en perspective avec les résultats d'autres études et  
 24 enquêtes :

25 Selon la dernière enquête annuelle (décembre 2015) Win Gallup conduite  
 26 dans 65 pays, seuls 42 % des français se déclarent heureux dans leur vie (62<sup>ème</sup>  
 27 rang sur 68). La France se classe parmi les 11 pays, dont l'Italie et la Grèce, où la  
 28 part d'habitants se déclarant heureux est minoritaire.

29 Un constat partagé par d'autres travaux :

30 L'auteur d'une étude parue en 2011 constate que « les français transforment  
 31 systématiquement un niveau de vie donné en un niveau de bonheur moindre que  
 32 dans les autres pays en moyenne » (Claudia Senik « The French unhappiness  
 33 puzzle : The cultural dimension of happiness »).

34 L'enquête *European Social Survey* menée tous les deux ans depuis 2002  
 35 dans la plupart des pays européens confirme que la France et l'Italie présentent en  
 36 Europe les plus bas niveaux de satisfaction à l'égard de la vie, du bonheur, de la  
 37 satisfaction politique et de la confiance. Cette enquête met notamment en exergue  
 38 un niveau de confiance dans autrui, plus faible en France que dans la majorité des  
 39 pays européens.

40

41

1   ▪   **Pistes d'action :**

2

3       *Pour améliorer l'enquête :*

4       *Enrichir l'indicateur de satisfaction sur la base du rapport Stiglitz-Sen-*  
5 *Fitoussi.*

6       Participation à la vie publique, qualité des liens sociaux, insécurité physique  
7 et économique mériteraient d'autant plus d'être davantage intégrées dans l'analyse  
8 qu'elles sont régulièrement mises en avant dans l'analyse du « malheur français ». Or, il n'y a aujourd'hui dans l'enquête qu'une seule question pour décrire la qualité  
9 des liens sociaux et un seul indicateur (la délinquance, la violence et le vandalisme  
10 dans votre quartier) de la sécurité physique.

11

12

13       *Pour améliorer les résultats :*

14       *Agir prioritairement sur les causes structurelles de l'insatisfaction dans la*  
15 *vie : la pauvreté, le chômage et les difficultés matérielles*

16       Des priorités d'autant plus marquées que ces facteurs impactent aussi la  
17 qualité des liens sociaux, variable essentielle pour les Français de la satisfaction  
18 dans la vie.

19

20       *Renforcer la lutte contre l'isolement et la solitude subie.*

21       Dans sa dernière enquête sur les solitudes en France, la Fondation de France  
22 évalue à 5 millions le nombre de français qui souffrent de solitude (1 million de  
23 plus entre 2010 et 2014) et à plus de 20 % la part de la population déclarant se  
24 sentir seule. De toutes les générations, celle des plus de 75 ans est celle qui a été  
25 la plus impactée par la montée des solitudes en France. Mais le rapport de la  
26 fondation relève également une solitude grandissante dans la population jeune (18-  
27 30 ans). Contrairement aux idées reçues, selon la Fondation de France, les réseaux  
28 virtuels ne compensent pas la solitude. 80 % des personnes en situation objective  
29 d'isolement ne les fréquentent pas. Par ailleurs, la contribution réelle des réseaux  
30 dits sociaux au renforcement des liens sociaux fait aujourd'hui débat.

31       Cette montée des solitudes, qualifiée de « bombe à retardement » par la  
32 Fondation de France, appelle aujourd'hui une vraie prise de conscience et une  
33 mobilisation non seulement des structures publiques et associatives mais aussi des  
34 entreprises et du monde éducatif.

35

36       *Agir pour restaurer la confiance :*

37       Sous-consommation, sous-investissement... les impacts économiques d'un  
38 déficit de confiance font largement consensus. Par ailleurs, les enquêtes  
39 internationales montrent qu'une faible confiance à l'égard d'autrui – comme c'est  
40 le cas en France- s'accompagne également d'une plus grande défiance vis-vis des  
41 institutions, des décideurs et des entreprises et rend plus difficile le dialogue social  
42 et sociétal et l'adoption des réformes.

1 L'enjeu est donc bien réel et la question explicitement posée dans le débat  
2 public : Peut-on construire une société de confiance en France ? La défiance des  
3 Français est-elle une donnée culturelle, inscrite dans leurs traditions, qu'aucune  
4 politique publique ne saurait corriger ?

5 Plusieurs chercheurs mettent notamment en avant l'impact du système  
6 français d'éducation sur le pessimisme français. Un diagnostic qui mériterait, s'il  
7 était validé, une vraie mobilisation pour faire évoluer notre système  
8 d'enseignement.

9 Mais les données culturelles n'expliquent pas tout. Dans un monde plus  
10 complexe, plus incertain, sinon plus angoissant, la confiance dans les décideurs,  
11 publics comme privés, ne se décrète pas. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des  
12 preuves tangibles, notamment sur l'objectivité des diagnostics et des évaluations,  
13 sur la fiabilité des interlocuteurs et sur l'exemplarité des dirigeants.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

1

2• **INDICATEUR N° 6 – INEGALITES DES REVENUS**  
 3 **SECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

4 Les inégalités de revenus sont devenues une problématique importante du  
 5 débat public dans les pays occidentaux. La croissance économique a, en effet, eu  
 6 tendance ces dernières années à accroître la dispersion des revenus primaires et la  
 7 révolution numérique qui s'annonce risque encore davantage accentuer cette  
 8 tendance. Or, l'OCDE et le FMI ont montré combien l'accroissement des  
 9 inégalités pouvait avoir un impact négatif sur le développement économique de  
 10 tous. La réduction des inégalités via les systèmes d'imposition et les politiques de  
 11 redistribution constitue donc un double enjeu de justice sociale et d'efficacité  
 12 économique.

13 ▪ **La mesure des inégalités de revenus**

14 Les inégalités de revenus sont mesurées à partir du revenu disponible du  
 15 ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Dès lors, le niveau  
 16 de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Les sommes  
 17 retenues prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement  
 18 du ménage nets des impôts directs, ainsi que les prestations sociales monétaires.  
 19 Elles ne comprennent pas, par contre, les prestations en nature que reçoivent les  
 20 ménages, en particulier en matière d'éducation et de santé. Au sein d'un ménage,  
 21 on attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14  
 22 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Incluant prestations sociales  
 23 en espèces et nets d'impôts ces indicateurs d'inégalité concernent donc les  
 24 revenus des ménages « après redistribution ».

25 Il existe plusieurs indicateurs d'inégalités monétaires dans le débat public.  
 26 Un peu plus robuste, l'indicateur  $(100-S80)/S20$  qui rapporte le total des niveaux  
 27 de vie des 20 % des individus les plus aisés avec celui des 20 % des individus les  
 28 plus modestes a été privilégié à celui que préconisait le CESE rapportant le total  
 29 des niveaux de vie des 10 % des individus les plus aisés sur ceux des 10 % les plus  
 30 modestes,  $(100-S90)/S10$  qui pourtant met mieux en évidence les évolutions  
 31 comme en témoigne le graphique ci-dessous.

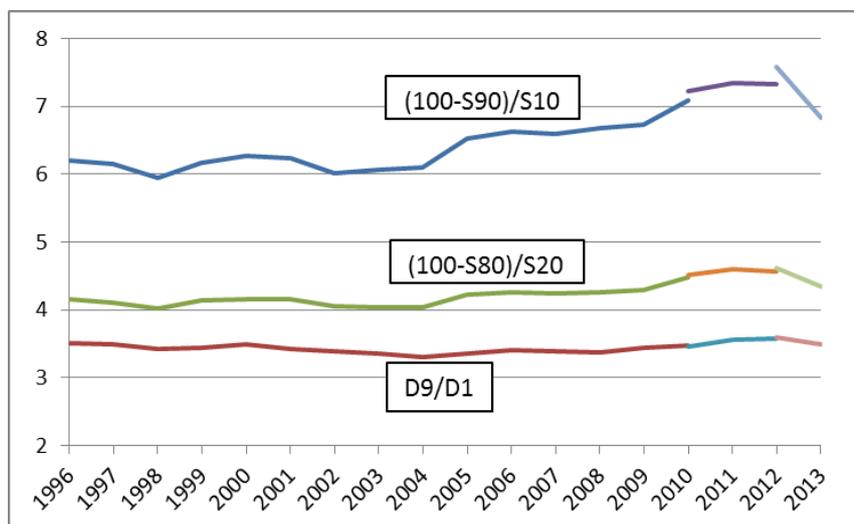
32 Les analyses par centiles (en particulier, la situation des 1 % des ménages  
 33 les plus riches) peuvent compléter le tableau mais les informations obtenues sont  
 34 trop extrêmes ou particulières (par exemple, revenus exceptionnels perçus une  
 35 année donnée) pour pouvoir être exploitées sur une longue durée.

36 Un autre indicateur est  $D9/D1$ , qui rapporte la limite inférieure des 10 % de  
 37 niveaux de vie les plus élevés à la limite supérieure des 10 % les plus faibles. Il  
 38 s'agit d'un indicateur assez frustré puisqu'il exclut par construction les 10 % de  
 39 revenus les plus élevés et les plus faibles.

40 Enfin, le coefficient de Gini (qui mesure l'écart entre une situation  
 41 parfaitement égalitaire et la réalité) est, théoriquement, l'indicateur le plus  
 42 pertinent, mais pratiquement difficile à mesurer car il nécessite la connaissance de  
 43 la totalité de la distribution de revenus.

1  
2  
3

GRAPHIQUE N°12 : LE RAPPORT S90/S10



4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11

*Présentation par M. Philippe Le Clézio des indicateurs complémentaires au PIB le 23 mars 2016*

*Courbe bleue : indicateur CESE*

*Courbe rouge : Indicateur gouvernemental*

*Courbe jaune : autre indicateur*

*Source : Insee.*

12 ■ **La situation en France et chez ses partenaires européens**

13 Le graphique ci-dessus témoigne d'un accroissement continu des inégalités  
14 de revenus de 1996 à 2012, hormis une courte période de 2000 à 2003,  
15 particulièrement perceptible sur la courbe (100-S90)/S10. L'amplification de  
16 l'écart par rapport à la courbe (100-S80)/S20 met bien en évidence ce qu'ont  
17 ressenti les Français d'un accroissement des inégalités « par le haut » du fait de  
18 l'augmentation marquée des hauts revenus. La baisse constatée en 2013, de 7,6 à  
19 6,8 pour (100-S90)/S10 et de 4,6 à 4,3 pour (100-S80)/S20 s'explique pour une  
20 raison comparable : les plus hauts revenus se réduisent pour deux raisons :  
21

- 1 • d'une part, les revenus de placements se réduisent fortement comme  
 2 en témoigne la baisse de près de 15 % du rendement de la CSG sur les  
 3 revenus de placement ;
- 4 • d'autre part, la fiscalité sur ces hauts revenus est augmentée notamment  
 5 par la réintégration des revenus bénéficiant de prélèvements  
 6 libératoires dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. Le rendement de  
 7 l'impôt sur le revenu, progressif, passe ainsi de 50,8 Md€ en 2011 à  
 8 68,7 Md€ en 2013.

9 L'analyse par genre fait ressortir les écarts significatifs entre hommes et  
 10 femmes :

- 11 • Les femmes gagnent en moyenne 18 % de moins que les hommes en  
 12 France. Ce chiffre est comparable avec la moyenne mondiale ; il est  
 13 légèrement inférieur à la moyenne européenne (19%).
- 14 • Les classes moyennes sont les plus touchées par les inégalités de  
 15 rémunérations entre hommes et femmes :
- 16 ○ Premier décile : une femme gagne 10 % de moins qu'un
  - 17 homme,
  - 18 ○ Déciles intermédiaires : une femme gagne 25 % de moins qu'un
  - 19 homme,
  - 20 ○ Décile supérieur : une femme gagne 7 % de moins qu'un homme
  - 21 (INSEE 2012).

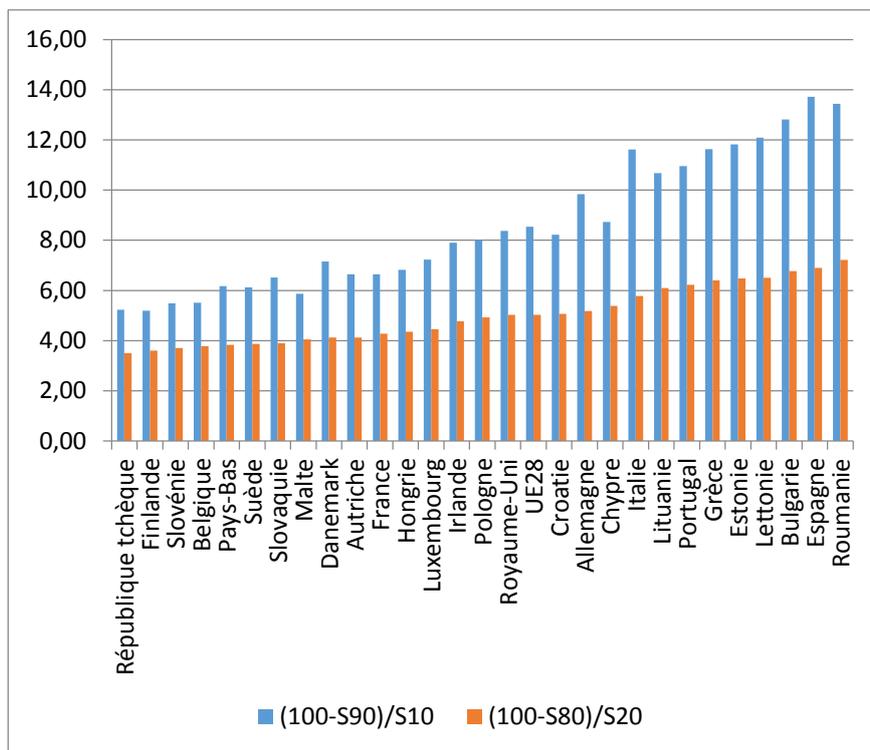
22 Dans les comparaisons internationales, la France ressort comme un pays  
 23 ayant une distribution des revenus globalement moins inégalitaire que la moyenne,  
 24 après effet des politiques redistributives en vigueur (sociales et fiscales). Si l'on  
 25 s'en réfère à l'indicateur  $(100-S20)/S20$ , la France, avec un rapport de 4,3 se situe  
 26 très en deçà de la moyenne européenne (5,2), de l'Allemagne et du Royaume-Uni  
 27 (5,1) et plus encore de l'Italie (5,8) ou de l'Espagne (6,8). L'indicateur  $(100-$   
 28  $S90)/S10$  accentue encore ces différences avec un rapport de 6,8 pour la France,  
 29 de 8,6 pour l'Union européenne, de 9,8 pour l'Allemagne, de 8,4 pour le  
 30 Royaume-Uni, de 11,8 pour l'Italie et 13,7 pour l'Espagne. D'une façon générale,  
 31 l'Europe de l'ouest est moins inégalitaire que les États-Unis. Les politiques  
 32 fiscales et sociales menées depuis la Seconde guerre mondiale en Europe  
 33 expliquent cette différence.

34

35

1 GRAPHIQUE N° 13 : INDICATEUR D'INEGALITES DE REVENUS  
 2 DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

3



4

5

6 Source : Eurostat (graphique CESE)

7 ■ **Des préconisations**

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

Si la mesure des inégalités fait débat dans les cercles académiques et dans les instances internationales et si les causes de l'accroissement de ces inégalités sont assez bien documentées, aucune politique économique dans les pays de l'OCDE n'a, pour autant, d'objectif quantifié d'inégalité. Tout au plus, certains pays s'attachent-ils à contrecarrer l'évolution spontanée de la distribution primaire de revenus vers plus d'inégalités.

Les différences constatées entre pays occidentaux (par exemple, entre les pays nordiques et les États-Unis) renvoient ainsi le plus souvent à des choix sociétaux ou à des causes culturelles (niveau d'acceptabilité des inégalités).

- 1       ○ **Les inégalités de revenus devraient être mieux analysées au niveau**  
2       **géographique et catégoriel**
- 3       S'il est difficile de définir ce que serait le niveau admissible d'inégalités, au  
4       moins deux compléments d'informations pourraient être apportés aux indicateurs  
5       globaux français :
- 6       Au niveau géographique, il conviendrait d'analyser l'ampleur de la  
7       redistribution qui s'opère entre l'Ile-de-France et les autres régions  
8       françaises. Représentant un peu moins du tiers du PIB national, la région  
9       capitale a un niveau de revenus par habitant supérieur de près de 30 % à  
10      ceux des habitants des autres régions. L'ampleur des inégalités  
11      territoriales, qui s'explique essentiellement par les différences de  
12      qualification et de structure de population, est donc considérable. La  
13      même observation pourrait être faite à des niveaux infrarégionaux ;
- 14      À des niveaux catégoriels, il faudrait mesurer la redistribution qui s'opère  
15      entre catégories sociales professionnelles mais aussi entre jeunes et  
16      vieux, entre urbains et ruraux, entre familles et célibataires, etc. Il  
17      s'agirait alors de compléter les indicateurs de redistribution verticale  
18      (entre riches et pauvres) par des indicateurs de redistribution horizontale.
- 19      Ces indicateurs complémentaires d'inégalités de revenus permettraient, en  
20      particulier, de mesurer l'efficacité du système de redistribution français au regard  
21      des formes contemporaines de pauvreté : familles monoparentales, d'origines  
22      étrangères, vivant en zones péri-urbaines, rurales, etc...
- 23      ○ **Le constat que l'on peut dresser sur l'ampleur des inégalités de**  
24      **revenus en France pose aussi en filigrane la question de l'efficacité**  
25      **des politiques de redistribution en France.**
- 26      La place de la France vis-à-vis de ses partenaires européens s'explique  
27      essentiellement par l'importance de son système d'assurances sociales dont les  
28      prestations ont atteint 31,7 % du PIB en 2013. Un système qui a notamment permis  
29      de limiter les effets de la crise que nous connaissons depuis 2007 par le jeu de  
30      stabilisateur économique. Avec un montant de prestations proche de 200 Md€,  
31      l'assurance maladie obligatoire est ainsi un puissant levier de redistribution.
- 32      Le choix fondamental des citoyens d'un haut niveau de mutualisation de  
33      certaines dépenses (éducation, protection sociale...) ne dispense en rien de  
34      s'interroger sur l'efficacité des politiques de redistribution mises en œuvre alors  
35      que le poids de la dépense publique et des prestations sociales est parmi les plus  
36      élevés d'Europe. On notera au passage que le déficit public que connaît la France  
37      n'est en rien une fatalité. Le Danemark est en excédent budgétaire (+ 1,2 % du  
38      PIB en 2014) alors que sa dépense publique (57,0 % du PIB) est du même ordre  
39      que celle de la France (57,2 %).
- 40      Il est tout aussi légitime d'intégrer à la réflexion les conséquences en termes  
41      de coût du travail, du mode de financement de la protection sociale en France alors  
42      que notre pays est engagé dans une compétition mondiale de plus en plus  
43      importante.

1 Rappelons enfin que toute analyse des inégalités du revenu entre différents  
 2 pays doit s'accompagner d'une analyse du niveau des dépenses contraintes des  
 3 ménages, mais aussi d'une analyse des services publics financés par l'impôt et les  
 4 cotisations sociales, qui leur sont dispensés gratuitement.

5 ○ **Une approche statique des inégalités de revenus devrait être**  
 6 **compléter par une vision plus dynamique**

7 Les indicateurs d'inégalités de revenus n'ont de sens que dans la durée, pour  
 8 s'assurer que le système de redistribution continue de jouer son rôle de corrections  
 9 des inégalités dans les revenus primaires, quels que soient les changements  
 10 intervenant dans la structure du système productif. Comme il a été déjà mentionné,  
 11 les changements dans les méthodes de mesure rendent difficiles un tel suivi.

12 Il serait aussi important de pouvoir suivre des cohortes de ménages modestes  
 13 à travers le temps pour mesurer l'ampleur des trappes à pauvreté et les possibilités  
 14 de mobilité pour en sortir. S'il s'avérait que ce risque concerne une part importante  
 15 du premier quintile, des politiques plus ciblées de lutte contre la pauvreté  
 16 pourraient alors être nécessaires pour aider ces populations à s'extraire de cette  
 17 situation.

18 ○ **Les analyses portant sur les inégalités de revenus conduisant, par**  
 19 **définition, à se pencher sur les extrémités de la distribution de revenus**  
 20 **(les plus riches et les plus pauvres), il conviendrait d'objectiver, par**  
 21 **des indicateurs adéquats, les difficultés rencontrées par les classes**  
 22 **moyennes.**

23 Écartée du bénéfice des prestations distribuées sous conditions de  
 24 ressources, une partie de la population a subi, ces dernières années, des hausses  
 25 importantes de prélèvements obligatoires et se sent injustement discriminée : pas  
 26 assez pauvre pour bénéficier du système public d'aides mais ayant suffisamment  
 27 de revenu pour supporter un niveau élevé de prélèvements obligatoires<sup>22</sup>. La  
 28 problématique des inégalités de revenus ne devrait pas ignorer la situation  
 29 financière de cet important corps social, indispensable au bon fonctionnement  
 30 démocratique du pays.  
 31

---

<sup>22</sup> La suppression de la demi-part des personnes vivant seules et ayant élevé un enfant, et la réintégration dans l'assiette de l'IR des avantages familiaux de retraite et de la contribution employeur pour la complémentaire maladie ont eu des conséquences : certains ménages ont non seulement dû acquitter l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation mais ont aussi perdu le bénéfice de certaines prestations sous conditions de ressources. Les baisses d'impôts générales sur le revenu intervenues ensuite (suppression de la tranche à 5,5 % et le renforcement de la décote) n'ont pas toujours permis de compenser ces mesures.

1• **INDICATEUR N° 7 – PAUVRETE EN CONDITIONS DE VIE**

2 **SECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

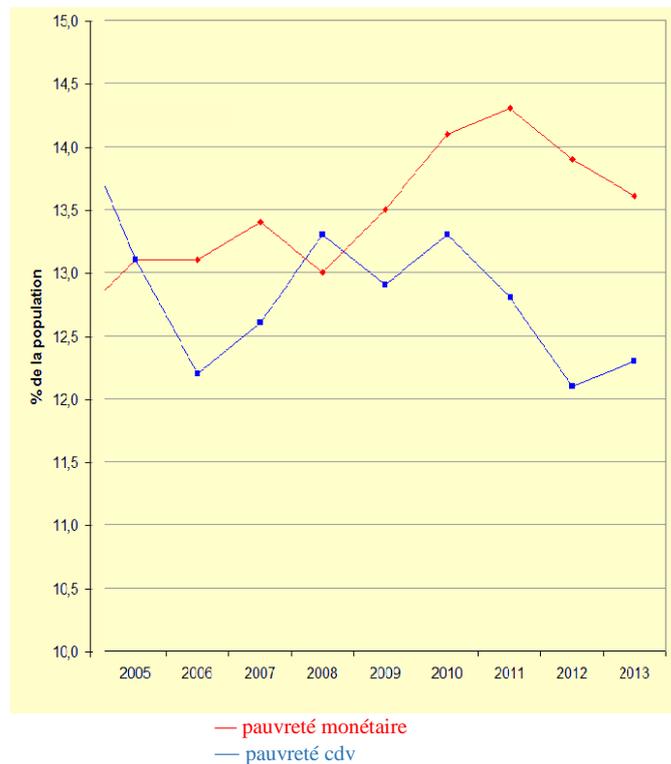
3 L'objectif de cet indice est de définir un seuil de pauvreté au sein de la  
4 population, de le quantifier et d'en suivre l'évolution.

5 La méthode utilisée consiste à recenser par enquête l'existence ou non de  
6 privations ou de difficultés matérielles chez les personnes interrogées. Les items  
7 sont au nombre de 9 ; lorsqu'une personne déclare au moins trois privations et/ou  
8 difficultés, elle est considérée comme « pauvre en conditions de vie ». L'enquête  
9 est réalisée dans toute l'Europe par EUROSTAT.

10

11 **GRAPHIQUE N° 14 : PAUVRETE MONETAIRE ET PAUVRETE**  
12 **EN CONDITIONS DE VIE**

13



14

15

16

17

18

19

20

21

22

Source : INSEE

1

Liste des items :

2

➤ Avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer,  
d'un emprunt hypothécaire, ou de factures

3

d'eau/gaz/électricité dans les 12 mois,

4

5

➤ Ne pas pouvoir chauffer son logement,

6

7

➤ Ne pas pouvoir faire face à des dépenses  
imprévues,

8

9

➤ Ne pas pouvoir consommer de la viande ou une  
autre source de protéines au moins tous les

10

11

deux jours,

12

13

➤ Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances  
hors du logement,

14

15

➤ Ne pas posséder un téléviseur couleur,

16

17

➤ Ne pas posséder un lave-linge,

18

➤ Ne pas posséder une voiture personnelle,

19

➤ Ne pas posséder un téléphone.

20

Les commentaires porteront sur :

21

1°) les différentes manières de définir un seuil de pauvreté,

22

2°) l'évolution de l'indice en France métropolitaine au cours des

23

10 dernières années,

24

3°) les politiques menées en matière de réduction de la pauvreté.

25

26

▪ **Deux grandes familles d'indice existent, qui décrivent respectivement la  
« pauvreté monétaire » et la « pauvreté en conditions de vie »**

27

28

- Le seuil de pauvreté monétaire est défini au plan européen comme égal à 60 % du niveau de vie médian constaté dans chaque pays. Il était en France de 1000 euros par personne vivant seule et de 1500 euros pour un couple en 2013. Il s'agit d'une définition relative du seuil, l'évolution de ce dernier dépendant elle-même des variations du niveau de vie médian de la population ; ainsi le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire peut-il baisser mécaniquement en cas de chute du niveau de vie. Certains pays, les USA notamment, ont adopté le principe d'un seuil monétaire exprimé en valeur absolue.

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

- Le seuil de pauvreté en conditions de vie est une approche complémentaire développée depuis la fin des années 70 par plusieurs économistes (P. Townsend, Nolan, Wheelan, P. Dickes). Les premiers indices apparaissent au début des années 90, à l'initiative notamment de l'ONS britannique et de l'INSEE. L'INSEE développe un Indice plus complet que celui d'EUROSTAT (27 items au lieu de 9). Le seuil

- 1 de pauvreté est atteint lorsque huit privations au moins sont constatées  
2 lors de l'enquête.
- 3 ○ Les études de l'INSEE permettent également de croiser les deux indices  
4 pauvreté monétaire/pauvreté en conditions de vie. Ainsi le tableau  
5 suivant indique que parmi les 14 % de la population situés en dessous  
6 du seuil de pauvreté monétaire, seulement 37 % se déclarent comme  
7 pauvres en conditions de vie. De la même manière, parmi les 12 %  
8 recensés comme pauvres en conditions de vie, seulement 41 % se  
9 situent en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

10

11

12

TABLEAU 6 : ANALYSE CROISEE PAUVRETE  
MONETAIRE/PAUVRETE EN CONDITION DE VIE

	% population	Taux de pauvreté monétaire	Taux de pauvreté en cdv	Nombre moyen de privations	Niveau de vie
Tous	100%	14%	12%	3,1	2 059
Pauvres monétaires	14%	100%	37%	6,2	806
Pauvres CDV	12%	41%	100%	10,5	1 281
Ni – ni	79%			1,9	2 317
P monét. – non pcdv	9%			3,4	809
P cdv – non monét.	7%			10,1	1 619
Les deux	5%			10,9	800

13

14

Source : INSEE

- 15 ■ **L'indice de pauvreté en conditions de vie en France métropolitaine varie**  
16 **assez peu depuis 2005, entre 12,2 % et 13,3 %, selon les années. Rappelons**  
17 **que certains items de l'enquête reposent sur la « privation » d'objet ou de**  
18 **services, d'autres interrogent sur des notions de « difficultés », susceptibles**  
19 **de réponses moins factuelles et objectives**

20

21

22

23

24

25

Il peut sembler paradoxal que le taux de privation matérielle ait diminué alors que le niveau de vie par habitant a baissé en France depuis la crise de 2008. Entre 2007 et 2015, le PIB a en effet augmenté de 3,26 % alors que la population a cru de 4,17 %. On peut faire le même constat dans un contexte de dégradation du marché du travail. Cela suggère que la pauvreté matérielle ne se résume pas aux seuls critères européens retenus et contient également une part subjective.

26

27

Aucune analyse par genre n'a pu être obtenue dans les délais impartis ; les écarts des revenus hommes/femmes décrits dans l'analyse de l'indice n° 6,

- 1 inégalités des revenus, éclairent néanmoins le sujet ; les prochains RAEF devront  
2 traiter ce sujet important.
- 3 L'INSEE dispose d'analyses détaillées par tranche d'âge ; il en ressort que  
4 la privation matérielle affecte davantage les jeunes 18,6 % pour les 18-29 ans) et  
5 s'est réduite jusqu'ici progressivement avec l'âge (7,1% pour les plus de 65 ans),  
6 ce qui montre l'impact des politiques publiques bien ciblées (exemple : le  
7 minimum vieillesse).
- 8 Il est parfois difficile d'interpréter l'indice : celui-ci peut baisser par  
9 adaptation des comportements suite à une période de difficultés plus ou moins  
10 longue ; par ailleurs certains refusent la détention de certains types de biens par  
11 principe, sans lien direct avec leur situation matérielle.
- 12 ○ À noter le fait que, chaque année, 30% de l'échantillon interrogé passe  
13 le seuil de pauvreté en conditions de vie, dans un sens ou dans un autre.  
14 Une approche par cohorte, décrite dans les préconisations, permettra de  
15 mieux comprendre ces mouvements.
  - 16 ○ À noter le fait que, chaque année, 30% de l'échantillon interrogé passe  
17 le seuil de pauvreté en conditions de vie, dans un sens ou dans un autre.  
18 Une approche par cohorte, décrite dans les préconisations, permettra de  
19 mieux comprendre ces mouvements.
  - 20 ○ Il n'existe pas d'analyse publiée par régions ou par typologie d'habitat  
21 (centre-ville, périphérie, ruralité ...). Il en est de même pour l'analyse  
22 par catégorie socio-professionnelle (salariés privés à publics, chômeurs,  
23 retraités...).
  - 24 ○ Certains items, pourtant constitutifs de pauvreté, sont absents des  
25 indices, qu'il s'agisse de celui d'EUROSTAT ou de celui de l'INSEE,  
26 notamment l'accès aux soins et l'accès à la formation première, puis  
27 continue. Il en est de même pour l'accès au numérique, ou bien encore  
28 l'accès aux transports, garant de la mobilité.
  - 29 ○ Le taux de pauvreté en conditions de vie est très inférieur en France (12  
30 %) à la moyenne des taux constatés en Europe (19,6 %). L'Italie (24  
31 %), le Royaume-Uni (17,4 %) et l'Espagne (16,9 %) affichent les taux  
32 les plus élevés ; l'Allemagne (11,7 %) et la Belgique (11,6 %) nous sont  
33 proches ; la Suède (4 %) et la Suisse (4 %) présentent les taux les plus  
34 faibles. L'importance de certains de ces écarts (1 à 6) nous interrogent,  
35 notamment au regard de la dispersion des indices de pauvreté monétaire  
36 en Europe (seulement de (1 à 2,7). Ces écarts pourraient s'expliquer,  
37 notamment, par des services publics fournis à titre gratuit ou par des  
38 tarifs différenciés pour certaines prestations.
- 39 ■ **Les principes à l'origine des politiques de réduction de la pauvreté depuis**  
40 **1950 doivent être réinterrogés.**
- 41 Elles sont nombreuses à contribuer à la réduction de la pauvreté (Revenu  
42 minimum d'insertion, revenu de solidarité active). Toutefois, leur objectif semble  
43 moins d'éradiquer la pauvreté que d'assurer un minimum vital aux ménages

- 1 pauvres, de corriger les effets de la pauvreté sur l'état de santé de la population,  
2 ou bien encore de corriger les effets des déterminismes sociaux sur les  
3 performances scolaires. Nous avons vu que les indicateurs retenus ne permettent  
4 pas de s'assurer des progrès faits en ces matières.
- 5 Dès lors, quelques questions doivent être posées :
- 6 ○ Les politiques publiques doivent-elles être simplement palliatives  
7 (parachute, amortisseur) afin de limiter les effets de la pauvreté ou bien  
8 doivent-elles être plus proactives en fournissant les moyens pour aider le  
9 plus grand nombre à sortir de cet état ?
  - 10 ○ L'action du Gouvernement en la matière a été définie dans le Plan  
11 pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du  
12 21 janvier 2013, actualisé en mars 2015 par une feuille de route 2015-2017.  
13 Le rapport établi chaque année par le Conseil National de Lutte contre  
14 l'Exclusion permettra t-il d'en mesurer les effets.
  - 15 ○ La lutte contre la pauvreté se limite-t-elle à l'action publique ? Quid du rôle  
16 des entreprises en général et du cas plus spécifique des entreprises de  
17 réinsertion, des associations de lutte contre l'illettrisme ? Quid également  
18 des politiques de lutte contre le chômage ?
- 19 Pour conclure cette analyse trop succincte d'un problème essentiel, structurant  
20 pour notre société, le CESE émet **deux préconisations**. Elles permettraient de  
21 rendre les politiques plus efficaces en les segmentant d'une part, en les ciblant  
22 mieux sur des situations particulières d'autre part. Il faut mieux ainsi cibler les  
23 plus fragiles : les jeunes (extension de la garantie jeunes), et les familles  
24 monoparentales.
- 25  
26

1

2

TABLEAU 7 : RISQUE DE PAUVRETE OU D'EXCLUSION SOCIALE  
PAR MENAGE TYPE (%) 2010 et 2014.

3

4

PAYS	TOTAL		Deux adultes ou + avec un enfant à charge		Personnes seules avec enfant à charge	
	2010	2014	2010	2014	2010	2014
Union Européenne-28	23,7	24,4	22,5	23,7	52,0	48,2
Autriche	18,9	19,2	16,9	16,3	39,6	46,0
Belgique	20,8	21,2	15,8	16,6	49,6	51,4
Bulgarie	49,2	40,0	44,6	38,0	69,5	69,3
Croatie	31,1	29,3	28,1	25,6	42,1	42,8
Chypre	24,6	27,4	18,1	23,2	45,5	58,2
République Tchèque	14,4	14,8	12,6	13,7	47,7	48,1
Danemark	18,4	17,8	10,2	9,8	32,2	35,8
Estonie	21,8	26,0	18,7	20,1	45,2	44,2
Finlande	16,9	17,3	11,1	10,3	29,7	37,0
France	19,1	18,5	16,8	16,5	47,3	45,8
Allemagne	19,8	20,6	13,8	14,5	53,4	39,7
Grèce	27,7	36,0	28,3	37,6	46,3	49,8
Hongrie	29,9	31,1	32,2	34,4	55,1	61,5
Irlande	27,3	27,4	25,4	24,8	58,9	62,5
Italie	25,0	28,3	26,5	30,0	49,8	43,7
Lettonie	38,2	32,6	35,3	28,6	62,2	54,8
Lituanie	34,0	27,3	29,8	21,6	63,5	54,2
Luxembourg	17,1	19,0	18,1	21,2	52,0	48,2
Malte	21,2	23,8	21,1	24,1	74,8	64,1
Pays-Bas	15,1	16,5	11,7	12,6	50,1	42,4
Pologne	27,8	24,3	27,1	24,6	51,7	43,5
Portugal	25,2	27,5	23,6	27,0	46,9	51,7
Roumanie	41,4	40,2	42,7	44,2	55,3	59,0
Slovaquie	20,6	18,4	20,9	19,9	44,1	39,0
Slovénie	18,3	20,4	12,3	15,5	38,3	38,9
Espagne	26,1	29,2	28,4	32,6	55,2	53,3
Suède	15,1	16,9	9,2	11,0	37,5	37,0
Royaume-Uni	23,1	24,1	20,1	22,8	61,5	60,4

5 Source : EUROSTAT, EU-SILC

6

7

8

9

- 1 a) Pour cela, il est nécessaire que, même sans modifier l'indice  
2 (impératif de stabilité nécessaire à l'observation de la société sur  
3 durée longue), sa publication et son analyse par le Gouvernement  
4 soient systématiquement complétées par les éléments évoqués ci-  
5 dessus en matière de santé, de formation, mais aussi d'accès au  
6 numérique, et de capacité de mobilité individuelle.
- 7 b) Par ailleurs, une approche par cohorte est indispensable pour  
8 répondre à la question de la « pauvreté permanente » versus la  
9 « pauvreté accidentelle ou transitoire », soit, à titre d'illustration :  
10 combien de personnes étaient déjà recensées comme pauvres il y a  
11 1, 5, 10 ans ? La mise au point d'une telle approche ciblée, détaillée  
12 par région et par typologie d'habitat, devrait permettre d'améliorer  
13 l'efficacité de la dépense publique.

14 Terminons en rappelant qu'il est bien évidemment impératif d'agir pour faire  
15 reculer la pauvreté. Pour cela, il faut actionner différents leviers simultanément.  
16 Les causes de la pauvreté sont nombreuses et interagissent.

17 Parallèlement, il faut veiller à ce qu'une partie des classes moyennes n'y  
18 soient pas entraînées, ni les jeunes, ni la partie à classe moyenne à moindre revenu  
19 (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> déciles).

20  
21  
22

1• **INDICATEUR N° 8 : SORTIE DU SYSTÈME SCOLAIRE**  
 2 **SECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA**  
 3 **COMMUNICATION**

4 Lors de la mise en place des indicateurs de richesse dans le domaine de  
 5 l'éducation, le Gouvernement a choisi le taux de sorties précoces du système  
 6 scolaire, c'est-à-dire les jeunes de la classe d'âge 18-24 ans qui ne poursuivant  
 7 plus ni études, ni formation, n'ont ni CAP, ni BEP ni diplôme de niveau plus  
 8 élevé. Cet indicateur s'intègre aux éléments relatifs à la société de la connaissance  
 9 et de la recherche de la Stratégie de Lisbonne. Il est associé à l'objectif de réduire  
 10 l'échec scolaire. Et il est calculé à partir de l'enquête emploi de 2013, actualisée  
 11 pour 2014 par l'INSEE.

12 Le CESE avait privilégié le taux de diplômé.e.s de l'enseignement supérieur  
 13 âgés de 30 à 34 ans en proportion de la population de la même tranche d'âge.

14 En complément de ces indicateurs le CESE a souhaité utiliser le taux de  
 15 chômage selon le diplôme, le sexe, et la durée écoulée (entre 1 et 4 ans) depuis la  
 16 sortie de la formation initiale.

17 Le CESE a choisi de traiter l'ensemble de ces indicateurs.

18 ■ **Un taux de sortant.e.s précoces qui révèle de fortes inégalités socio-**  
 19 **économiques**

20 En 2013, dans l'Union européenne selon Eurostat, le taux de sortant.e.s  
 21 précoces est de 12 % alors que l'objectif fixé par la stratégie 2020 est de 10 %.

22 En 2013 le taux pour la France est de 9,5 %. Toutefois ce chiffre brut est à  
 23 relativiser du fait d'une rupture de série statistique liée à un changement de  
 24 questionnaire pour l'enquête emploi 2013. La baisse de deux points du taux de  
 25 sortant.e.s précoces entre 2012 et 2013 interroge, même si cette période  
 26 correspond à l'allongement de la scolarité de jeunes sortants de troisième et entrant  
 27 dans un cursus de trois ans de formation en baccalauréat professionnel<sup>23</sup>. Pour  
 28 autant il semble bien qu'il y ait une baisse. Il importe de poursuivre et d'accentuer  
 29 ce phénomène.

30 L'édition 2012 du programme PISA a conforté les résultats de l'enquête  
 31 précédente. La France se caractérise par un écart important entre les élèves qui  
 32 réussissent et ceux en difficulté scolaire, cet écart s'accroît (en mathématique  
 33 16,6 % d'élèves en difficulté en 2003 contre 22,4 % en 2013). Selon l'OCDE, les  
 34 jeunes concernés « ne pourront pas poursuivre des études » et « participer de  
 35 manière efficace et productive à la vie de la société ». Entre un cinquième et un  
 36 quart de ces résultats sont imputables aux origines socio-économiques des élèves  
 37 contre 15 % en moyenne dans l'OCDE. De plus, pour la première fois, en 2012,  
 38 la part des élèves qui réussissent est en recul.

39 Le système français est encore plus discriminant pour les enfants issus de  
 40 l'immigration qui affichent des résultats inférieurs de 37 points par rapport aux

<sup>23</sup> A partir de la rentrée 2009, les cursus des lycées professionnels ont été modifiés : les diplômes de niveau V (BEP ou CAP) ont été intégrés dans un cursus de préparation au bac pro en trois ans proposé à tous les entrants dans un cycle de formation professionnelle initiale.

1 autres jeunes, ce qui correspond à l'équivalent d'une année d'études de retard. Le  
2 CESE dans son rapport sur « *les inégalités à l'école* » (Rapporteur : Xavier NAU)  
3 indiquait que « *la réussite ou non de ces enfants est fortement corrélée avec les*  
4 *milieux sociaux défavorisés et le faible niveau de diplôme des parents* ».

5 En ce qui concerne les différences liées au sexe, la part des femmes sortantes  
6 précoces parmi les jeunes âgés entre 18 et 34 ans est inférieure de 2 points environ  
7 par rapport aux hommes.

8 Pour le CESE, il convient donc de mettre en œuvre et d'accentuer les  
9 politiques éducatives susceptibles de permettre la réussite de tous les élèves,  
10 compte tenu du poids des inégalités sociales, économiques et culturelles de départ  
11 qui pèsent plus lourdement en France, dans le destin scolaire des jeunes.

12 Trois avis du CESE sur l'école : « *les inégalités à l'école* » (Rapporteur :  
13 Xavier Nau) ; « *l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la*  
14 *refondation de l'école de la République* » du même rapporteur et « *une école de la*  
15 *réussite pour tous* » (Rapporteuse : Marie-Aleth Grard) ont récemment formulé  
16 des préconisations dans ce sens. Le CESE souhaite conforter leurs analyses et leurs  
17 recommandations.

18 Le CESE rappelle en particulier l'implication et la mobilisation de la  
19 communauté éducative et la nécessité de donner pleinement la priorité à  
20 l'enseignement primaire à travers une école plus inclusive, de renforcer la  
21 politique de mixité sociale et de développer la formation initiale et continue des  
22 enseignants et des personnels de l'éducation. Cela afin de faire essaimer les  
23 pratiques pédagogiques innovantes qui permettent la réussite de tous les élèves,  
24 comme le préconise l'avis du CESE « *Une école de la réussite pour tous* »  
25 (Rapporteuse : Marie-Aleth Grard).

26 Comme le rappelle cet avis, l'école inclusive est une école ouverte à tous les  
27 acteurs du système éducatif (parents, associations, collectivités territoriales,  
28 entreprises...). Elle s'appuie sur des actions et des projets dans des domaines  
29 différents (sports, culture, environnement..) qui permettent une meilleure  
30 articulation entre éducation formelle et non formelle. Elle doit s'inscrire dans une  
31 politique globale de lutte contre les inégalités liées aux conditions socio-  
32 économiques, culturelles et géo spatiales.

33 Tout au long de la scolarité, le CESE recommande dans le même avis la mise  
34 en œuvre d'une orientation choisie et progressive et d'un accompagnement adapté,  
35 notamment lors des césures entre école maternelle et primaire, primaire et collège,  
36 collège et lycée, et lycée et enseignement supérieur.

37 Il s'agit de permettre de détecter, très tôt en cours de scolarité, les risques de  
38 décrochage afin de les traiter au mieux, en s'appuyant sur les moyens  
39 supplémentaires qui doivent être dédiés à l'enseignement primaire notamment le  
40 « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des enfants en maternelle dès  
41 deux ans si nécessaire mais également la prise en charge des classes hétérogènes.

42 Dans le même esprit notre assemblée sera attentive à la mise en œuvre du  
43 « Parcours Avenir » dans ses différents volets, que ce soit sur les opérations de  
44 sensibilisation des élèves s'appuyant notamment sur des accords de coopérations  
45 avec le monde économique, ou encore sur les « entretiens

1 personnalisés d'orientation » devant être proposés aux élèves des classes de 3<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup>  
2 et Terminale ou encore en 1<sup>ère</sup> année des sections professionnelles des lycées.

3       Compte tenu de cette situation, pour les décrocheurs qui sont sortis du  
4 système scolaire, le CESE soutient le développement des plateformes de suivi et  
5 d'appui aux décrocheurs qui coordonnent les acteurs locaux de la formation, de  
6 l'orientation et de l'insertion des jeunes (appui à la Mission de lutte contre le  
7 Décrochage Scolaire du Ministère de l'Education Nationale). Elles doivent  
8 permettre d'apporter une réponse personnalisée et rapide, à chaque jeune de plus  
9 de 16 ans sorti du système éducatif sans diplôme et sans certification  
10 professionnelle.

11       Dans ce cadre le repérage des jeunes décrocheurs s'effectue grâce au système  
12 interministériel d'échanges d'informations qui permet d'établir la liste des jeunes  
13 sans diplôme et sans formation. Les jeunes décrocheurs doivent se voir proposer  
14 une solution de retour en formation y compris en alternance, et à terme un emploi.

15       Ces plateformes prennent alors le relais en liaison avec le conseil régional et  
16 le préfet de département. Il s'agit d'impliquer tous les acteurs ministériels  
17 régionaux du secteur de la formation initiale et continue mais aussi les acteurs des  
18 territoires (associations, entreprises, collectivités territoriales...).

19       Pour aider ces jeunes à trouver activement une formation et un emploi le  
20 CESE soutient à la suite de son avis «Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes  
21 » (Rapporteur : Antoine DULIN) l'extension de la garantie jeune à tous les 18-25  
22 ans qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation, ni en emploi et se trouvent  
23 en situation de précarité sociale et financière, et donc en situation de grande  
24 vulnérabilité sur le marché du travail. Cette garantie permet de donner la chance  
25 d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif de  
26 formation et d'accès à l'emploi pendant un an. Elle peut être prolongée de 6 mois.  
27

1 ■ **Diplômé.e.s et non diplômé.e.s : des inégalités face au chômage :**

2 La moyenne européenne du taux de chômage des moins de 25 ans est de 19,7  
3 % (source : EUROSTAT), en France ce taux est de 25.9 %.

4 Or, l'indicateur du taux de chômage selon le diplôme, le sexe, et la durée  
5 écoulee depuis la sortie de formation initiale, entre 1 et 4 ans, fourni par l'INSEE  
6 permet de mettre en exergue que plus le diplôme est élevé plus le taux de chômage  
7 est bas.

8 C'est ainsi que, en 2014, les jeunes sont au chômage :

- 9 • pour 53 %, de ceux sortis sans diplôme ou avec le brevet
- 10 • des collègues;
- 11 • pour 24,1%, avec le baccalauréat, le CAP ou le BEP
- 12 • pour 11,5 %, avec un diplôme d'enseignement supérieur.

13 Pour tous les jeunes le taux de chômage est en progression depuis 2008.  
14 Pourtant, depuis 1978, en matière d'accès au marché du travail, jamais l'écart entre  
15 les plus diplômé.e.s et les non diplômé.e.s n'a été aussi grand.

16 En ce qui concerne les différences entre les hommes et les femmes au niveau  
17 du taux de chômage, les femmes sont en 2014, pour celles sorties entre 1 et 4 ans  
18 de formation initiale, 18,4 % au chômage contre 21,7 % pour les hommes, ce qui  
19 correspond à l'écart constaté sur le taux des sorties précoces.

20 En ce qui concerne les diplômé.e.s de l'enseignement supérieur parmi les  
21 25-29 ans en 2014, les femmes sont 49,3 % à disposer d'un diplôme contre 41,4 %  
22 des hommes. En Europe, l'écart entre les femmes et les hommes est de 8,7 points  
23 en faveur des femmes. Il y a 42,3 % de femmes diplômées de l'enseignement  
24 supérieur contre 33,6 % d'hommes.

25 A contrario, au moment de l'insertion dans l'emploi il n'y a pas d'avantage  
26 comparatif pour les femmes. Alors que l'écart entre les hommes et les femmes  
27 diplômées de l'enseignement supérieur est de l'ordre de 8 points, on peut constater  
28 un désavantage des femmes au moment d'entrer sur le marché du travail en termes  
29 de temps d'attente et de salaire. Le CESE réitère la recommandation formulée par  
30 son avis sur « *La mixité des Métiers* » (rapporteur : Patrick Liebus) d'agir pour  
31 déconstruire les stéréotypes de genre sur les métiers ou filières.

32 Si l'on examine le taux de diplômé.e.s de l'enseignement supérieur âgés  
33 entre 30 et 34 ans, en proportion de la population de la tranche d'âge, le taux en  
34 2012 est de 43,6 % ce qui situe la France en 9<sup>ème</sup> position en Europe (derrière le  
35 Royaume Uni mais devant l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne ou l'Italie). Depuis  
36 2010, l'augmentation est de 4 points. La France s'est fixé comme objectif un taux  
37 de 60 % en 2025 dont 50% en licence et 25% en master.

38 Dans son avis « *la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du*  
39 *premier cycle* » (Rapporteur : Gérard Aschieri) le CESE avait souligné que  
40 l'accroissement du taux de diplômé.e.s était inséparable de la démocratisation de  
41 l'enseignement supérieur et en particulier d'une meilleure prise en charge des  
42 étudiant.e.s issu.e.s des voies technologiques et professionnelles.

1 La France est caractérisée par une proportion élevée de diplômes de cycles  
2 courts professionnels. Elle a développé des filières de formation professionnelles  
3 supérieures proposées aux bachelier.e.s technologiques puis ouvertes aux  
4 bachelier.e.s professionnels (IUT et BTS). Beaucoup plus modestement, dans la  
5 mesure où le baccalauréat professionnel est un diplôme d'insertion au niveau IV.  
6 Ces formations permettent d'une façon générale un taux de réussite pour ces élèves  
7 supérieur à celui qu'ils connaissent généralement dans les formations  
8 universitaires où la disparité entre les différents types de bachelier.e.s est sensible  
9 puisque les bachelier.e.s généraux sont 50 % à obtenir le diplôme de licence en 3  
10 ou 4 ans, les technologiques 15 % et les professionnels 5 % . Le gouvernement a  
11 choisi une politique favorisant l'orientation des bachelier.e.s professionnels et  
12 technologiques vers les filières courtes (DUT, STS) en mettant en place une  
13 politique de quotas en leur faveur dans ces formations, ce qui permet à un certain  
14 nombre d'entre eux de ne pas se replier par défaut vers l'Université où leurs taux  
15 de réussite sont nettement moins élevés. La pertinence de cette disposition reste  
16 difficile à percevoir pour une partie des responsables d'IUT et de STS. La Ministre  
17 en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur a cependant  
18 annoncé vouloir aller plus loin et massifier l'accueil des bachelier.e.s  
19 professionnels et technologiques dans ces filières.

20 Le CESE, dans son avis « *Réussir la démocratisation de l'enseignement*  
21 *supérieur : l'enjeu du premier cycle* » (Rapporteur : Gérard Aschieri) préconisait  
22 de « *faire jouer tout leur rôle aux STS et IUT dans l'accueil des lycéens*  
23 *professionnels et technologiques et d'augmenter le nombre de places dans ces*  
24 *filières et de fixer au niveau local des objectifs de progression de la part de ces*  
25 *bacheliers dans ces formations* ».

26 Selon le RERS 2015, si 90 % des bachelier.e.s généraux poursuivent des  
27 études supérieures, ils ne sont que 47% de bachelier.e.s professionnels. Toutefois,  
28 seulement 25,5 % des étudiant.e.s obtiennent leur licence en 3 ans et 28,6 % en 4  
29 ans, avec une grande disparité entre les différents types de bachelier.e.s comme  
30 cela est rappelé ci-dessus. Pour réduire cet échec une meilleure lisibilité et  
31 transparence du système Admission post bac (APB) permettrait aux élèves entrant  
32 dans le supérieur une meilleur prise en compte de leurs demandes, source de  
33 succès.

34 À la fin de la première année, les bachelier.e.s qui échouent en première  
35 année n'abandonnent pas tous les études supérieures mais se réorientent vers  
36 d'autres formations à hauteur de 10 %, en fin de première année. Il doit être relevé  
37 que 25 % quittent définitivement ou provisoirement les études supérieures. Il  
38 devrait être envisagé l'élaboration d'un système de suivi de ces étudiant.e.s  
39 sortant.e.s et une plus grande capacité de communication entre les différents  
40 systèmes d'informations afin de leur offrir d'éventuelles formations, adaptées à  
41 leurs profils.

42 Pour lutter contre l'échec en premier cycle universitaire le CESE rappelle sa  
43 proposition d'assurer aux enseignant.e.s du supérieur une formation pédagogique  
44 et de mieux prendre en compte les activités d'enseignement dans l'évaluation et la  
45 carrière des enseignant.e.s chercheur.s.e.s. Il convient également de mieux

1 encadrer les étudiant.e.s du premier cycle en constituant des équipes associant  
2 toutes les catégories d'enseignant.e.s.

3 Le CESE rappelle que dans l'avis précité sur l'enseignement supérieur il  
4 indiquait que « *la construction d'un projet personnel peut pour certains jeunes*  
5 *nécessiter de bénéficier d'un temps de maturation voire vivre des expériences*  
6 *différentes...* ». Il préconisait de favoriser la possibilité d'années d'interruption  
7 entre le baccalauréat et les études supérieures et que les universités favorisent les  
8 reprises d'études, d'autant plus que les étudiant.e.s français.e.s sont en moyenne  
9 les moins âgé.e.s au sein de l'Union européenne. Le gouvernement a cette année  
10 ouvert la possibilité à tout.e étudiant.e d'effectuer une année de césure. Il s'agit  
11 alors de faire connaître auprès des étudiant.e.s et des établissements  
12 d'enseignement ce dispositif. En parallèle, le CESE souhaite que les compétences  
13 acquises dans une cadre non formel fassent l'objet d'une valorisation. Cette  
14 dernière peut se faire par l'élaboration d'Unité d'enseignement spécifique  
15 conduisant à l'attribution d'ECTS mais aussi par le développement d'une partie  
16 plus personnelle dans l'annexe descriptive au diplôme.

17 Aussi, un.e étudiant.e n'ayant pas été diplômé.e mais ayant tout de même  
18 validé certaines unités d'enseignement et acquis différentes connaissances et  
19 compétences devrait se voir délivrer une forme de certification décrivant ces  
20 différents éléments. Cela lui permettrait de faire valoir son passage dans  
21 l'enseignement supérieur et d'en tirer les bénéfices, dans le cadre de son insertion  
22 professionnelle ou lors d'une nouvelle formation.

23 En conclusion, le CESE rappelle que l'école ne peut bien sûr être dissociée  
24 de son contexte socio-économique. Pour briser l'engrenage infernal des inégalités,  
25 l'action doit donc porter simultanément sur tous les champs (géo spatial,  
26 économique, social, culturelle,...). A cet égard la politique de mixité sociale doit  
27 être poursuivie et amplifiée. En ce qui concerne le système scolaire, le CESE ne  
28 peut qu'appeler au renforcement de la formation initiale et continue des  
29 enseignant.e.s de la maternelle au supérieur ainsi que de tous les personnels  
30 professionnels intervenant dans le domaine scolaire, notamment dans le domaine  
31 pédagogique, y compris pour le numérique vecteur de pédagogie plus adaptée,  
32 pour une réelle prise en compte de la diversité des élèves et des étudiant.e.s.  
33 Pour ce qui est de l'enseignement supérieur il convient de dégager les  
34 financements pour accompagner et soutenir les étudiant.e.s les plus défavorisé.e.s  
35 sur le chemin de la réussite d'un parcours à la mesure de leurs ambitions.

36

1• **INDICATEUR 9 : EMPREINTE CARBONE**

2 **SECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

3

4 L'intérêt d'un indicateur intitulé « empreinte carbone » dans la liste des dix  
5 « nouveaux indicateurs de richesse » publiés par le gouvernement doit être  
6 souligné. Il traduit bien la volonté de dépasser ceux fondés sur le seul produit  
7 intérieur brut (PIB) pour faire émerger une nouvelle série d'indicateurs qualitatifs,  
8 capables d'aider à orienter l'action sur le long terme. Les travaux antérieurs du  
9 Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'étaient prononcés en  
10 faveur de l'empreinte carbone. Sa présentation par le gouvernement, dans la  
11 première édition d'un nouvel exercice, constitue donc un progrès significatif et  
12 une nouveauté qui doit être saluée.

13 Parce qu'il enrichit la réflexion en cours, cet indicateur soulève, en aval de  
14 sa publication, des interrogations.

15 La première interrogation tient au fait que l'empreinte carbone est le produit  
16 de l'agrégation d'un grand nombre de données. Il s'agit d'un indicateur  
17 tenant compte à la fois des émissions sur notre territoire et de celles dues  
18 à nos importations. Il s'agit cependant d'un indicateur en devenir en  
19 particulier concernant la mesure du carbone émis par les importations :  
20 leur décompte reste pour partie théorique et souffre de nombreuses  
21 imprécisions. La section de l'environnement relève également, même s'il  
22 est utile de disposer d'un indicateur global de cette nature, que le  
23 graphique ne fait pas apparaître de manière différenciée les émissions de  
24 gaz à effet de serre (GES) associées aux importations, celles de la  
25 production nationale, ou celles en provenance directe des ménages.

26 La seconde d'entre elles concerne la nature des données agrégées ainsi que  
27 leur collecte. L'indicateur porte sur les émissions françaises, or en raison  
28 de l'importance des échanges commerciaux internes à l'Union, l'état des  
29 flux entre pays membres n'apparaît pas suffisamment. La dimension  
30 infranationale n'apparaît pas non plus, or les politiques climatiques  
31 prennent de plus en plus d'importance à l'échelon régional. Enfin, il ne  
32 rend pas compte de la situation des sociétés multinationales dont la  
33 production ou les ventes ne s'effectuent pas nécessairement dans le pays  
34 où se situe leur siège social.

35 La troisième d'entre elles concerne l'actualité des données. Tout d'abord, ne  
36 sont fournies à ce stade que trois années de référence complètes (1990,  
37 2010 et 2012), trop peu nombreuses pour mesurer de façon précise les  
38 progrès accomplis. Ensuite, la section de l'environnement a exprimé son  
39 insatisfaction sur le fait que les chiffres qu'elle a examinés remontent à  
40 2012, soulevant ainsi la question de l'actualité de l'empreinte carbone  
41 complète présentée par le SIG en 2016. Les « Chiffres clés du climat,  
42 édition 2016 », publiés par le ministère de l'Environnement, du  
43 développement durable et de l'énergie (MEDDE) indiquent même que  
44 l'empreinte carbone calculée selon la méthode non territoriale est  
45 qualifiée de *provisoire* pour ce qui concerne l'année 2012. Le SIG ne

1            donne pour 2014 que le volume des émissions par habitant. Afin de rester  
2            dans le cadre du 4 travail demandé, la section a examiné le document qui  
3            lui était transmis, mais s'est interrogée sur les raisons qui justifient  
4            l'absence d'un indicateur complet pour 2014.

5            Au-delà de ces observations de méthode, le point principal concerne  
6            l'utilisation par le gouvernement des résultats montrés par l'indicateur annuel.  
7            L'exécutif devrait prendre appui sur ce qu'il indique de la situation de la France  
8            pour agir de manière volontaire, afin d'infléchir la trajectoire suivie dans les  
9            domaines qui le nécessitent, plutôt que de s'en servir pour justifier a posteriori son  
10           action.

11           **Pour améliorer le processus de décision, la section de l'Environnement**  
12           **recommande d'éviter un décalage apparent de quatre ans entre deux**  
13           **indicateurs complets - l'indicateur 2012 étant examiné en 2016 - en rendant**  
14           **public un indicateur provisoire complet pour 2014. Les données détaillées**  
15           **utilisées pour produire l'indicateur agrégé devraient être accessibles, en**  
16           **complément de leur agrégation, par types de territoires d'émissions et par**  
17           **secteurs, et mises à disposition en ligne. Les sources de ces données devraient**  
18           **être clairement précisées.**

19           **Dans le même but, la section propose que les objectifs nationaux de**  
20           **diminution des émissions de GES inscrits dans loi, à l'horizon 2030 et surtout**  
21           **à l'horizon 2050 - celui du facteur 4 - soient montrés. Ce rappel pourrait**  
22           **prendre la forme d'une empreinte carbone cible à atteindre à l'horizon**  
23           **retenu, pour situer le point d'étape actuel dans la trajectoire à accomplir. Plus**  
24           **généralement, l'intérêt qu'il y aurait à articuler cet indicateur avec**  
25           **l'ensemble des objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique et**  
26           **la stratégie nationale bas carbone a également été souligné par la section.**

27           Ce que l'indicateur « empreinte carbone » actuel traduit par rapport à  
28           l'évolution des résultats français se trouverait de cette manière mis en lumière.  
29           Décideurs et citoyens visualiseraient sans doute davantage que la situation actuelle  
30           n'est compatible ni avec l'objectif « facteur 4 », ni avec ceux de la loi relative à la  
31           transition énergétique, puisque l'indicateur montre une empreinte carbone plutôt  
32           stable ou en légère baisse, malgré la délocalisation d'une partie de notre appareil  
33           industriel.  
34

1           La tendance de fond se trouve en décalage avec la trajectoire visée et  
2           annoncée. **La section de l'environnement estime donc qu'il est urgent de**  
3           **mettre en évidence les priorités d'action dans chacun des principaux secteurs**  
4           **d'émissions selon ses enjeux et caractéristiques (transports, résidentiel**  
5           **tertiaire, agriculture, industrie). L'arrêt de l'effort dans chacun d'entre eux**  
6           **est de nature à empêcher l'atteinte des objectifs globaux.**  
7

1• **INDICATEUR 10 : ARTIFICIALISATION DES SOLS**  
2 **SECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

3

4 L'intérêt d'un indicateur portant sur « l'artificialisation des sols » parmi les  
5 dix « nouveaux indicateurs de richesse » retenus par le gouvernement est à  
6 souligner. Il participe de la volonté de ne pas se limiter au produit intérieur brut  
7 (PIB) pour mettre l'accent sur une nouvelle série d'indicateurs plus qualitatifs,  
8 prenant mieux en compte la notion de développement durable et les  
9 préoccupations de long terme afin d'orienter l'action publique. Le Conseil  
10 économique, social et environnemental a mis en exergue dans plusieurs de ses  
11 travaux antérieurs l'importance des enjeux d'une bonne gestion des sols. Il salue  
12 donc le progrès constitué par la présentation par le gouvernement de cet indicateur  
13 dans la première édition de ce nouvel exercice.

14 La définition retenue par Eurostat des sols artificialisés comprend les sols  
15 bâtis et les sols revêtus et stabilisés (routes, voies ferrées, parkings, chemins...).  
16 Celle retenue par le ministère de l'Agriculture en France, plus large, recouvre aussi  
17 d'autres « sols artificialisés », comme les mines, les carrières, les décharges, les  
18 chantiers, les terrains vagues, ainsi que les espaces verts artificiels (espaces verts  
19 urbains, équipements sportifs et de loisirs).

20 Une comparaison européenne effectuée sur la base de la définition retenue  
21 par Eurostat (enquête LUCAS portant sur 2012) montre que la France se situe,  
22 avec 5,8 % d'artificialisation des sols, à un niveau d'artificialisation relativement  
23 élevé, supérieur à la moyenne européenne (à 4,6 %). Si l'hétérogénéité de la  
24 situation des États membres à cet égard apparaît notamment liée à leur densité,  
25 l'artificialisation étant encore plus forte dans les pays européens les plus peuplés  
26 (Allemagne à 7,7 %, Royaume-Uni 6,5 %, Italie à 7,8 %), on peut observer qu'il  
27 s'agit de pays plus exigus par la taille que la France, les deux États membres les  
28 plus étendus après la France étant nettement moins artificialisés (Espagne à 3,9 %,  
29 Suède en deçà de 2 %).

30 La Commission européenne soulignait dans ses *Lignes directrices*  
31 *concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser*  
32 *l'imperméabilisation de sols* (2012), que « *L'artificialisation des terres dues à*  
33 *l'urbanisation et au développement des infrastructures a progressé deux fois plus*  
34 *rapidement que la population et, de toute évidence, cette tendance n'est pas viable*  
35 *à long terme* ». Elle relevait notamment les incidences néfastes de  
36 l'imperméabilisation des sols sur l'augmentation du risque d'inondation et de  
37 pénurie d'eau, sur le réchauffement climatique, la diversité biologique, ainsi que  
38 ses conséquences pour l'agriculture lorsque des terres agricoles fertiles sont  
39 impactées.

40

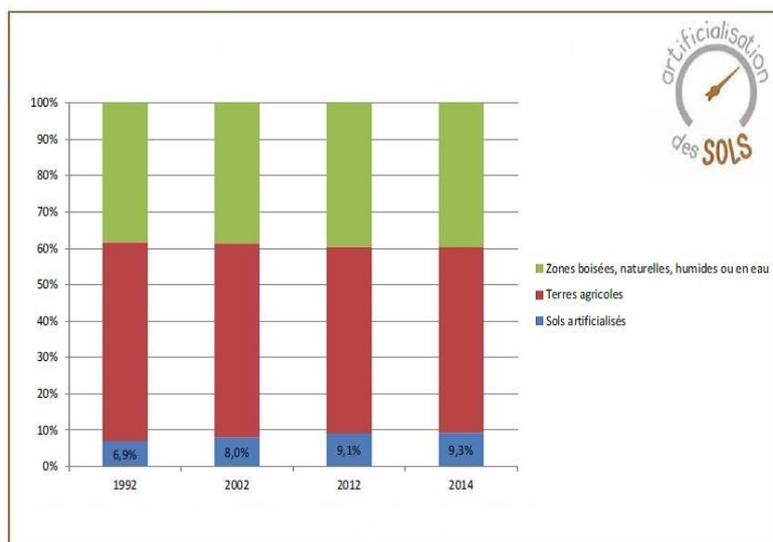
1

2

### GRAPHIQUE N° 15 : ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE

3

4



5

6

Source : SOeS d'après ministère charge de l'agriculture (SSP) enquête Teruti- puis Teruti-Lucas

7

8 En France, les sols artificialisés continuent de s'étendre. Ils concernent  
9 490 000 hectares supplémentaires entre 2006 et 2014, soit 60 000 ha par an en  
10 moyenne. Ils couvrent au total 5,1 millions d'hectares en 2014, soit 9,3 % du  
11 territoire métropolitain. Les espaces naturels (surtout sols boisés, landes et friches,  
12 mais aussi sols nus naturels et zones humides) s'accroissent plus modérément  
13 (10 000 ha par an), leur recul face à la poussée de l'urbanisation étant un peu plus  
14 que compensé par leur progression sur des terres précédemment occupées par  
15 l'agriculture. Les espaces agricoles occupent encore pour l'instant la majorité du  
16 territoire (51 %)²⁴, répartis entre sols cultivés (36 %) et sols toujours en herbe  
17 (15 %), avec au total 28 millions d'hectares en 2014, mais ils ont perdu en  
18 moyenne 70 000 hectares par an depuis 2006.

19

20

21

Le rythme d'extension des terres artificialisées s'est stabilisé depuis 2008 à  
+54 000 hectares par an entre 2008 et 2014 (+ 1,1 % par an), après le pic atteint  
entre 2006 et 2008 (+ 83 000 hectares par an, soit + 1,8 % par an).

22

23

24

Il s'inscrit dans une évolution de long terme préoccupante : comme le  
souligne l'avis du CESE *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*,  
les surfaces artificialisées sont passées entre 1960 et 2012 de 2,5 à 5 millions

²⁴ Enquête Teruti-Lucas : Agreste Primeur n°326 de juillet 2015.

1 d'hectares, répartis entre 2,4 millions d'hectares (à plus ou moins 48 000 hectares  
2 près) non bâtis mais imperméabilisés (routes, parkings, sols compactés) ;  
3 1,7 millions d'hectares (à plus ou moins 42 000 hectares près ) pour les espaces  
4 verts ; et 0,9 millions d'hectares ( à plus ou moins 30 000 hectares près) pour  
5 l'assise des constructions.

6 Sur la période 2006-2014, l'artificialisation augmente rapidement dans le  
7 Sud-Est sous l'effet de l'urbanisation (notamment Bouches du Rhône, Var et  
8 Vaucluse), en Haute-Savoie et dans l'Ain, proches de Genève, ainsi que dans  
9 l'Ouest<sup>25</sup>.

10 L'artificialisation concerne aussi l'Outre-mer, avec la particularité de  
11 s'opérer au détriment des espaces naturels plus que des terres agricoles, et de  
12 toucher notamment les espaces proches du littoral. Elle est particulièrement  
13 marquée en Guadeloupe, à La Martinique et à La réunion, dont le taux  
14 d'artificialisation dépasse celui de la métropole du fait de la population. Elle est  
15 faible en Guyane, du fait de l'importance de la couverture forestière, même si elle  
16 y augmente sur le littoral (cf. avis *La bonne gestion des sols agricoles*, p. 16).

17 Les causes de ce phénomène d'artificialisation sont relativement stables :  
18 la première est l'extension de l'habitat individuel, près de la moitié (46 %) des  
19 491 000 hectares de terres artificialisées entre 2006 et 2014 en métropole ayant été  
20 consommées par les maisons individuelles, leurs jardins et leurs annexes. Le  
21 CESE soulignait à cet égard dans *le Rapport annuel sur l'état de la France en*  
22 *2014*, que, « entre 1992 et 2004, la surface occupée par les maisons individuelles  
23 a augmenté 37 fois plus vite que la surface occupée par les logements collectifs »,  
24 pour atteindre un rapport de 25 m<sup>2</sup> habitables pour 100 m<sup>2</sup> artificialisés<sup>26</sup>.

25 Le deuxième usage du sol qui provoque l'artificialisation est l'extension  
26 des réseaux routiers, avec 79 000 hectares consommés en France métropolitaine  
27 entre 2006 et 2014, soit 16 % du total des surfaces consommées. Sur la période,  
28 l'emprise des réseaux routiers augmente de 12 %<sup>27</sup>.

29 Le ralentissement observé depuis 2008 s'explique notamment par les effets  
30 de la crise économique sur le secteur de la construction. Ont pu aussi jouer en ce  
31 sens les politiques locales d'urbanisme, liées à la mise en œuvre progressive de la  
32 loi SRU, puis prises en application de la loi du 3 août 2009 (Grenelle I) et de la loi  
33 du 12 juillet 2010 (Grenelle II).

34 Le CESE appelait dans son *Rapport annuel sur l'état de la France 2014* à  
35 fixer pour objectif la réduction d'au moins 50 % de la surface artificialisée d'ici  
36 2025.

---

<sup>25</sup> Idem

<sup>26</sup> *Rapport annuel sur l'état de la France en 2014*, rapporté par Hélène Fauvel, p. 127 et  
audition au CESE de M. Guillaume Sainteny, maître de conférences à l'Ecole  
Polytechnique, le 4 juin 2014.

<sup>27</sup> source Agreste Primeur n°326.

1 Il lui a semblé utile, dans le cadre de ce suivi de l'indicateur relatif à  
 2 l'artificialisation des sols, de rappeler quelques-unes des préconisations formulées  
 3 à cette fin par notre assemblée dans plusieurs de ses avis récents.

4 L'avis du CESE *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*  
 5 souligne l'ampleur préoccupante du repli des terres agricoles. Face aux défis  
 6 alimentaires, environnementaux, et climatiques, il appelait alors à mieux protéger  
 7 le foncier agricole et favoriser la biodiversité des sols, et formulait à cette fin les  
 8 préconisations suivantes :

- 9 • Définir des objectifs nationaux de réduction de la consommation des  
 10 sols agricoles et les décliner sur le plan local ;
- 11 • Veiller à la cohérence des décisions d'urbanisme en zones rurales et  
 12 périurbaines en privilégiant l'échelle des bassins de vie : plans locaux  
 13 d'urbanisme intercommunaux, application rigoureuse des SCOT...
- 14 • Organiser plus en amont la conception des projets, l'information et la  
 15 concertation avec les diverses parties prenantes ;
- 16 • Rééquilibrer l'offre commerciale en encadrant plus la création des  
 17 grandes et moyennes surfaces et privilégier la rénovation de l'habitat  
 18 ancien, ainsi que la reconversion des bâtiments industriels et  
 19 commerciaux existants ;
- 20 • Intégrer dans les documents d'urbanisme les valeurs agronomiques et  
 21 environnementales des sols, et prendre en compte celles-ci ainsi que le  
 22 caractère réversible ou non des aménagements envisagés ;
- 23 • Évaluer l'efficacité en termes de lutte contre l'artificialisation, de la  
 24 taxation des plus-values liées à la vente de terres agricoles rendues  
 25 constructibles, pour procéder aux adaptations éventuellement  
 26 nécessaires ;
- 27 • Inciter les départements à exploiter davantage le dispositif PPEANP de  
 28 protection des espaces naturels, agricoles et périurbains, renforcer le  
 29 rôle des CDPENAF et dresser un bilan de l'action des établissements  
 30 publics fonciers ;
- 31 • Constituer, dans les ceintures périurbaines, des réserves foncières  
 32 dédiées à l'agriculture et privilégier l'approvisionnement des  
 33 restaurants collectifs et des habitants locaux par leurs productions ;
- 34 • Proposer de nouvelles modalités de portage du foncier agricole grâce  
 35 à une fiscalité et des produits financiers réglementés ;
- 36 • Rechercher toutes les solutions d'évitement et de réduction de l'impact  
 37 des nouveaux projets, avant d'appliquer la règle de la compensation<sup>28</sup>.

38 Il pourrait être envisagé de préciser dans l'indicateur de l'artificialisation des  
 39 sols, les niveaux de l'imperméabilisation, de la biodiversité et de la fixation du

---

<sup>28</sup> Avis *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société*, rapporté par Agnès Courtoux et Cécile Claveirole, (mai 2015) p. 6 et 7.

1 carbone. Cela pourrait être pris en compte également dans la définition du niveau  
2 de compensation.

3 Il importe par ailleurs de conforter la qualité de l'urbanisme, en enrayant les  
4 phénomènes de mitage et d'artificialisation du foncier, en densifiant l'habitat. Cela  
5 nécessite de rénover, revitaliser et densifier les centres villes et les centre-bourgs,  
6 qui tendent dans nombre de communes rurales à se vider, alors que leur périphérie  
7 s'étend sous forme d'habitat diffus<sup>29</sup>.

8 Pour les choix d'infrastructures, le CESE formule les propositions  
9 suivantes :

- 10 • Améliorer la connaissance de la biodiversité concernée par les projets  
11 d'infrastructures, évaluer leur impact sur la préservation des milieux  
12 naturels et protégés, assurer la compatibilité des infrastructures  
13 nouvelles avec les orientations nationales pour préserver et remettre en  
14 état les continuités écologiques ;
- 15 • Prévoir la haute qualité environnementale pour les infrastructures  
16 nouvelles, réduire l'impact des projets sur l'artificialisation des sols et  
17 la biodiversité, compenser les impacts résiduels inévitables, créer un  
18 observatoire de la compensation ;
- 19 • Donner, dans la hiérarchisation des projets d'infrastructures, la priorité  
20 à l'optimisation de l'existant sur la construction de nouvelles  
21 infrastructures, ainsi qu'aux modes et projets ayant le plus faible  
22 impact sur l'environnement, notamment en termes de biodiversité et  
23 d'artificialisation des sols<sup>30</sup>.

24

25

26

---

<sup>29</sup> Avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?*, rapporté par Guillaume de Russé (octobre 2015), p. 31.

<sup>30</sup> Avis *Projet de Schéma national des infrastructures de transport*, rapporté par Sébastien Genest et Pierre-Jean Rozet (2012), p. 7.

1• **ANNEXE N° 1 - COMPOSITION DE LA SECTION DE L'ECONOMIE**  
 2 **ET DES FINANCES A LA DATE DU VOTE**

3           Présidente : Hélène FAUVEL

4           Vice-présidents : Pierre-Antoine GAILLY, Daniel KELLER

5

<b>Agriculture</b> EPRON Daniel VERGER Robert
<b>Artisanat</b> FOUCHER Catherine TEYSSÉDRE Christel
<b>Associations</b> DESCHAMPS Jean-Karl
<b>CFDT</b> BLANCART Patricia CADART Thierry MUSSOT Philippe
<b>CFE-CGC</b> BIARNAIX-ROCHE Véronique
<b>CFTC</b> THOUVENEL Joseph
<b>CGT</b> GARCIA Benoît MEYER David
<b>CGT-FO</b> FAUVEL Hélène LOGAGNOA Serge
<b>Coopération</b> BLIN Véronique
<b>Entreprises</b> COUDERC Anne-Marie ESCANDON Eva GAILLY Pierre-Antoine GARDINAL Didier
<b>Environnement et nature</b> LE BOULER-LE QUILLIEC Hervé
<b>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</b> DULIN Antoine
<b>Outre-mer</b> ANTOINETTE Jean-Etienne EDMON MARIETTE Philippe

<b>Personnalités qualifiées</b> BOCCARA Frédéric DUVAL Guillaume GROSSET Jean KELLER Daniel
<b>Professions libérales</b> LAFONT Pierre NOEL Daniel-Julien
<b>UNAF</b> CHRETIEN Patrick
<b>Personnalités associées</b> BARBAROUX Catherine DEBONNEUIL Michèle DONNELLY Bénédicte FORGEAU Patrick GUILLAUMAT de BLIGNIERES Anne MURCIA Sandrine

1  
2

1• **ANNEXE N° 2 - LISTE DES PERSONNALITES AUDITIONNEES PAR**  
2 **LA SECTION DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

3

4 M. Jérôme ACCARDO

5 Chef du département des revenus et conditions de vie des ménages (INSEE)

6

7

8

1

## 2• ANNEXE N° 3 : LISTE DES SIGLES

3

4	BEP	Brevet d'études professionnelles
5	BIT	Bureau international du travail
6	BTP	Bâtiment et travaux publics
7	CAP	Certificat d'aptitude professionnel
8	CDD	Contrat à durée déterminée
9	CDI	Contrat à durée indéterminée
10	CDPENAF	commission départementale de
11	préservation des	
12		espaces naturels, agricoles et forestiers
13	CESE	Conseil économique, social et environnemental
14	CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
15		Économiques
16	COR	Conseil d'orientation des retraites
17	CPF	Compte personnel de formation
18	ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de
19		crédits
20	FBCF	Formation brute de capital fixe
21	FIE	France Industrie et Emploi
22	FMI	Fonds monétaire international
23	GES	Gaz à effet de serre
24	INSEE	Institut national de la statistique et des études
25	MEDDE	Ministère de l'environnement, du développement
26		durable et de l'énergie
27	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement
28	ODAC	Organismes divers d'administration centrale
29	ONS	Office national des statistiques
30	PPEANP	Périmètre de protection des espaces
31	naturels, agricoles	
32		et périurbains
33	PIB	Produit intérieur brut
34	PME	Petite et moyenne entreprises
35	RAEF	Rapport annuel sur l'état de la France
36	RERS	Réseaux d'échanges réciproques de savoirs
37	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
38	SIG	Système d'information du gouvernement
39	UE	Union européenne
40		
41		

**1• ANNEXE N 4 : BIBLIOGRAPHIE**

2

3 France Stratégie, « La croissance mondiale d'une décennie à l'autre », mars 2016

4

5 Avis adopté par le CESE le 26 mai 2015 sur L'emploi dans la transition  
6 écologique, rapport présenté par Marie-Béatrice Levaux et Bruno Genty au nom  
7 de la section du travail et de l'emploi.8 Avis adopté par le CESE le 22 septembre 2015 sur Les travailleurs détachés,  
9 rapport présenté par Jean Grosset et Bernard Cieutat au nom de la section du travail  
10 et de l'emploi.

11 «Et si on aimait la France» - Bernard Maris - Editions Grasset (2015)

12

13

1•	<b>ANNEXE N° 5 LISTE DES ILLUSTRATIONS</b>	
2		
3	<i>TABLEAUX</i>	
4		
5	TABLEAU 1 : TAUX D'EMPLOI SELON LE SEXE	
6	DANS LES 10 PAYS DE L'UE EN 2014 (en %).....	28
7	TABLEAU 2 : TAUX D'EMPLOI PAR AGE	
8	DANS LES 10 PAYS DE L'UE en 2015 (%).....	29
9	TABLEAU 3 : TAUX DE CHOMAGE SELON L'AGE.....	34
10	TABLEAU 4 : RATIOS DES COMPTES DES SOCIETES NON	
11	FINANCIERES.....	49
12	TABLEAU 5 : ENDETTEMENT DES AGENTS NON FINANCIERS	
13	EN 2014.....	49
14		
15	<i>GRAPHIQUES</i>	
16		
17	GRAPHIQUE 1 : TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS DANS L'UNION	
18	EUROPÉENNE EN 2014.....	26
19	GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DES TAUX D'EMPLOI DE 7 PAYS DE	
20	L'UE.....	27
21	GRAPHIQUE N°3 : EMPLOI ET CHOMAGE EN FRANCE 2003-2013..	32
22	GRAPHIQUE 4 : TAUX DE CHÔMAGE ENTRE 2000 ET 2014.....	33
23	GRAPHIQUE 5 : TAUX DE SOUS-EMPLOI 2004-2014.....	36
24	GRAPHIQUE N° 6 : EFFORT DE RECHERCHE (DIRD/PIB) D'UNE	
25	SÉLECTION DE PAYS DÉVELOPPÉS OU D'AIRES GÉOGRAPHIQUES	
26	(2000-2013).....	41
27	GRAPHIQUE N°7 : EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE	
28	L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, DES SOCIETES NON FINANCIERES	
29	ET DES MENAGES EN FRANCE (% du PIB).....	47
30	GRAPHIQUE N° 8 : ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE.....	54
31	GRAPHIQUE N° 9 : SATISFACTION DANS LA VIE - NOMBRE DE	
32	PRIVATIONS.....	61
33	GRAPHIQUE N°10 : SATISFACTION DANS LA VIE SELON L'AGE 2010	
34	ET 2014.....	62
35	GRAPHIQUE N° 11 : SATISFACTION DANS LA VIE SELON LE LIEU	
36	DE RESIDENCE, 2010 ET 2014.....	63
37	GRAPHIQUE N°12 : LE RAPPORT S90/S10.....	68
38	GRAPHIQUE N° 13 : INDICATEUR D'INEGALITES DE REVENUS	
39	DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE.....	70
40	GRAPHIQUE N° 14 : PAUVRETE MONETAIRE ET PAUVRETE EN	
41	CONDITIONS DE VIE.....	73
42	TABLEAU 6 : ANALYSE CROISEE PAUVRETE	
43	MONETAIRE/PAUVRETE EN CONDITION DE VIE.....	75
44	TABLEAU 7 : RISQUE DE PAUVRETE OU D'EXCLUSION SOCIALE	
45	PAR MENAGE TYPE (%) 2010 et 2014.....	78

1	GRAPHIQUE N° 15 : ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES	
2	SOLS EN FRANCE.....	90
3		